



Les juges se disputent les premières révélations d'Alfred Sirven

LA JUGE d'instruction Laurence Vichnievsky, du pôle financier de Paris, a convoqué Alfred Sirven pour le 15 février. Elle souhaite entendre l'homme-clé de l'affaire Elf, ancien directeur des « affaires générales » de la société pétrolière, dans l'enquête sur la vente de frégates par la France à Taïwan. L'enquête sur cette affaire est ouverte depuis 1997 sous le chef de « tentative d'escroquerie » au préjudice du groupe Thomson-CSF. Mais Alfred Sirven prépare sa défense pour la reprise, le 12 mars, du procès de Roland Dumas, et il est peu probable qu'il accepte d'être entendu avant cette date par la juge Vichnievsky. Les trois juges d'instruction et les magistrats chargés de l'affaire Dumas se disputent ouvertement la primauté des premières déclarations du fugitif arrêté le 2 février aux Philippines.

Lire page 12

Les droits d'auteur après la taxe Tasca

UN MOIS après la polémique provoquée par la « taxe Tasca », la commission Brun-Buisson continue d'inventorier les nouveaux supports qui permettent la duplication « à titre privé » d'œuvres protégées et d'étudier les modalités de rémunération des artistes et des producteurs. Aux supports dédiés (cassettes audio et vidéo, minidisc) utilisés pour enregistrer images et sons, il faut ajouter, cette année, les supports numériques (CD-R, DVD, baladeurs...). La commission rendra ses décisions le 31 mars. Elles devraient entraîner l'augmentation de la rémunération des ayants droit, une manne estimée à 1 milliard de francs en 2002. La musique est le secteur le plus massivement concerné.

Lire page 34

Ariel Sharon : le Liban méfiant



RAFIC HARIRI

LE PREMIER ministre libanais, Rafic Hariri, effectue, du 14 au 15 février, une visite officielle en France. Dans un entretien au Monde, il exprime sa « méfiance » après l'élection d'Ariel Sharon et estime que les Israéliens restent « taraudés » par « des idées expansionnistes ».

Lire page 2 et les Débats page 24

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 213 - 7,50 F



Les nouveaux secrets du génome humain

● Le décodage du génome humain est révélé ● L'homme est bien moins riche en gènes qu'on ne le croyait ● Son patrimoine est situé entre 26 000 et 38 000 gènes, soit environ le double de la mouche du vinaigre ● Ces découvertes détruisent tout alibi scientifique aux théories racistes

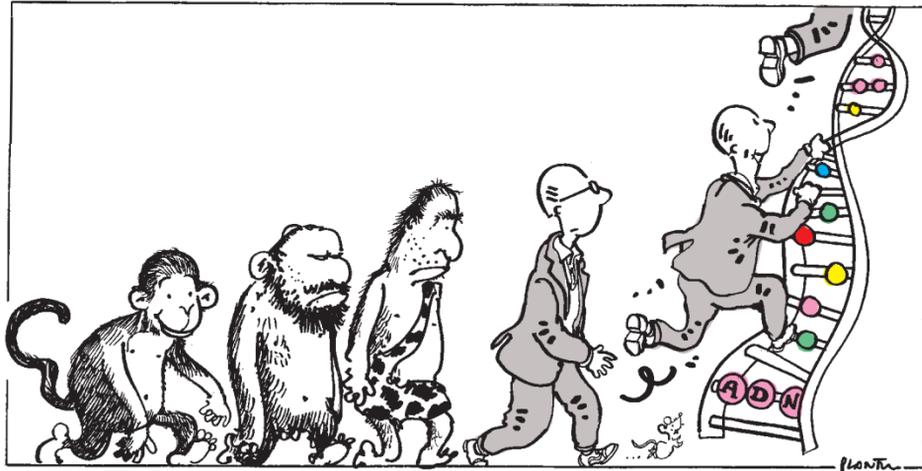
LE MYSTÈRE de la vie reste largement préservé. Tel est le principal enseignement - scientifique mais aussi culturel - de la publication, par les revues *Nature* et *Science*, de deux études, l'une publique l'autre privée, sur le décodage du génome

humain. Le rapprochement de ces travaux permet trois conclusions. La première indique que le génome humain est beaucoup moins riche en gènes qu'on ne le supposait jusqu'à présent : de 26 000 à 38 000, le double de la mouche du vinaigre,

alors que les dernières estimations tournaient autour de 100 000 gènes. Cela rapproche l'homme d'espèces nettement moins évoluées. Mais, surtout, deuxième conclusion, il est de plus en plus probable qu'un même gène ait plusieurs fonctions. Et,

corollaire, il est hautement improbable qu'à tel gène corresponde mécaniquement telle ou telle pathologie. C'est toute une approche médicale - mais aussi sociologique, pénale voire philosophique - qui est mise à mal. La théorie du « tout génétique » est ébranlée et, avec elle, la part de déterminisme scientifique qu'elle recelait. Le patron d'une des deux études, J. Craig Venter, explique que la nouvelle cartographie génétique montre qu'il n'y a pas de bon ni de mauvais gène. Mais la multifonctionnalité du gène ainsi établie signifie également que l'explication du vivant sera encore plus complexe qu'on ne le soupçonnait. La troisième conclusion est moins surprenante. Elle démolit tout fondement scientifique au racisme. Elle établit que les variations génétiques entre individus d'une même ethnie peuvent être beaucoup plus grandes que celles observées d'une soi-disant « race » à l'autre.

Lire pages 10 et 11
et notre éditorial page 23



Fière de son tramway, Nantes la rose ressuscite le « péril jaune »

NANTES
de notre envoyé spécial

Alors que le maire sortant de Nantes, Jean-Marc Ayrault (PS), se présente pour un nouveau mandat à la tête de la cité qu'il a conquise en 1989, le tramway de cette ville, l'une des dernières à s'en séparer et la première à y revenir, fait, en 2001, l'objet d'un consensus politique. Il n'en a pas toujours été ainsi. A la fin des années 1970, sa construction avait, aux élections municipales de 1983, coûté sa mairie au socialiste Alain Chenard, pionnier de sa résurrection. Le contexte de cette défaite renvoie au débat qui opposait alors les partisans des autoroutes urbaines, drainant un flux toujours montant de voitures individuelles, aux défenseurs des transports collectifs. Le modèle « à l'allemande » d'une voie partagée entre cyclistes, transports en commun et véhicules privés, n'avait pas encore fait école.

Comme bien des villes françaises grandes ou moyennes, Nantes possédait un réseau de tram qui remontait au début du XX^e siècle. Mis en place bien avant le développement de l'automobile, le tramway s'avère inadapté au gonflement de la circulation et, surtout, dangereux. Il fait un bruit

d'enfer et déraile parfois. Symbole d'archaïsme - « Il est interdit de cracher et de parler au wattman », c'est-à-dire au pilote - après avoir été celui de progrès, les anciennes lignes que Nantes se résigne tardivement à démanteler, en 1958, ont fini par devenir source d'accidents. Leur disparition est, en tout cas, accueillie avec soulagement. Dans son livre de souvenirs, *La Forme d'une ville* (José Corti, 1985), un Nantais célèbre, Louis Poirier alias Julien Gracq, en décrit pourtant avec tendresse les vieux wagons, s'ouvrant « la route d'un timbre arrogant et autoritaire ». Sa « couleur avenante de beurre frais » vantée par l'écrivain, avait valu au tramway nantais le surnom de « péril jaune », tant son cours erratique avait terrifié piétons, passagers et conducteurs.

Un quart de siècle plus tard, M. Chenard, porté par la « vague rose » de 1977, engage la bataille afin de redonner vie à ce mode de transport jugé dépassé. « Les travaux avaient été commencés, mais les preuves n'avaient pas été faites », dit aujourd'hui l'ancien maire, qui, dans quelques semaines, va quitter la présidence de la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise (Semitan), forte mainte-

nant de 1 250 employés. S'il attribue son échec d'alors à la peur diffuse du tramway, exploitée par la droite, M. Chenard pense aussi que les doutes d'une gauche naguère peu sensible aux thèmes de l'écologie ont joué leur rôle dans sa déconvenue électorale. Sénateur de Loire-Atlantique, Michel Chauty (RPR) arrache la mairie à M. Chenard en 1983. En dépit d'une hostilité jamais démentie au projet, M. Chauty ne parviendra pas à interrompre un chantier déjà bien avancé. Il boudera l'ouverture du premier tronçon, le 7 janvier 1985, qui sera lancé sans inauguration officielle.

Depuis, tandis qu'une partie de la troisième ligne vient d'être achevée - et malgré une perquisition du conseiller Renaud Van Ruymbeke à l'hôtel de ville, restée sans suite, en 1995, pour déterminer les conditions d'un marché passé entre la Semitan et GEC-Alstom pour la ligne n° 2 -, le nouveau tramway a retrouvé, d'une formation politique à l'autre, la vocation que Gracq lui avait assignée, celle de « talisman ».

Nicolas Weill

Sur les municipales, lire aussi pages 6, 8 et 14

Secret bancaire : la fin de l'exception suisse ?

HIVER chaud à Genève. Trois affaires récentes mettent à nouveau en exergue le rôle pivot joué par le secret bancaire suisse dans le recyclage des dépôts d'avoirs étrangers d'origine incertaine provenant de trafics, de fonds publics détournés ou de pots-de-vin. L'arrestation aux Philippines d'Alfred Sirven, qui exerçait ses activités à Genève, et le procès Elf risquent de produire un déballage préjudiciable à la réputation de la cité de Calvin.

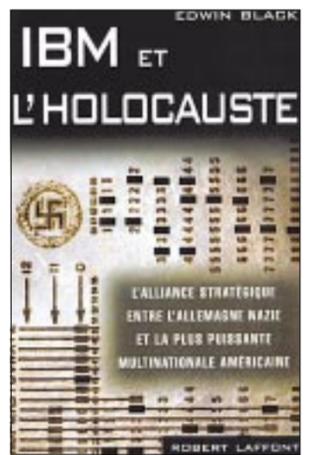
Le patron d'Elf Aquitaine International avait obtenu le sésame, le permis de résider permanent, en 1997 alors qu'il faisait l'objet à l'époque d'un mandat d'arrêt international. Les menaces proférées par Marc Rich - le négociant en matières premières qui vient d'être gracié par le président Clinton - de quitter Zoug pour Londres en raison de la nouvelle loi anti-blanchiment (LBA) frappant le secteur parabancaire, que la Confédération a adoptée sous la pression internationale, ainsi que l'enquête de la Commission bancaire suisse sur la découverte dans la première banque du pays, l'UBS, d'un compte secret de 20 millions de dollars appartenant au chef des services de renseignement péruvien, Vladi-

miros Montesinos, ont fait monter la température.

Selon les experts, sur le papier du moins, l'arsenal suisse contre le recyclage est considéré comme l'un des plus stricts au monde. Comme il paraît bien loin le temps - c'était pourtant hier - où, pour faire entrer sa fortune illicite en Suisse, il suffisait de déposer des valises pleines de liquide dans une société fiduciaire ou chez un avocat d'affaires qui se chargeait ensuite d'ouvrir un compte numéroté et codé dans un établissement renommé. La loi anti-levissage adoptée en 1998 pour les banques est, depuis avril 2000, applicable au secteur parabancaire. Résultat : tout dépositaire de fonds ne lui appartenant pas - hôteliers, notaires, avocats, négociants en matières premières - est désormais légalement tenu de dénoncer un client douteux aux autorités. Et ce n'est pas tout : en vertu d'un accord avec les Etats-Unis entré en vigueur au début de l'année, les détenteurs de comptes de nationalité américaine sont soumis à une retenue à la source de 31 % sur les intérêts et dividendes versés.

Marc Roche

Lire la suite page 23



DOCUMENT

IBM et les nazis

IBM promet d'« examiner » toute information nouvelle sur sa collaboration avec le régime nazi. Le groupe informatique américain réagit ainsi à la parution du livre du journaliste Edwin Black, *IBM et l'Holocauste*. Le Monde présente en exclusivité cette enquête et ouvre le débat, avec les commentaires d'Hervé Le Bras et Annette Wieworka.

Document p. 16-17, et p. 40



INTERNET

Pharmacie et cybersanté

Les groupes pharmaceutiques sont séduits par le Net, qui pourrait leur donner accès au grand public et à tous ses malades potentiels. Mais la loi française interdit la vente directe des médicaments de prescription, alors qu'aux Etats-Unis le commerce de médicaments en ligne est autorisé. Actuellement, seuls les sites de gestion et d'information des professionnels prospèrent.

p. 25



FOOTBALL

PSG, film catastrophe

Ecarté de la course au titre de champion de France, éliminé de la Coupe de la Ligue et, samedi 10 février, de la Coupe de France par l'AJ Auxerre (4-0), le PSG ne sera pas européen lors de la prochaine saison. Une catastrophe que ne comprennent pas les supporters (photo) dans un club qui a déboursé plus de 500 millions de francs afin de jouer les premiers rôles.

Sports p. 31-32

| | | | |
|----------------------|----|--------------------------|----|
| International..... | 2 | Aujourd'hui..... | 31 |
| France..... | 6 | Météorologie..... | 33 |
| Société..... | 10 | Jeux..... | 33 |
| Régions..... | 14 | Culture..... | 34 |
| Carnet..... | 15 | Guide culturel..... | 36 |
| Horizons..... | 16 | Kiosque..... | 37 |
| Entreprises..... | 25 | Abonnements..... | 37 |
| Communication..... | 27 | Immobilier/annonces..... | 38 |
| Tableau de bord..... | 28 | Radio-Télévision..... | 39 |

PROCHE-ORIENT Près d'une semaine après l'élection d'Ariel Sharon au poste de premier ministre en Israël, la violence reste très vive dans les territoires palestiniens. Ces

affrontements ont lieu sur fond de crise financière dramatique pour l'Autorité palestinienne de Yasser Arafat. Asphyxiées par le blocus imposé par Israël, les institutions

palestiniennes sont paralysées et les salaires des fonctionnaires ne sont plus versés. ● **YASSER ARAFAT** s'efforce, en vain, d'obtenir d'Israël le versement des taxes perçues par

l'Etat juif qui devraient normalement lui être rétrocédées. Les mises en garde des Etats-Unis et de l'Union européenne n'ont pas fait fléchir les autorités israéliennes ● **AVANT SA VISITE**

en France, les 14 et 15 février, le premier ministre libanais Rafic Hariri estime, dans un entretien au *Monde*, que les Israéliens restent « taraudés par des idées expansionnistes ».

Le blocus israélien menace l'autorité de Yasser Arafat

L'administration palestinienne ne peut plus payer ses fonctionnaires et subit des critiques de plus en plus vives. Mais l'Etat juif ne semble pas décidé à lui rétrocéder le produit des taxes douanières qui lui revient de droit tant qu'elle ne luttera pas plus activement contre la violence

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Simplement posé, le problème se résume en quelques chiffres : à cause de l'Intifada, les 120 000 fonctionnaires palestiniens, dont une bonne moitié sont des policiers, n'ont pas été payés depuis deux mois. Leur salaire constitue le seul revenu des quelque 1 200 000 personnes qui composent leur famille, soit le tiers de la population palestinienne, désormais réduits à des expédients ou à la solidarité des mouvements islamistes.

Après quatre mois d'une Intifada qui a rompu la plupart des liens économiques et financiers tissés pour faire fonctionner son embryon d'Etat, l'Autorité palestinienne n'a pas le premier cent des 110 millions de dollars nécessaires au paiement des salaires en retard. La première tranche des 650 millions de dollars de solidarité promis lors du sommet arabe du Caire, en octobre, n'a toujours pas été versée. Et le Trésor israélien, au mépris de ses engagements internationaux, rechigne à virer les 60 millions de dollars qu'il doit encore à l'Autorité au titre des taxes douanières collectées par le premier au bénéfice du second.

La situation est si sérieuse que les experts financiers internationaux en poste à Jérusalem, Ramallah ou Gaza craignent un effondrement de l'appareil palestinien, voire une catastrophe politique pour Yasser Arafat, dont le pouvoir commence à être sérieusement contesté parmi les siens. Un tel scénario, soulignent certains, aurait de graves conséquences pour Israël qui serait immanquablement entraîné dans les désordres de son voisin.

AUCUNE EXPLICATION

A plusieurs reprises, l'Union européenne et, tout récemment encore, l'administration américaine, sont intervenus pour tenter de faire donner un peu d'oxygène à la machine administrative palestinienne. En trois mois, l'Europe a versé aux services de M. Arafat, en prêts d'urgence ou en aides non remboursables, 72,5 millions de dollars. Le 31 janvier, à Bruxelles, devant le Parlement européen, le commissaire européen pour les relations extérieures, Chris Patten, invitait une nouvelle fois l'Etat juif à débloquer l'argent dû à l'Autorité palestinienne. En pure perte. Israël n'a fourni aucune explication à son

refus qui a tous les aspects d'une pression destinée à faire céder Yasser Arafat, mais à en juger par les violents affrontements des derniers jours (*lire ci-dessous*), la démarche n'est pas très fructueuse.

Vendredi 9 février, Yasser Arafat a téléphoné à Ariel Sharon. Officiellement, le premier voulait féliciter le second pour son élection et pour la récente naissance de ses deux petits-enfants. Mais, d'après la transcription précise qu'en a donnée le quotidien *Maariv*, la con-

versation a rapidement pris un tour moins convenu. « *Nous avons besoin d'argent ; [mes concitoyens] meurent de faim* », a plaidé Yasser Arafat. Ariel Sharon lui a alors répété ce qu'il a dit durant sa campagne électorale : qu'il jugeait les sanctions collectives improductives et qu'il désirait aider ceux qui, parmi les Palestiniens, « *n'étaient pas impliqués dans les actes de terrorisme* » contre la population israélienne. Mais, a-t-il ajouté, toutes les mesures d'apaisement n'inter-

viendront qu'« *après l'arrêt absolu de la violence* », lorsque l'Autorité palestinienne « *agira contre les terroristes* ». En clair : pas un centime si l'Autorité ne reprend pas la coopération antiterroriste avec Israël, notamment en réemprisonnant les membres du Hamas et du Jihad islamique libérés dans le cadre de l'accord d'unité nationale et islamique conclu dans les premiers jours de l'Intifada. Autant dire que l'impasse demeure totale.

GESTION OPAQUE

Pour Yasser Arafat, qui tient son pouvoir de sa légitimité historique autant que du contrôle personnel exercé sur les finances de l'Autorité palestinienne, la situation n'a jamais été aussi grave. Chaque mois, c'est lui qui signe personnellement les chèques nécessaires au fonctionnement de la machine administrative palestinienne, gestion opaque qui, à plusieurs reprises, a suscité les critiques des donateurs internationaux. Mais quand l'argent manque, les fidélités se distendent. Beaucoup, en Cisjordanie, n'hésitent désormais plus à critiquer le « Vieux » et l'affaiblissement de l'Etat. D'autres craignent

que ne s'étendent les désordres larvés que, déjà, ils dénoncent en dressant la liste des exécutions sommaires, des intimidations, des affrontements claniques ou des initiatives anti-israéliennes aventuristes et humainement coûteuses qui se sont succédées au cours des dernières semaines.

« *La violence et l'énergie palestinienne qui étaient dirigées contre l'ennemi commun [israélien] s'exercent désormais contre nous-mêmes* », déplorait récemment un psychiatre renommé de Gaza, le docteur Iyad Sarraj, dans un entretien accordé au magazine palestinien indépendant *Palestine Report*. Dans un texte diffusé récemment dans les milieux intellectuels palestiniens, la députée et ancienne ministre, Hanane Achraoui, de façon plus académique, renchérisait : « *Plus que jamais, et de façon urgente, il nous faut affronter les problèmes de l'ordre public, de la responsabilité collective, de la cohésion sociale et des normes institutionnelles de la réalité palestinienne.* »

Georges Marion

► www.lemonde.fr/israel

De nouvelles victimes dans les territoires occupés

LES VIOLENCES se sont multipliées au cours des dernières heures en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Un Palestinien a été blessé, lundi 12 février, par des tirs de soldats israéliens à Ramallah, en Cisjordanie, tandis qu'un engin piégé de forte puissance explosait dans le sud de la bande de Gaza, près de la colonie de Moarg, au passage d'une patrouille israélienne, a-t-on indiqué de sources palestinienne et israélienne. Des échanges de tirs entre les Palestiniens qui avaient déposé cet engin et des militaires israéliens se sont ensuite produits. Auparavant, un Palestinien de 20 ans avait été tué et un autre gravement blessé, lundi matin, par des tirs de soldats israéliens près de Bethléem, dans le sud de la Cisjordanie, a-t-on indiqué de sources palestiniennes. Selon le décompte dressé par l'AFP, ce décès porte à 399 le nombre de morts depuis le 28 septembre, date du début de l'Intifada : 332 Palestiniens, un Allemand, 13 Arabes israéliens et 53 autres Israéliens.

Dimanche soir, un colon juif avait été mortellement blessé non loin de Giló, un quartier israélien construit dans la zone orientale de Jérusalem annexée en 1967. La victime, qui circulait en voiture, habi-

taut la colonie juive de Gush Etzion, dans le sud de la Cisjordanie. De violents échanges de tirs ont eu lieu entre Giló et l'agglomération palestinienne de Beit Jala.

Pendant ce temps, le nouveau premier ministre israélien, Ariel Sharon, a poursuivi ses consultations pour tenter de former un gouvernement de coalition entre son parti, le Likoud, et les travaillistes. Cette association permettrait de garantir une certaine stabilité ministérielle alors que M. Sharon ne dispose pas de majorité à la Knesset. Tandis que les rumeurs circulent sur les ministères qui pourraient être proposés à des responsables travaillistes, le chef du groupe parlementaire travailliste, Ofer Pines-Paz, a déclaré que le parti ne se laisserait pas acheter avec des postes ministériels et voulait obtenir de M. Sharon la garantie d'une ferme détermination de parvenir à un accord de paix avec les Palestiniens. Eyal Arad, un collaborateur du chef du Likoud, a déclaré que les deux parties avaient commencé à noter par écrit les points d'accord concernant les mesures politiques et les mécanismes de prises de décision au sein du gouvernement. - (AFP, Reuters.)

Première tournée de Colin Powell dans la région

Le nouveau secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, va faire prochainement une tournée au Proche-Orient. Il a annoncé, vendredi 9 février, qu'il comptait partir le 23 février pour un voyage de cinq jours qui le conduira d'abord à Bruxelles - où il s'entretiendra avec les responsables de l'OTAN et de l'UE - puis en Egypte, en Arabie saoudite, au Koweït, en Jordanie, en Syrie et enfin en Israël et dans les territoires palestiniens. « Le but de cette visite, a-t-il expliqué, est d'échanger des vues avec nos amis de la région, tout particulièrement en Israël, à Gaza et sur la Cisjordanie, pour évaluer la situation. » La nouvelle administration Bush, qui a abandonné les objectifs ambitieux de Bill Clinton, entend conduire une politique plus régionale et ne pas s'engager dans les détails du conflit israélo-palestinien. Elle accorde en outre une importance au moins égale à la situation en Irak et a adopté à l'égard du régime de Saddam Hussein une attitude nettement plus agressive. - (Corresp.)

Rafic Hariri, premier ministre libanais

« Les Israéliens restent taraudés par des idées expansionnistes »

BEYROUTH

de nos envoyés spéciaux

« **Avant votre visite en France, les 14 et 15 février, comment réagissez-vous à l'élection d'Ariel Sharon à la tête du gouvernement israélien ?**

- Le Liban garde d'Ariel Sharon un souvenir très douloureux. C'est le souvenir de l'invasion de 1982, de l'occupation de la capitale, Beyrouth, de milliers de morts, hommes, femmes et enfants, des massacres de Sabra et de Chatila, qui sont les plus connus, mais aussi d'autres tueries dont on n'a pas parlé ; tels ces civils ensevelis sous les débris de l'école dans laquelle ils s'étaient réfugiés, à Saïda (capitale du Sud), et qui a été détruite par un bombardement israélien. Sans oublier tous les jeunes qui ont été tués, ceux qui ont été conduits en Israël et ont été torturés. Pour les Libanais, le souvenir d'Ariel Sharon est fait de souffrances, de sang et de larmes : c'est celui d'une très grande catastrophe. Et si, de 1982 à 1990, les affrontements à l'intérieur du Liban se sont généralisés, c'est également Sharon qui en est responsable.

» Maintenant qu'il a été élu premier ministre, c'est à lui de dire comment il conçoit l'avenir. Considère-t-il que son passé est un idéal

ou a-t-il compris que le monde a changé depuis 1982 et qu'il doit en tenir compte ? En tout cas, à cause de son passé, tout ce qu'il fera ou qu'il dira ne pourra que susciter la plus grande méfiance.

- **Vous attendez-vous à des changements dans la politique américaine après l'accession de George W. Bush à la présidence ?**

- Il existe une constance de la politique américaine : qu'ils soient républicains ou démocrates, les Américains se considèrent engagés dans [la défense de] la sécurité d'Israël. Ce que les Arabes leur demandent, ce n'est pas de renoncer à cet engagement, mais d'adopter une politique équilibrée qui ne soit pas une politique de deux poids deux mesures. Sans tourner le dos à Israël, les Etats-Unis peuvent être aussi les amis des Arabes et prendre leurs intérêts en considération.

» Israël se trompe s'il croit que les Arabes n'ont fait le choix stratégique de la paix que parce qu'ils sont faibles. C'est au contraire parce qu'ils sont forts, sûrs d'eux-mêmes et confiants dans leur capacité à relever les défis de la paix qu'ils ont fait ce choix. Ils ont opté pour une paix fondée sur la légalité internationale. Ils y sont prêts, quelles que soient les difficultés. Ce sont les Israéliens qui hésitent, s'interrogent, y compris sur eux-mêmes. C'est à eux de décider s'ils veulent un Etat qui vit en paix avec ses voisins ou un Etat dominateur qui veut s'étendre aux dépens de ses derniers. Visiblement, les idées expansionnistes continuent de les tarauder ; ils réclament quelques mètres par-ci, quelques pouces par-là, quelques pierres ailleurs... pour le principe.

- **Pourquoi, malgré l'insistance de l'ONU et de pays amis, dont la France, l'armée libanaise ne s'est-elle toujours pas amplement déployée au Liban sud, neuf mois après le retrait israélien ?**

- Ecoutez, le Proche-Orient est très compliqué. Des choses et des actes qui paraissent relever de l'évidence et de la pure logique ne correspondent pas à la logique régionale. Bien sûr, déployer l'armée dans le Sud n'aurait rien de très normal [1500 soldats et gendarmes sont déjà sur place]. Si nous ne le faisons pas, c'est parce que nous voulons qu'Israël revienne à la table des négociations. Israël n'a toujours pas évacué [le lieu-dit] les fermes de Chebaa [occupées en 1967 et non en 1978 comme la partie du Liban sud qui a déjà été

évacuée] et n'a pas conclu [d'accord] avec la Syrie et les Palestiniens. Il maintient ainsi le Liban, la Syrie et les Palestiniens dans une situation d'instabilité. Pour qu'il revienne à la table des négociations, il faut qu'il connaisse lui aussi une situation d'instabilité. Nous ne cherchons ni la violence ni la guerre. Nous voulons la négociation et la paix.

- **Les Européens, la France en particulier, n'ont pas apprécié le refus du Liban de participer au Forum euro-méditerranéen de Marseille, en décembre 2000...**

- Peut-être ne nous sommes-nous pas bien expliqués. L'opinion publique, ici, est très sensible [à ce

« Les Syriens sont là pour nous aider. Lorsque nous n'aurons plus besoin de leur présence, nous leur demanderons de partir »

qui se passe en Palestine]. Les gens qui voyaient à la télévision des soldats israéliens tuer des enfants, des femmes, des jeunes désarmés n'auraient pas compris que des ministres des affaires étrangères arabes s'assoient à la même table que leur homologue israélien, même si cela se passe à Marseille.

» Nous savons très bien qu'il est de notre intérêt de participer à un tel forum, mais il faut que l'Europe comprenne qu'il existe une opinion publique arabe et que les dirigeants doivent de plus en plus en tenir compte, surtout à l'heure actuelle.

- **Où en sont les discussions sur l'accord d'association avec l'Union européenne ?**

- Nous n'en sommes pas loin. Nous avons établi un calendrier et tout doit être terminé avant l'été. Nous avons la volonté politique d'y parvenir. Il existe encore quelques difficultés, mais des réunions intensives vont se tenir pour les aplanir. Le Liban, qui est un petit pays et qui vient de sortir de la guerre, a des problèmes économiques énormes et, sans l'assistance de nos amis, nous ne pourrions pas remettre l'économie sur pied.

- **Vous admettez qu'en matière de démocratie et d'indépen-**

dance de la justice il y aurait beaucoup à redire ?

- La démocratie existe. La loi existe. S'il y a des erreurs ou des défaillances, elles doivent être corrigées tout de suite. Nous devons en permanence nous employer à renforcer la démocratie, le respect des droits de l'homme, la liberté d'opinion et l'indépendance de la justice.

- **Comment entendez-vous régler le problème de la dette publique ?**

- La dette publique est importante [elle est estimée à quelque 23 milliards de dollars] et le déficit budgétaire aussi. Notre programme est en trois volets : la privatisation - que nous devons avoir réussie dans trois ans, en commençant dès cette année - nous permettra de diminuer la dette publique ; la réduction des dépenses de l'Etat, là où c'est possible - je ne crois pas qu'il y ait beaucoup à faire - contribuera un peu à la réduction du déficit budgétaire, mais nous devons en même temps prendre en considération les conséquences sociales d'une telle mesure ; enfin, la croissance devrait apporter des recettes plus importantes.

- **De plus en plus de voix réclament une réorganisation de la présence syrienne au Liban...**

- Il y a quelques mois, nous avons effectivement entendu des centaines de déclarations sur la présence syrienne. Les choses se sont à présent calmées et l'émotion a fait place à la raison. Nul ne demande que les Syriens se retirent aujourd'hui. De la droite à la gauche, il existe un consensus sur la légitimité et la nécessité de la présence syrienne aujourd'hui. Autrement dit, cette présence est temporaire. Le débat porte sur le moment où les Syriens doivent partir. Certains veulent d'ores et déjà fixer une date. D'autres, dont le président de la République et moi-même, estiment que ce n'est pas nécessaire, les Syriens étant des amis. Les Syriens sont là pour nous aider. Lorsque nous n'aurons plus besoin de leur présence, nous leur demanderons de partir. La situation régionale étant ce qu'elle est, il me paraît plus important que nous réfléchissions aux moyens d'assurer la sécurité, la stabilité et le développement de notre pays plutôt que de créer des problèmes avec des frères, des amis et des pays arabes. »

Propos recueillis par Mouna Naïm et Lucien George

Design © 2001 Van Cleef & Arpels
"LIBELLULE"

14 FÉVRIER - St. VALENTIN

Van Cleef & Arpels

PARIS, PLACE VENDÔME - FBG ST HONORÉ MONTE-CARLO CANNES

La bataille des élections législatives italiennes a commencé

L'ancien maire de Rome, candidat de la majorité, fait campagne dans un train

Francesco Rutelli, candidat de la majorité de centre-gauche aux législatives du printemps, a lancé sa campagne électorale en Vénétie à bord d'un train qui, jusqu'au

11 mars, va faire le tour de la péninsule. Par ailleurs, la défunte Démocratie chrétienne a été refondée, samedi, sous la houlette de Sergio D'Antoni, ex-dirigeant syndical.

MESTRE (Vénétie)
de notre envoyée spéciale

Le soleil se couche sur la place Ferretto, au centre de la ville à quelques encablures de Venise,

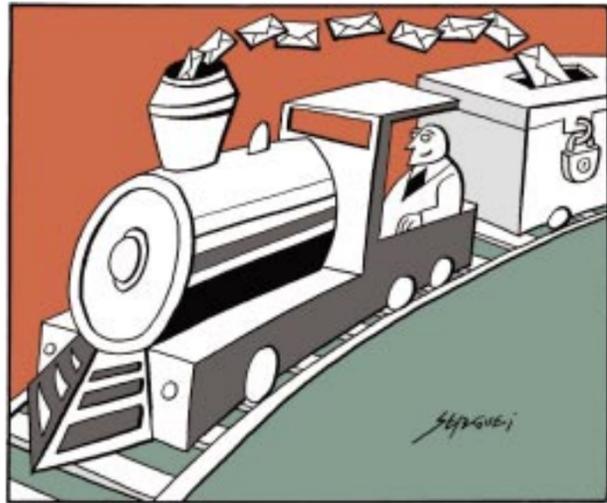
REPORTAGE

Le « Rutelli-Express » va sillonner l'Italie afin de convaincre les indécis

quand arrivent, samedi 10 février, Francesco Rutelli et Piero Fassino, serrés de près par leurs supporters. Le candidat au poste de président du Conseil, ancien maire de Rome et son second, l'actuel garde des sceaux – qui mèneront la majorité gouvernementale de centre-gauche aux élections législatives du printemps prochain – terminent la première journée de leur tour d'Italie en train spécial « à la rencontre des citoyens dans leur vie quotidienne ». Soixante et une étapes sont prévues sur 5 200 kilomètres jusqu'au 11 mars, date de la clôture du périple à Parme. Le « Rutelli-Express », comme on le nomme, se vide de la foule de journalistes qui suivent l'événement ainsi que de la poignée de délégués représentant aussi bien les chantiers navals de la région que des éleveurs inquiets de la crise de la vache folle. Etape suivante, dimanche 11 février : Padoue.

Sur la place Ferretto, envahie par trois mille personnes, des enfants déguisés finissent de fêter leur carnaval organisé par la municipalité alors que les parents suivent et ponctuent d'applaudissements chaleureux les discours qui se succèdent. Les plus âgés ont trouvé où s'asseoir pour ne rien perdre de la soirée et sourient à ce spectacle électoral. « Les candidats n'ont pas si souvent le courage de venir jusqu'à nous, commente une vieille dame, le visage appuyé sur sa canne. C'est la première fois que je vois Francesco Rutelli, il est plus beau en vrai, lui qui n'a pas de maquillage », ajoute-t-elle, séduite. Sur scène, l'intéressé sait se montrer incisif vis-à-vis de ses adversaires menés par Silvio Berlusconi, le candidat de l'opposition.

Ce dernier vient de rentrer d'une visite au Royaume-Uni où il a été reçu par Tony Blair et Margaret Thatcher. Du travailliste et de la conservatrice, il a su relever les traits qui se rapprochent de sa



propre politique, estimant que le libéral Tony Blair « a plus de points communs » avec lui qu'avec Francesco Rutelli. L'ancien maire de Rome ironise sur « ce grand unanime ». Va-t-il mettre dans la même barque Blair et Gentilini ? ». La veille, l'orateur avait subi les injures de Giancarlo Gentilini, maire de Trévise, personnalité de la Ligue du Nord alliée de Berlusconi. Vendredi 9 février, le ton était monté d'un cran. Francesco Rutelli venait de rencontrer dans un dîner fort convivial, à Trévise, une centaine de chefs d'entreprise du riche Nord-Est. C'en était trop pour le bouillant Gentilini. « Ces candidats sont déjà dans l'antichambre de la mort », avait-il rétorqué. Puis, joignant le geste à la parole : « on leur fera le coup du lapin ». Et, pour faire bonne mesure, « je les ai prévenus que, si nous gagnons, nous les condamnerons à l'exil ».

« EXPERT EN DÉRAILLEMENTS »

Francesco Rutelli a préféré interpellier Silvio Berlusconi lui-même, le pressant de condamner les propos de cet allié impétueux. Le leader de l'opposition s'est abstenu de commenter, lui qui préférerait que la Ligue du Nord fasse bonne figure en cette période électorale. Il s'est contenté de traiter son adversaire de « chef de gare », s'attirant en réponse le qualificatif d'« expert en déraillements ». Peut-être a-t-il quelque difficulté à se faire entendre dans ce Nord volontiers séparatiste ? A Trieste, point de départ du « Rutelli-Express », quelques militants de la Ligue du Nord avaient bryam-

ment protesté. En ville, le cortège des candidats-voyageurs n'avait guère suscité d'enthousiasme, en dépit du soutien du maire de la ville, qui soulignait « le signal important donné par M. Rutelli à l'Ostpolitik, à l'ouverture européenne à l'Est, vitale pour notre région ». Peu après, nouvelles protestations de la Ligue du Nord, à Udine puis à Gorizia, lieu de passage de nombreux clandestins. Quelques néofascistes du parti de la « Flamme tricolore » avaient hurlé et fait le salut nazi devant le monument aux « martyrs des Lager » (martyrs des camps) avant d'être dispersés par la police.

L'accueil final de Mestre a permis de conclure à « une première journée prometteuse ». De fait, les sondages les plus récents font écho d'une remontée du centre-gauche, qui commence à convaincre des indécis face à une opposition qui reste en tâte.

De part et d'autre, les alliances se cherchent avec les formations plus restreintes, chaque camp suspectant l'autre de combines futures sur les désistements à venir. A gauche, Rifondazione comunista, de Fausto Bertinotti, et l'Italia dei Valori (l'Italie des valeurs, menée par l'ancien juge Antonio Di Pietro) font pour le moment cavalier seul. Quant au centre droit, il ne dédaignerait pas le soutien de Démocratie européenne, nouveau parti créé par Sergio D'Antoni et Giulio Andreotti qui, pour l'instant, s'affiche comme une « troisième voie », celle de l'ex-Démocratie chrétienne.

Danielle Rouard

La Pologne a décidé d'ouvrir les dossiers de la police politique

Les victimes de l'ancien régime communiste ont formé des queues pour remplir les formulaires leur permettant de consulter leur dossier, et, sur demande spéciale, de connaître les noms de leurs délateurs

VARSOVIE
correspondance

La Pologne a attendu plus de dix ans pour ouvrir enfin aux victimes des persécutions communistes les archives de la police politique de l'époque, la Sluzba Bezpieczenstwa (SB), dissoute en 1990. Tout Polonais qui estime avoir été persécuté par l'ancien régime depuis 1944 peut désormais demander à consulter son propre dossier parmi ceux que les services spéciaux communistes constituaient contre tout élément jugé subversif. Un acte de justice historique qui permettra enfin d'expurger la mémoire collective selon les uns, un procédé générateur de drames individuels et de conflits politiques selon d'autres. L'Allemagne avait fait la même chose aussitôt après la chute du mur en créant le fameux Institut Gauck, qui gérait les dossiers de la sinistre Stasi, la police secrète de l'ex-RDA.

En Pologne, l'échéance a sans cesse été repoussée. Finalement, un Institut de la mémoire nationale (IPN) a été créé en 2000 pour gérer les archives de la SB et pour en ouvrir l'accès aux intéressés. La procédure veut que les postulants adressent à l'IPN un formulaire spécifique demandant l'autorisation de consulter leur dossier. Mais c'est l'Institut qui décide qui peut être considéré ou non comme victime de l'ancien régime. Dans les dossiers ouverts aux intéressés, les noms des mouchards seront rayés, mais il restera possible de les connaître sur demande spéciale.

Les noms de certains agents toujours actifs dans les services spéciaux ne seront toutefois pas dévoilés, a précisé le chef d'IPN, Léon Kieres. « Je n'exclus pas que des drames humains puissent se produire à cette occasion, mais personne n'est obligé de consulter son dossier », a-t-il souligné.

Des queues se sont formées dès les premiers jours devant les bureaux d'IPN, ouverts depuis le 7 février dans plusieurs villes de Pologne. D'anciens militants du mouvement Solidarité, mais aussi des personnes très âgées, victimes de persécutions stalinienne, se sont précipités pour demander à voir leur *teczka*, le dossier personnel de police. Le chef des services spéciaux actuels, Janusz Palubicki, ancien responsable national de Solidarité, emprisonné sous la loi

dre publics sur son site Internet. Un ancien militant anticommuniste, Stefan Niesiolowski, aujourd'hui député national-chrétien, s'est dit « très intéressé de savoir qui était l'informateur » de la police. « S'il y a parmi eux des personnalités publiques, je demanderai leur démission », a-t-il dit. Un député libéral, Jan Litynski, membre de l'opposition démocratique des années 1970-1980, est plus sceptique : « Je suis conscient que mon dossier a été confectionné avec mau-

Vingt noms prestigieux

L'Institut de la mémoire nationale (IPN) à Varsovie a dressé de sa propre initiative une liste de vingt noms parmi les opposants les plus prestigieux et les plus âgés afin qu'ils puissent consulter leur dossier dès à présent s'ils en expriment le souhait. Le premier à y avoir accès sera l'actuel ministre polonais des affaires étrangères, Wladyslaw Bartoszewski. Agé de 78 ans, cet ancien dissident avait été contraint à l'émigration au début des années 1980.

Interrogé sur le sentiment qu'il pourrait ressentir en apprenant quelle personne, dans son entourage, avait été l'informateur de la police politique de l'ancien régime, il a répondu avec humour : « Seul le nom de mon frère ou de ma sœur auraient pu m'émouvoir vraiment. Mais, Dieu merci, j'étais enfant unique. » – (Corresp.)

martiale en 1981, est aussi venu le premier jour pour prendre son formulaire. Mais il est sceptique quant à la véritable valeur des documents de la SB. « La plupart des dossiers d'opposants susceptibles de jouer un rôle dans la vie publique ont été expurgés en 1989 », a-t-il dit à la presse, sans doute en connaissance de cause.

SITE INTERNET

Plusieurs personnalités publiques, ex-opposants au régime communiste, ont déjà fait savoir qu'elles étaient intéressées. Le président du syndicat Solidarité, Marian Krzaklewski, a dit qu'il allait non seulement demander à connaître les noms des informateurs de la SB, mais aussi les ren-

vaise foi. Je pourrais y apprendre de mauvaises choses sur mes amis sans aucune possibilité de vérification, alors qu'une ombre aura été jetée. Je préfère donc ne pas le voir. »

Lech Walesa, ancien chef de l'Etat, ne fera pas de demande, disant qu'il connaît déjà son dossier. Les prélats de l'Eglise de Pologne ne sont pas pressés non plus. « Je ne suis pas très intéressé de savoir qui m'a surveillé, car je le sais plus ou moins », a dit le cardinal-primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp. L'archevêque de Gdansk, Mgr Tadeusz Goclowski, a dit « laisser aux autres le soin de se précipiter », sans exclure une demande ultérieure.

Michel Gara

Les manifestations en faveur des sans-papiers prennent de l'ampleur en Espagne

MADRID
de notre correspondante

Plusieurs milliers de manifestants, dimanche 11 février, sur la place de la Puerta del Sol, au cœur de Madrid, mais aussi dans les rues de Valence ou, comme l'autre jour, dans celles de Barcelone : l'Espagne, devenue la « porte d'entrée » au sud de l'Europe, a décidé, ces derniers jours, de « donner une voix à ceux qui n'en ont pas ». C'est-à-dire à ces milliers d'immigrés venus du Maghreb tout proche, d'Afrique noire ou d'Amérique latine et que la nouvelle législation espagnole, entrée en vigueur il y a quelques semaines, sanctionne comme « illégaux » et peut expulser à tout moment.

Une mobilisation réclamant « la régularisation des illégaux », que l'image des corps sans vie de dix immigrants marocains, échoués parmi les rochers sur une plage d'Andalousie, largement diffusée par les télévisions la semaine dernière n'a fait que renforcer. Ce naufrage, parmi les plus dramatiques de ces dernières années, est venu alourdir des statistiques déjà trop fournies : en l'an 2000, 14 893 immigrants clandestins arrivés en « pateras » (barques) ont été détenus par la police sur les côtes espagnoles ; 54 embarcations ont fait naufrage ; 1 000 personnes ont pu être sauvées et plus d'une centaine se sont noyées.

Dans de nombreux cas, leurs corps n'ont même pas été retrouvés.

La semaine dernière, l'Espagne a également marqué l'anniversaire des émeutes à caractère raciste de El Ejido, près d'Almería, en Andalousie. Il y a un an, à la suite de l'assassinat d'une jeune femme par un déséquilibré marocain, des groupes armés de barres de fer s'en étaient pris pendant trois jours aux immigrants locaux, employés dans la culture sous serres, richesse de la région. Anniversaire qui avait permis de constater que la situation des sans-papiers, force de travail clandestine et sous-payée, restait inchangée.

GRÈVES DE LA FAIM

Il est vrai que la nouvelle loi, pierre angulaire de la politique en matière d'immigration du gouvernement de centre droit de José Maria Aznar, qui entend strictement réglementer l'immigration – pour mieux la gérer, dans l'intérêt même des immigrants, et afin d'éviter certains abus à leur encontre, est-il souligné –, a créé une situation paradoxale dont le gouvernement a bien du mal à sortir. En effet, environ 250 000 sans-papiers se trouvent déjà sur le sol espagnol. Désormais, la loi interdit, sous peine de lourdes sanctions, qu'on les fasse travailler, alors même que l'on manque notoirement de main-d'œuvre

agricole dans plusieurs régions, en Andalousie notamment.

Pour protester contre cette nouvelle loi, un véritable mouvement des sans-papiers s'est créé, dont les manifestations les plus marquantes ont été les récentes grèves de la faim de plusieurs centaines d'entre eux, à Murcie, Pampelune, Melilla, Grenade et Barcelone. Dans cette ville, 700 personnes s'étaient enfermées dans une église pendant plus de vingt jours. Le gouvernement a annoncé qu'il ne reviendrait pas sur la loi, mais il n'en cherche pas moins certains « assouplissements » pour désamorcer la situation. Ainsi l'éventail des raisons humanitaires prises en compte pour accorder le permis de résidence sera élargi, et tous ceux qui vivent en Espagne depuis cinq ans et peuvent le prouver devraient être régularisés.

Un accord inédit – et très critiqué par l'opposition – a également été négocié avec l'Equateur, dans lequel le gouvernement espagnol se charge de rapatrier, d'ici à la fin février, tous les sans-papiers équatoriens volontaires qui se trouvent actuellement en Espagne. S'engageant ensuite à les accueillir en Espagne s'ils reviennent non plus comme clandestins mais, cette fois, après avoir accompli les formalités nécessaires.

Marie-Claude Decamps

Fimalac

Chiffre d'affaires 2000 :
+11,1 % à périmètre constant

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2000 s'est élevé à **1 336,9 M€** (8 769 MF). A périmètre constant, il traduit une augmentation de **+ 11,1 %** reflétant d'un côté le développement soutenu des deux socles principaux d'activités que sont **FITCH** et **FACOM** ainsi que celui de **LBC**, **SECAP** et **CASSINA**, et de l'autre, la cession ou le désengagement progressif d'activités devenues non stratégiques, dont **ENGELHARD-CLAL**.

1) Concentration accrue de FIMALAC sur ses deux métiers principaux :

FITCH, 3^e agence mondiale de notation, secteur en fort développement, a réalisé deux opérations majeures en 2000 avec l'acquisition de **DUFF & PHELPS** et celle de **BANKWATCH**.

FACOM, a progressé très favorablement en 2000 dans son activité de base, l'outillage à main, en renforçant ainsi sa position de leader européen et en développant par ailleurs avec succès ses activités dans l'équipement de garage.

FITCH et **FACOM** ont ainsi représenté en 2000 plus de 65 % du chiffre d'affaires consolidé de FIMALAC. Cette proportion devrait encore s'accroître en 2001 avec le développement de **FACOM** et l'intégration en année pleine de **DUFF & PHELPS** et **BANKWATCH** au sein de **FITCH**.

2) Développement soutenu de LBC, SECAP et CASSINA :

LBC, n°2 mondial dans le stockage de produits chimiques, a également connu une très bonne croissance en 2000, grâce notamment à l'extension de son maillage international, sa capacité de stockage ayant été doublée en 5 ans.

SECAP a été très dynamique en 2000 dans ses activités traditionnelles d'affranchissement et dans la mise sous pli, ce dynamisme ayant été soutenu par l'introduction de produits performants intégrant des nouvelles technologies mises au point par ses équipes.

CASSINA, leader mondial du mobilier design haut de gamme, a connu une excellente année 2000, grâce à la reconnaissance de plus en plus forte de sa marque et grâce à la qualité de ses produits.

3) Poursuite du désengagement des activités non stratégiques :

En 2000, la vente de **CLESTRA** et d'**ANFA**, qui n'avaient pas de vocation stratégique à demeurer au sein du Groupe, s'inscrit dans ce cadre.

D'autre part, conformément à ce qui avait été annoncé, FIMALAC s'est activement désengagée en 2000 des activités non stratégiques de transformation de **métaux précieux**. D'ores et déjà, le secteur Bijouterie et la branche Contacts Electriques d'**ENGELHARD-CLAL** ont été cédés, ces deux activités représentant 45 % du chiffre d'affaires de cette société, et la participation de FIMALAC dans **ENGELHARD-CLAL** a par ailleurs été réduite à 49 %.

Compte tenu de ce désengagement et de la réduction de la participation de FIMALAC dans **ENGELHARD-CLAL**, le chiffre d'affaires de cette dernière n'est plus intégré proportionnellement, comme par le passé, dans le chiffre d'affaires consolidé 2000. Ce changement de traitement sera sans incidence sur le niveau du résultat net consolidé de FIMALAC en 2000 du fait de la prise en compte de la quote-part de résultat de cette société.

Contacts presse : Véronique MORALI - Tél. 01.47.53.61.71

Image Sept : Anne-France MALRIEU - Tél. 01.53.70.74.70

Actionnaires et analystes financiers : Robert GIMENEZ - Tél. 01.47.53.61.68

Des mini-scandales en série entourent le départ de Bill et Hillary Clinton de la Maison Blanche

Cadeaux emportés et grâces douteuses alimentent les critiques contre l'ancien président

L'ex-couple présidentiel Clinton a été contraint de restituer pour 28 500 dollars de cadeaux et de rembourser 86 000 dollars représentant la

valeur de présents reçus au cours des huit années passées à la Maison Blanche. Les adversaires de Bill et Hillary Clinton se déchangent à

l'occasion de ces mini-scandales qui incluent la grâce accordée au financier Marc Rich, en fuite pour cause de poursuites pour fraude fiscale.

WASHINGTON
de notre correspondant

Trois semaines après son départ de la Maison Blanche, Bill Clinton n'en a pas fini avec les ennuis et une couverture médiatique dont il se serait bien passé. Il y a eu la grâce accordée au financier Marc Rich, en fuite pour fraude fiscale (*Le Monde* du 9 février) ; il y a eu celle - encore plus inexplicable - d'un trafiquant de cocaïne révélée par le *Los Angeles Times* ; sans compter l'imbroglio autour des cadeaux emportés par l'ex-couple présidentiel, légalement selon M. et M^{me} Clinton mais pas selon les experts, ce qui les a contraints à en rembourser certains et à en restituer d'autres. Il y a enfin la controverse sur le coût de nouveaux bureaux à Manhattan. Bien entendu, les ennemis de M. Clinton, qui n'ont pas désarmé, se sont emparés de cette succession de mini-scandales.

Vendredi 9 février, le Service des parcs, dont dépend la Maison Blanche, a rendu publique la liste d'objets, d'une valeur de 28 500 dollars, restitués par Bill Clinton. Ils avaient été envoyés il y a un an dans sa résidence de Chappaqua (New York) malgré les réticences du conservateur, qui les considérait comme des cadeaux faits à la présidence et non au président. Parmi ceux-ci : une table à café, une armoire et une table de jeu.

Le 2 février, les Clinton avaient remboursé 86 000 dollars après avoir été sévèrement critiqués pour avoir emporté pour 190 000 dollars de cadeaux. Selon la législation américaine, le président peut garder les cadeaux personnels ; dans ce cas, les généreux donateurs ne bénéficient d'aucune

exemption fiscale. Mais il doit laisser à la Maison Blanche ceux qui ont été faits à la présidence et qui font l'objet d'une exemption fiscale. Parmi les objets controversés figurent une paire de gants de boxe offerts par l'acteur Sylvester Stallone (valeur 300 dollars), le portrait de Buddy, le chien présidentiel (300 dollars), mais aussi deux tables à café et deux chaises (7 375 dollars), cadeaux de Denise Rich, l'ex-épouse de Marc Rich.

Les Américains satisfaits de George W. Bush

Une majorité (52 %) d'Américains se disent satisfaits des trois premiers semaines du président George W. Bush à la Maison Blanche, selon un sondage de l'hebdomadaire *Newsweek*. M. Bush, intronisé le 20 janvier, obtient ainsi un taux proche de celui de ses prédécesseurs. En 1993, quelques semaines après son investiture, Bill Clinton recueillait 51 % d'opinions favorables. Sept sondés sur dix (73 %) approuvent les propositions de M. Bush pour réformer le système scolaire, 65 % soutiennent les mesures d'aide aux organisations religieuses, 60 % sont pour la mise en œuvre du « bouclier antimissile » et 76 % soutiennent les réductions d'impôts tout en souhaitant qu'elles servent à rembourser la dette publique et renforcer la couverture sociale. En revanche, l'exploration des réserves pétrolières de l'Alaska, décriée par les écologistes, recueille 48 % d'opinions défavorables et les sondés sont à 50 % contre la suspension de l'aide aux organisations étrangères de planning familial pratiquant l'avortement. - (AFP.)

Or M^{me} Rich s'est montrée très active pour obtenir le pardon de son ex-époux, contribuant généreusement au Parti démocrate et offrant 450 000 dollars à la bibliothèque présidentielle Clinton, dans l'Arkansas. Ces largesses ont-elles joué un rôle dans la décision *in extremis* de l'ex-président ou bien a-t-il été convaincu par les multiples témoignages en faveur d'un personnage fort peu recommandable qui a fait l'unanimité de tous les juges et procureurs qui

l'ont poursuivi ? Réfugié en Suisse, Marc Rich avait comme principal défenseur l'ancien conseiller juridique de la Maison Blanche, Jack Quinn, passé ensuite au service d'Al Gore. M. Quinn a fait le siège de ses anciens collègues et du « numéro 2 » du département de la justice, auquel il avait fait miroiter le poste d'attorney general en cas d'élection de son patron. Les amis du fugitif ont aussi fait intervenir Ehoud Barak, le roi d'Espa-

ne et l'écrivain Elie Wiesel. Denise Rich aurait même arraché Bill Clinton d'un aparté avec l'actrice Barbra Streisand lors d'une réception, le 20 décembre, pour plaider la cause de son ex-époux.

AVENIR FINANCIER MENACÉ
M. Clinton n'est cependant pas le seul président à avoir accordé des grâces malvenues : Gerald Ford avait pardonné son prédécesseur Richard Nixon, et George Bush père, Caspar Weinberger,

ex-secrétaire à la défense convaincu de parjure dans le scandale Iran-« contras ».

Au même moment, l'avenir financier de Bill Clinton pourrait être menacé. Sa principale source de revenus - comme celle de ses prédécesseurs - devrait être les discours grassement payés par des institutions et des entreprises. Or le président de la société d'investissements Morgan Stanley a présenté ses excuses aux centaines de protestataires qui lui avaient envoyé des courriers électroniques après que l'ex-président eut prononcé, la semaine dernière lors d'un séminaire en Floride, un discours facturé 100 000 dollars : « Nous aurions dû faire plus attention en raison des sentiments suscités chez nos clients par la conduite personnelle de M. Clinton en tant que président », a-t-il dit.

Ceux qui poursuivent M. Clinton de leur vindicte n'ont donc pas l'intention de s'arrêter là. Le représentant Dan Burton, une des bêtes noires de Bill Clinton, a, de son côté, ouvert une enquête parlementaire sur le cas de Marc Rich.

L'ex-couple présidentiel ne sort pas grandi de ces querelles mesquines sur quelques meubles, et encore moins de ces grâces contestables. L'image de Bill Clinton risque d'en souffrir et George W. Bush pourrait profiter de la comparaison et faire oublier une élection contestée. Mais surtout, ce sont les ambitions présidentielles d'Hillary Clinton, nouvelle sénatrice de New York, qui pourraient en payer le prix. Elle a déjà fait savoir qu'elle n'était pour rien dans la décision de son mari à propos de Marc Rich.

Patrice de Beer

Le premier ministre japonais de nouveau critiqué après la collision au large d'Hawaï

Yoshiro Mori est accusé de passivité

TOKYO
correspondance

Les recherches ont continué, lundi 12 février, pour retrouver les neuf disparus du *Ehime-Maru*, ce bateau-école de pêche japonais coulé, au large d'Hawaï, dans une collision avec le sous-marin nucléaire américain *Greenville*. Le premier ministre japonais, Yoshiro Mori, a demandé aux Etats-Unis de contribuer au renflouage du navire, pour « voir ce qu'il y a dedans », lors d'un entretien avec l'ambassadeur américain à Tokyo, venu présenter les excuses de Washington. Des responsables du département d'Etat et du Pentagone ont multiplié les contacts pour minimiser les conséquences diplomatiques, alors que la présence militaire américaine au Japon, émaillée par plusieurs incidents, reste un sujet sensible.

Au nombre des disparus, quatre lycéens de dix-sept ans, deux professeurs et trois membres d'équipage. Spécialisé dans les métiers de la pêche, le lycée professionnel d'Uwajima, sur l'île de Shikoku, a l'habitude, comme les quarante-sept établissements de ce type existant au Japon, d'envoyer ses classes plusieurs fois par an en stage pratique.

PARTIE DE GOLF

Dans la petite ville d'Uwajima, c'est, depuis samedi 10 février, la consternation face à un drame qui paraît absurde. Les circonstances de l'accident déconcertent le public japonais. « Le plus grand mystère de la collision, c'est comment l'équipage d'un bâtiment aussi moderne en train de faire surface a pu ne pas avoir connaissance de ce qui se passait au-dessus de lui »,

s'est interrogé le quotidien *Yomiuri*. Le *Greenville* a heurté l'*Ehime-Maru* par un temps clément et une mer légèrement houleuse. Le navire a sombré en moins de dix minutes, laissant juste le temps aux occupants de sauter à l'eau. Le sous-marin aurait pratiqué, selon l'état-major de la flotte du Pacifique, à Pearl Harbor, un exercice de remontée d'urgence en surface.

Après la collision, les quelque vingt-six rescapés sont restés une trentaine de minutes dans des canots avant l'arrivée des sauveteurs. Le capitaine de l'*Ehime-Maru* a fait part de sa colère contre l'équipage américain, accusé de n'être pas intervenu pour secourir les naufragés. Le commandant du sous-marin a été provisoirement relevé de ses fonctions.

Les suites de l'opération de sauvetage et les résultats de l'enquête, que le gouvernement américain a promis d'approfondir, préoccupent le public nippon. La tragédie a eu une première retombée en politique intérieure : célèbre pour ses gaffes et déjà doté de la cote de popularité la plus basse jamais détenue par un premier ministre japonais, M. Mori est dans le colimateur depuis qu'il a été révélé qu'il avait continué sa partie de golf après avoir été informé de l'accident au lieu de se rendre immédiatement au quartier général prévu dans sa résidence.

Depuis les fiascos passés (tremblement de terre de Kōbe en 1995, accident de la centrale nucléaire de Tokaimura en 1999), la réaction du chef de l'exécutif en situation d'urgence est l'objet de toutes les attentions au Japon.

Brice Pedroletti

RENAULT Clio

Série limitée **extrême**

- ABS
- Direction assistée
- Pack climatisation
- 4 Airbags
- Radiosat laser 6000 CD
- Condamnation des portes à distance
- Lève-vitres avant électrique
- Condamnation des ouvrants en roulant
- Boucliers et rétroviseurs ton carrosserie
- Rétroviseurs électriques dégivrants
- Antidémarrage
- Compte-tours
- Garantie anticorrosion 12 ans

Renault Clio Extrême.
Une série limitée à certains.

www.renault.fr

DANS TOUT LE RESEAU RENAULT

LE LIVRE DE L'@BUSINESS

Chapitre 2 :

SOYEZ PRÊT !

POUR QUE RIEN NE PUISSE
ÉBRANLER VOTRE INFRASTRUCTURE
INFORMATIQUE.

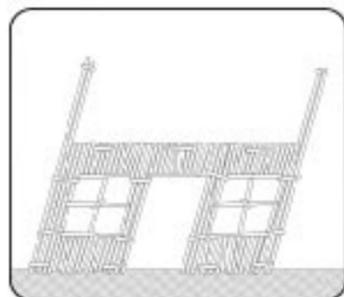


Figure 2-1 : mauvais.



Figure 2-2 : bon.

TOUT repose sur l'infrastructure informatique. On ne mesure pas assez qu'elle peut faire ou défaire une entreprise. Tant que tout fonctionne bien, personne n'en parle. Mais en cas de problème, c'est la catastrophe : défaillance des réseaux, panne des sites Web, chute du chiffre d'affaires, perte de clients.

Le second chapitre de l'e-business va mettre votre infrastructure informatique à rude épreuve. Vos clients exigeront des services optimisés. Vos partenaires et vos collaborateurs devront accéder en temps réel aux informations les plus fiables. Et la multiplication des systèmes bâtis sur Internet accentuera la complexité de la gestion informatique. Soyez prêt à faire face ! IBM peut vous aider à bâtir une infrastructure e-business

sécurisée, évolutive et ouverte. Une infrastructure qui fiabilise votre exploitation. Une infrastructure capable de s'intégrer avec les systèmes de vos partenaires et de faire face aux nouvelles charges de travail des équipements mobiles et d'informatique *pervasive* (diffuse). C'est le type d'assistance que nous avons apporté à Whirlpool® : son portail professionnel (b to b), fondé sur une solution d'infrastructure e-business IBM, lui a permis de réduire ses coûts commerciaux de 80 %. La société a ensuite ouvert un site consommateurs (b to c), développé par IBM qui draine mensuellement 3,8 millions de visiteurs et a été totalement amorti en cinq mois. Nous pouvons en faire autant pour votre entreprise. Découvrez comment en visitant ibm.com/e-business/fr

Dominique Strauss-Kahn provoque une législative partielle dans le Val-d'Oise

Sa suppléante à l'Assemblée nationale devait présenter sa démission lundi 12 février

L'ancien ministre de l'économie et des finances, qui préparait depuis quelques mois son retour, a finalement décidé de partir à la reconquête de

son mandat de député du Val-d'Oise. L'élection législative partielle dans la 8^e circonscription du Val-d'Oise pourrait avoir lieu le 25 mars ou le

1^{er} avril. Mis en examen dans l'affaire Elf, M. Strauss-Kahn est par ailleurs renvoyé en correctionnelle dans l'affaire de la MNEF.

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN a sauté le pas. L'ancien ministre de l'économie, mis en examen dans les affaires de la MNEF et d'Elf, va mettre fin à sa traversée du désert engagée lors de sa démission du gouvernement en novembre 1999 et se présenter à une élection législative partielle pour retrouver son siège de député abandonné à sa suppléante, Raymonde Le Texier, en juin 1997 (*Le Monde* du 9 février). Dans *Le Parisien* du dimanche 11 février, M^{me} Le Texier annonce qu'elle va présenter, lundi 12 février, sa démission au président de l'Assemblée nationale. « Ce serait du gâchis de laisser un homme de sa trempe sur la touche, indique-t-elle par ailleurs. Cela a toujours été clair entre nous que je lui redonnerais sa place. On en avait discuté dès sa démission du gouver-

nement. » « DSK » devrait annoncer sa candidature, sans doute par un communiqué, en début de semaine.

Aux élections législatives de 1997, dans la 8^e circonscription du Val-d'Oise, celle de Sarcelles-nord-est, il avait obtenu 36,62 % au premier tour, avec la concurrence d'un candidat communiste, et avait été élu au second tour avec 59,65 % des suffrages exprimés face au RPR Michel Montaldo. Dans un premier temps, la volonté de ne pas perdre la moindre voix lors du nouveau vote à l'Assemblée nationale, le 28 mars, sur l'inversion du calendrier, avait conduit ses amis à juger que la partielle devait avoir lieu entre début avril et début juin. La loi électorale interdit en effet les partielles dans les douze mois qui précèdent les élections législatives

générales. Mais l'opposition se retrouve aussi avec deux sièges en moins, après la démission de Dominique Baudis, devenu président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui était député (UDF) de Haute-Garonne, et le décès de Louise Moreau, députée UDF des Alpes-Maritimes. Et le vote définitif sur l'inversion du calendrier n'interviendra sans doute qu'en avril.

« À TOI DE DÉCIDER »

Le ministre de l'intérieur pourrait donc convoquer les électeurs de la 8^e circonscription du Val-d'Oise et de la 1^{re} circonscription de Haute-Garonne le 25 mars ou le 1^{er} avril. Il en serait de même pour la 8^e circonscription des Alpes-Maritimes, le suppléant de M^{me} Moreau étant lui-même décédé.

Selon ses proches, M. Strauss-Kahn s'est résolu à brusquer son calendrier personnel, jugeant que la conjoncture politique était « portuse » pour la majorité et qu'elle pourrait l'être encore davantage après les élections municipales. « DSK », qui figure en deuxième position sur la liste du maire de Sarcelles, Franck Pupponi, entend rester premier adjoint. Il prendra aussi la présidence de la communauté d'agglomération lorsque la communauté de communes, qu'il préside déjà, aura adopté ce statut intercommunal.

Avant de se lancer, « DSK » a pris soin de tester le premier ministre. « C'est à toi de décider », lui a répondu, selon son entourage, Lionel Jospin. A la demande de ce dernier, il s'est aussi réconcilié avec François Hollande, après une période de froid consécutive aux propos, durs, que le premier secrétaire du PS avait tenus sur lui, le 25 septembre 2000 à Lyon, en pleine tourmente Méry. Les deux hommes ont déjeuné ensemble. Le premier secrétaire a souhaité que la Fondation Jean-Jaurès, à travers la dizaine de groupes de travail que « DSK » a mis en place, en tant que président du comité d'orientation scientifique, soit associée au « projet » du PS pour 2002. L'ancien ministre y a d'autant plus adhéré qu'il ne voulait pas de « concurrence » entre ces démarches. La fondation va publier, en mars, une première note, sur « la globalisation et la nouvelle gouvernance », sous la houlette de Jean-Louis Bianco. D'ici là, M. Hollande aura à cœur de mobiliser les socialistes pour assurer le retour de « DSK ».

Fabrice Lhomme

Michel Noblecourt

Trois procédures judiciaires en cours

LE NOM de Dominique Strauss-Kahn est cité dans plusieurs procédures judiciaires. Dans l'affaire de la MNEF, qui lui avait valu de quitter le gouvernement en novembre 1999, M. Strauss-Kahn a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris, le 24 novembre 2000, pour « faux et usage de faux ». Il est soupçonné d'avoir participé à la falsification de documents relatifs à son intervention, en tant qu'avocat-conseil, entre 1994 et 1996, dans le cadre de l'entrée de l'Ex-Compagnie générale des eaux, aujourd'hui Vivendi, dans le capital d'une holding qui regroupait l'essentiel des filiales de la MNEF. M. Strauss-Kahn a reconnu le caractère antitativité de deux courriers.

D'autre part, M. Strauss-Kahn a été mis en examen pour « recel d'abus de biens sociaux », le 26 janvier 2000, par les juges de l'affaire Elf. Evelyne Duval, la secrétaire du Cercle de l'industrie, association dont « DSK » fut un des fondateurs, en 1993, qui avait auparavant été sa secrétaire personnelle, avait perçu des fonds de la filiale genevoise du groupe pétrolier, Elf

Aquitaine International (EAI). L'enquête n'a cependant pas démontré que M. Strauss-Kahn serait intervenu pour faire rémunérer M^{me} Duval par Elf.

Enfin, M. Strauss-Kahn est visé par l'instruction relative à la cassette Méry. Ouverte, le 26 septembre 2000, contre « Dominique Strauss-Kahn et tous autres », l'instruction vise notamment à établir les conditions dans lesquelles, en avril 1999, celui-ci s'était vu remettre l'original de l'enregistrement des confessions de l'ancien collecteur de fonds du RPR par l'avocat fiscaliste Alain Belot, son ancien collaborateur à l'Assemblée nationale. M^{me} Belot, mis en examen pour « violation du secret professionnel », a expliqué avoir confié la vidéo à celui qui était alors ministre des finances « à l'occasion » d'un rendez-vous consacré au dossier fiscal d'un de ses clients, le couturier Karl Lagerfeld. M. Strauss-Kahn a indiqué à plusieurs reprises qu'il n'avait jamais visionné la cassette, qu'il affirme avoir perdue.

Rillieux-la-Pape : M. Fabius dénonce l'alliance droite-extrême droite

A L'OCCASION de sa venue au forum Biovision qui se tient à Lyon, le ministre de l'économie, Laurent Fabius, a fait un bref détour par Rillieux-la-Pape (Rhône), samedi 10 février, pour dénoncer l'alliance de la droite avec l'extrême droite aux élections municipales. Dans cette commune de l'Est lyonnais, Alain Duperré, ancien UDF, s'est allié avec Denis de Bouteiller, ancien responsable régional du Front national et ancien trésorier national du Mouvement national républicain de Bruno Mégret, pour tenter de battre le maire sortant, le socialiste Jacky Darne. Le ministre de l'économie a demandé aux « républicains de se mobiliser » pour faire barrage à une « extrême droite qui n'a pas le courage de s'affirmer comme telle et une droite au ventre mou ». « Si, à quelques kilomètres de Lyon, il se passait, avec l'aval des autorités républicaines, ces recyclages, est-ce que ce serait un hasard ou un partage des rôles ? », s'est interrogé M. Fabius. - (Corresp.)

Selon Jean-Marie Le Pen, Maurice Papon est « innocent »

JEAN-MARIE LE PEN, le président du Front national, a déclaré, à l'issue du conseil national de son parti, dimanche 11 février, qu'il était pour la libération de Maurice Papon « non pas parce qu'il a quatre-vingt-dix ans, mais parce qu'il est innocent ». Selon le responsable du parti d'extrême droite, « l'instruction du procès de M. Papon n'a pas été faite. La juridiction n'a pas tenu compte des faits à décharge de la culpabilité. » « Il a été occulté le fait que les sévices et violences qui ont été exercés sur des citoyens, sur des juifs et des résistants sont de la responsabilité exclusive de l'occupant allemand », a insisté M. Le Pen, pour qui M. Papon est « pris comme bouc émissaire ». « Justice lui sera rendue par la Cour européenne des droits de l'Homme », a-t-il conclu.

DÉPÊCHES

■ **LYON : Raymond Barre, maire (app. UDF) de Lyon, a annoncé**, dans *Le Journal du dimanche* du 11 février, qu'après avoir renoncé à se représenter aux élections municipales, il ne briguera pas un nouveau mandat de député en 2002. A bientôt soixante-dix-sept ans, il estime avoir « l'âge de quitter la vie politique pour permettre un indispensable renouvellement ». M. Barre a été élu député sans discontinuer depuis 1978. Il est maire de Lyon depuis 1995.

■ **RETRAITES : Marc Blondel, le secrétaire général de FO, a jugé « bougrement dangereux »** certains aspects du projet d'accord sur les retraites, élaboré samedi 10 février au terme de 21 heures de négociations entre le patronat et les syndicats. Ce texte « somme le gouvernement de remettre en cause le régime de base des retraites », estime M. Blondel, pour qui « les patrons continuent à faire de la politique » en incitant Lionel Jospin à « mettre en air » la retraite à soixante ans « décidée par M. Mitterrand ». La commission exécutive de FO doit décider mercredi 14 février de valider ou non le projet d'accord, que seule la CGT a rejeté, la CFDT et la CFTC apparaissant, dès samedi, favorables au texte.

■ **LUTTE OUVRIÈRE : Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière, a exclu l'idée d'une fusion au second tour** avec des listes de gauche ou d'extrême gauche pour les listes présentées par son parti aux élections municipales, lundi 12 février sur RTL. « C'est l'une des raisons de désaccord que nous avons eues avec la Ligue communiste révolutionnaire », a-t-elle précisé.

Nous développons des protéines thérapeutiques qui sauvent la vie.

Pour que même l'hémophilie n'affecte pas l'instinct du jeu chez les garçons.



L'enfance devrait être l'âge où l'on peut s'amuser sans avoir constamment à s'inquiéter des conséquences de ses jeux. Pour les hémophiles, la plus petite blessure peut être fatale car le saignement ne s'arrête pas. Chez Aventis, un des leaders mondiaux de l'industrie pharmaceutique dans le domaine des protéines plasmiques et recombinantes nous proposons aux médecins du monde entier une large gamme de thérapies vitales, efficaces et sûres pour traiter les problèmes de coagulation. Avec les technologies les plus récentes, nos chercheurs continuent à développer des protéines thérapeutiques innovantes pour ceux qui souffrent de problèmes d'origine sanguine. Pour rendre la vie quotidienne des hémophiles aussi simple qu'un jeu d'enfant.

Aventis, Strasbourg (France) est coté sur les marchés boursiers de Paris, Frankfurt et New York. www.aventis.com

Notre challenge c'est la vie



SCIENCES La publication par les revues anglo-saxonnes *Nature* et *Science* du séquençage, par des équipes publiques et privées du génome humain marque l'achèvement du

décryptage de notre patrimoine héréditaire. ● **CONTRAIREMENT** à des prévisions antérieures, nos cellules ne comprendraient qu'environ 30 000 gènes, soit à peine 13 000 de

plus que la mouche du vinaigre. ● **CE RÉSULTAT** est le fruit des recherches publiques internationales et des travaux d'une société privée américaine de biotechnologies. ● **LE DIRE-**

TEUR du centre national français de séquençage souligne que « le décryptage n'est pas terminé ». ● **POUR LES START-UP** qui travaillent dans ce domaine, les bénéfices n'apparaî-

tront pas, au mieux, avant dix ans. ● **CES SOCIÉTÉS** très dynamiques ont vu pourtant leur cours de bourse chuter de 40 % en un an. (Lire aussi notre éditorial page 16)

Les bouleversantes révélations de l'exploration du génome humain

Révolution dans le champ de la biologie : notre patrimoine héréditaire ne comprend que 30 000 gènes, « perdus » au sein de vastes « étendues désertiques », soit à peine le double de la mouche du vinaigre. Aucune véritable différence génétique entre les races n'a par ailleurs été relevée par les chercheurs

L'ESPÈCE HUMAINE est bien loin de disposer d'un vaste capital génétique ; son patrimoine héréditaire n'est guère plus complexe que celui des êtres vivants qui la précèdent dans le grand arbre de l'évolution et l'on peinerait à vouloir rechercher, d'un point de vue génétique, ce qui distingue les différentes races et ethnies qui composent le genre humain. Tels sont les principaux enseignements d'une série d'études menées à l'échelon international et rendues publiques, lundi 12 février. Publiées par les revues *Science* et *Nature*, elles sont le résultat des travaux de deux équipes, l'une de la société privée Celera, du Maryland, aux Etats-Unis, dirigée par le généticien Craig Venter ; l'autre, d'un consortium international de séquençage du génome humain, financé par des fonds publics. Ces résultats feront date dans l'entreprise immense que constitue l'établissement de la cartographie exhaustive de tous les composants du patrimoine génétique de l'espèce humaine.

● **Nous avons moins de gènes que nous le croyions.** La première surprise, et elle est de taille, concerne le nombre des gènes parfaitement identifiés ou bien localisés au sein du génome de l'espèce humaine. A partir de données de séquençage qui couvrent environ 95 % du génome, les auteurs de *Nature* et de *Science* situent entre 26 000 et 39 000 le nombre total des gènes humains. « En supposant que le décompte total s'établisse à un point intermédiaire d'environ 30 000, il en résulterait que les êtres humains possèdent seulement 13 000 gènes de plus que *Drosophila melanogaster*, la mouche du vinaigre dont le patrimoine génétique a été décrypté il y a moins d'un an », a expliqué Craig Venter à Lyon, vendredi 9 février, lors d'une rencontre avec la presse internationale.

Ces déclarations doivent être rapprochées des communications

récentes du groupe Celera affirmant que le nombre des gènes humains atteignait – voire dépassait – les 100 000, ce que contestaient les équipes publiques engagées dans cette compétition.

● **Les races n'existent pas.** Cette fois, ce n'est pas une surprise, mais une importante confirmation. « Chaque individu sur terre partage 99,99 % du même code génétique avec le reste des humains, soulignent les auteurs de *Science*. En fait, des individus de groupes raciaux différents peuvent présenter plus de similarités génétiques entre eux que des individus pris au sein d'un même groupe. Les variations individuelles ne représentent que 0,01 % de l'ensemble du génome. »

● **La part des gènes.** Deuxième surprise : pour les responsables de l'hebdomadaire américain, cette avancée dans le décryptage du génome humain, au-delà des nouvelles perspectives médicales qu'elle autorise, est riche « de révélations possibles sur la place que nous occupons dans le panorama varié des êtres vivants. » De l'aveu même de Craig Venter, la nouvelle cartographie génétique fait que, contrairement à une forme d'idéologie du « tout biologique » véhiculée depuis plusieurs années, il n'y a pas



de « bons » ni de « mauvais » gènes. Pour cette simple raison, il faut imaginer, de manière plus complexe, des réseaux d'un autre ordre qui restent à identifier et à comprendre. Réseaux dans lesquels les gènes ne seraient plus la clé de voû-

te de l'organisation du vivant. En d'autres termes, les derniers résultats des programmes de décryptage réduisent, de manière paradoxale, la part qui revient aux gènes dans la lecture et la compréhension des pathologies ainsi que dans la compréhension et l'explication du comportement.

Tout indique aujourd'hui qu'au-delà du seul décryptage du génome de notre espèce, cette étape devrait prélever à de nombreux développements dans les domaines de la biologie, de l'anthropologie, des différentes sciences humaines et pourrait peut-être bouleverser l'approche, depuis longtemps controversée, des rapports complexes qu'entretiennent l'inné et l'acquis.

« Les généticiens sont désormais confrontés à un véritable problème. Non seulement le nombre de gènes humains n'est pas élevé mais beaucoup sont identiques à ceux retrouvés dans d'autres espèces, y compris

ceux du développement, explique Pierre Sanigo (Institut Cochin de biologie moléculaire, Paris), auteur, avec Jean-Jacques Kupiec, d'un récent ouvrage original sur ce thème (*Ni Dieu ni gène*, Seuil). Dans un autre domaine on voit bien que le séquençage du VIH, réussi en 1985, ne nous a pas donné la solution pour combattre le sida. Il faut donc impérativement, pour comprendre, élargir les investigations, s'intéresser aux conditions de développement, à l'ADN répétitif, à l'écologie cellulaire, aux grands équilibres. Ces derniers résultats confortent la lecture de ceux qui pensent que les gènes nous fournissent à eux seuls les futurs remèdes aux maladies. »

Cette étape de la recherche survient vingt ans après le lancement du programme de décryptage du « Grand livre de la vie », projet qui se proposait d'établir l'intimité de la structure de l'ensemble des millions d'éléments qui – sous la forme

d'une double hélice d'ADN contenue au sein des chromosomes présents dans le noyau de chacune de nos cellules – constituent le patrimoine héréditaire de l'espèce humaine. Ce projet a également pour but d'identifier, au sein de ce gigantesque enchaînement, ces entités fonctionnelles, les gènes, qui sont, notamment, à l'origine, via le code génétique, de la synthèse des protéines et qui jouent à ce titre un rôle clef dans le métabolisme cellulaire et la physiologie de l'organisme.

Le fait qu'une série de maladies, héréditaires ou non, soit la conséquence d'anomalies structurelles de certains gènes laisse espérer – au-delà des acquis de science fondamentale – que cette entreprise puisse ouvrir la voie à la mise au point de nouvelles stratégies thérapeutiques, médicamenteuses ou pas. A ce titre, toutes les avancées dans ce domaine sont « auscultées » avec le plus grand soin par les milieux économiques et financiers spécialisés dans ce secteur comme l'a montré la deuxième édition du Forum international des sciences de la vie inauguré à Lyon le jeudi 8 février par Jacques Chirac et qui s'est clos le lendemain en présence de Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

L'étape précédente date de moins d'un an lorsque les gouvernements de différents pays industrialisés annonçaient, solennellement, la publication de la première ébauche de la structure fine du génome humain (*Le Monde* du 27 juin 2000) à partir de travaux menés dans une vingtaine d'états au sein du consortium public « Projet du génome humain » (HGP). Aujourd'hui le HGP, en association étroite avec le groupe privé et concurrent Celera que dirige J. Craig Venter, révèle les derniers résultats de cette entreprise cartographique hors du commun.

J.-Y. N.

PROFIL

UN GRAND FLIBUSTIER DE LA GÉNÉTIQUE

Sans Craig Venter, le génome humain n'aurait sans doute pas été décrypté aussi rapidement. Depuis dix ans, cet ancien chercheur des National Institutes of Health américains joue un rôle stimulant dans ce domaine. Il est à la fois la figure de proue de la recherche privée et une sorte de repoussoir pour ses collègues du secteur public.

En 1991, il a déposé la première demande de brevets concernant des séquences génétiques humaines. C'est lui qui, en proposant de considérer comme des inventions la simple découverte de fragments de gènes dénués de fonction biologique, fit prendre conscience au monde entier de l'ampleur des intérêts économiques qui se profilaient. C'est encore lui qui déclare aujourd'hui que sa société, Celera Genomics, commercialisera l'accès à ses bases de données et vendra ses interprétations du génome aux entreprises intéressées. Mais Craig Venter, businessman avisé de cinquante-trois ans, est aussi un chercheur brillant et dynamique. C'est là toute sa force.

Si les équipes de son Institute for Genome Research (TIGR) sont celles

qui, au monde, ont séquençé le plus grand nombre de génomes d'organismes inférieurs (parmi lesquels le virus de la grippe, les agents du paludisme, du choléra et de la syphilis), ce n'est pas par hasard. C'est parce que leur patron biochimiste a conçu et osé appliquer à ces génomes bactériens une méthode de séquençage hardie et un peu « sale », presque une méthode de voyou, disent certains. Sa technique, le « shotgun intégral », ne s'embarrasse pas en effet de délicatesses : il fait voler en éclats tout le génome, dont des millions de petits fragments sont lus aussitôt par un super-ordinateur. A charge pour un autre programme informatique de reconstituer les pièces du puzzle.

Craig Venter, formé dans les laboratoires publics, oublie généralement qu'il n'aurait pu aller aussi vite en besogne sans le travail de fond de ses anciens collègues. « Nous savons aujourd'hui, rappelle Jean Weissenbach, directeur du programme national français de séquençage, que la technique de ce groupe – un séquençage au hasard de fragments du génome, suivi de leur reconstitution – ne permettait pas une analyse exhaustive du génome humain. » Il reste encore beaucoup à faire. Un travail que la Celera Genomics n'a ni les moyens ni l'intention de mener.

Catherine Vincent

Une épopée scientifique de presque un demi-siècle

MOINS d'un demi-siècle après la découverte par les Américains Francis Crick et James Watson de la structure en double hélice de l'ADN (acide désoxyribonucléique), base de notre patrimoine génétique, l'ensemble du génome humain est officiellement décrypté. La dernière décennie a été marquée par la concurrence effrénée entre la recherche publique et la firme créée par Craig Venter, Celera Genomics, pour décrypter au plus vite le génome. Une course qui a pour toile de fond la polémique sur la brevetabilité du vivant et l'espoir de mettre au point la pharmacopée de demain.

● **1953.** James Watson et Francis

Crick découvrent la structure en double hélice de l'acide désoxyribonucléique (ADN), qui leur vaudra le prix Nobel en 1962.

● **1977-1978.** Séquençage des premiers génomes viraux.

● **1988.** Première prise de brevet américain sur un vertébré transgénique, la souris Myc. L'octroi de brevets sur le vivant est suspendu par l'Office des brevets américains jusqu'en 1992.

● **1989.** Les Instituts nationaux de la santé américains (NIH, National Institutes of Health) créent une agence pour coordonner l'étude du génome humain, HUGO (Human Genome Organisation), dirigée par James Watson.

● **1990.** Lancement officiel du Projet du génome humain (HGP), sorte de « programme Apollo » international de la génétique, destiné à dresser en quinze ans la carte intégrale du patrimoine héréditaire de l'espèce humaine.

● **1991.** Réalisation de deux premières cartes partielles sur les chromosomes 21 et Y par une équipe du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Les NIH américains demandent à breveter 2 725 séquences partielles de gènes (EST).

● **1992.** Alors que 250 laboratoires internationaux (privés et publics) participent au Projet du génome humain, l'Américain Craig Venter, ancien des NIH, s'associe à William Haseltine, un chercheur de Harvard (Boston), pour fonder la compagnie Human Genome Sciences Inc. (HGS). Il crée également un laboratoire à but non lucratif, TIGR.

● **1993.** Les chercheurs du laboratoire Généthon (France) dressent la première carte physique d'un chromosome humain, le chromosome 21, soit 1,7 % du génome humain, et indiquent avoir « balisé » 90 % de nos chromosomes.

● **1996.** La revue *Nature* publie la version finale de la carte génétique de l'homme qui marque « la fin de la première phase » du Projet mondial du génome humain. La deuxième phase sera le séquençage (décryptage et lecture des trois milliards de paires de lettres, dites « bases », du génome humain).

● **1997.** L'Unesco adopte une déclaration universelle en vingt-cinq articles sur le génome humain et les droits de l'homme, interdisant notamment le clonage humain. La France crée son centre national de séquençage à Evry (Essonne), chargé du décryptage intégral du chromosome 14.

● **Mai 1998.** Craig Venter crée, avec le géant de l'électronique Perkin-Elmer, la société Celera Genomics et se donne trois ans pour décrypter le génome avec 250 millions de dollars, l'équivalent du dixième du budget que les NIH ont accordé à ce projet.

● **Octobre 1998.** Une carte énumère la position exacte de 30 181 gènes humains, soit deux fois plus que la précédente version publiée en 1996 et avec une précision deux à trois fois supérieure, selon les NIH.

Après un débat long de dix ans et un premier refus en 1995, le Parlement européen, la Commission et le Conseil des ministres fixent les règles européennes de brevetabilité du génome. « Un élément isolé du corps humain (...), y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut, disent-ils, constituer une invention brevetable, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel. »

● **1999.** L'Office américain accorde les premiers brevets sur des séquences partielles de gènes. Mars 1999 : le programme HGP, qui réunit désormais dix-huit pays, indique que plus d'un tiers du géno-

me a été séquençé avec plus d'un milliard de « bases » décodées.

● **Décembre 1999.** Le chromosome 22 est le premier des 23 paires de chromosomes humains (22 paires plus X et Y) à être intégralement séquençé. Décryptée par le HGP, sa structure est publiée dans *Nature*.

● **5 avril 2000.** Celera Genomics déclare avoir « achevé le séquençage du génome d'une personne et commencé à assembler les fragments séquençés du génome dans l'ordre ».

● **Juin 2000.** Le Comité consultatif national d'éthique déclare que « la connaissance du génome humain ne peut être en aucune manière appropriée ». Pour le ministre français de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, « la séquence d'un gène ne peut conduire à la prise d'un brevet que si l'on a caractérisé sa fonction et exposé les moyens de son application directe à des fins thérapeutiques ou diagnostiques ». La France demande une clarification à cet égard de la directive européenne sur la brevetabilité du vivant.

● **26 juin 2000.** Les scientifiques du consortium sont parvenus à dresser une carte quasi complète du génome humain. Le docteur Francis Collins, à la tête du HGP, annonce qu'il comporte environ 38 000 gènes. Craig Venter table quant à lui sur 100 000 gènes ou plus. Un chiffre depuis révisé à la baisse.

● **12 octobre 2000.** Celera Genomics fournit une première ébauche du génome de la souris.

● **11 février 2001.** Le Consortium international public et Celera Genomics livrent chacun leur version « complétée » du génome, publiées respectivement dans *Nature* et dans *Science*.

Hervé Morin (avec AFP)



De courts séjours en Europe.

weekenderplus.com

La formule Weekender Plus existe également dans plus de 250 hôtels Holiday Inn et Express by Holiday Inn en Europe.

MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF

DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

RECOMMANDÉ PAR PARIS PAS CHER

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

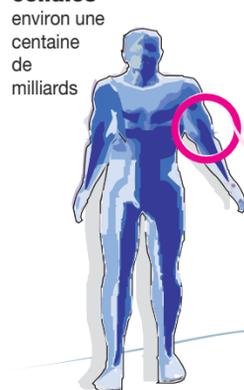
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sulren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
♦ 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
♦ 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7 h / 7

Le livre de la vie, ou de la cellule au chromosome

1 **Le corps humain est formé de cellules**

environ une centaine de milliards



2 **Les cellules contiennent un noyau**

cellule

noyau



3 **Dans le noyau de la cellule, se trouvent vingt-trois paires de chromosomes.** Chacun est composé d'une longue molécule enroulée en double hélice sur elle-même : l'ADN (acide désoxyribonucléique), support de notre patrimoine héréditaire.

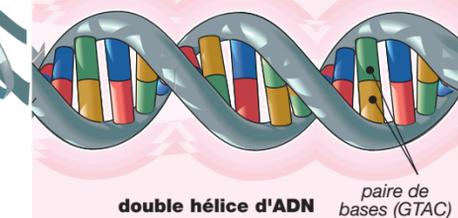
Chromosome



4 **Déroulés et alignés bout à bout, ces 23 chromosomes formeraient un filament d'ADN de plus de 1 m de long.** Les barreaux de l'échelle de sa double hélice sont formés à partir de 4 bases - G (guanine), C (cytosine), A (adénine) et T (thymine)-, associées par paires et dont la succession détermine la séquence des gènes. **Le génome humain est constitué, dans son ensemble, de 3 milliards de paires de bases,** dont l'enchaînement détermine l'intégralité du programme génétique de notre espèce.

double hélice d'ADN

paire de bases (GTAC)



5 **Les gènes constitués d'un enchaînement de bases de longueur variable servent à produire des multiples protéines qui assurent le bon fonctionnement des cellules et de l'ensemble de l'organisme.**

Le séquençage du génome devrait permettre de mieux connaître les gènes défectueux et leurs fonctions, et faciliter la mise au point de médicaments.

Source : La Monde - infographie Le Monde avec G.N.A.F.P.

Jean Weissenbach, directeur général du Centre national français de séquençage
« Le travail accompli est immense, mais le décodage n'est pas terminé. Le triomphalisme de la recherche privée est prématuré »

« Quelle lecture faites-vous des résultats, auxquels vous avez contribué, qui réduisent à environ 30 000 le nombre des gènes composant le patrimoine héréditaire de l'espèce humaine ?

– Nous avons publié, il y a un peu moins d'un an, des travaux qui, à la différence notable des hypothèses du groupe de Craig Venter, concluaient à ce chiffre. Comment comprendre ? On peut penser que la complexité de l'espèce humaine réside dans bien d'autres choses que dans le seul nombre des gènes de son patrimoine héréditaire. Nous devons aussi prendre en compte certains phénomènes, comme celui de l'« épissage alternatif », qui fait qu'un seul gène peut être à l'origine de la synthèse de nombreuses protéines différentes. On peut également avancer le fait que les gènes humains sont plus complexes que ceux des autres espèces dont le génome a été séquencé. Peut-être faudra-t-il aussi compter avec cet ADN dit « répétitif », auquel on ne connaît aucune véritable fonction. Mais il faut bien reconnaître que la définition même de concept de gène a, depuis une vingtaine d'années, été mise à mal et que nous nous sommes progressivement éloignés – sans totalement l'abandonner – de ce que Mendel avait imaginé.

– Peut-on conclure qu'il n'y a aucune base génétique sous-

jacente à la définition des ethnies ou des races ?

– Il est parfaitement clair aujourd'hui qu'il existe, d'un point de vue génétique, de grandes diversités entre les êtres humains et que ces diversités se retrouvent dans toutes les races. On peut aussi affirmer qu'il existe dans chaque race des variations de séquences génétiques présentes dans d'autres races. Il s'agit là de données bien établies. Pour autant, je me garderais bien de prévoir de quelle manière ces faits pourront être interprétés et commentés.

– Le décodage de la totalité du génome humain est-il achevé ?

– Absolument pas. Certes, le travail qui a été fait est immense, mais le décodage du génome n'est pas achevé. Il y a encore à faire et, pour diverses raisons, ces recherches indispensables ne seront pas conduites par Craig Venter et le groupe Celera mais bien par le consortium public. Il nous reste environ 150 000 « trous » de tailles très différentes à décrypter et environ un tiers des gènes ne sont pas connus dans leur totalité. En d'autres termes, il faudra environ deux à trois ans avant que l'on dispose de la véritable séquence de référence du génome humain. C'est seulement alors, selon moi, que l'on pourra parler d'un moment historique.



JEAN WEISSENBACH

– Votre point de vue tranche avec les déclarations triomphalistes de Craig Venter et du consortium privé...

– Je maintiens que ce triomphalisme est prématuré mais il était sans doute inévitable que Craig Venter, leader de la recherche privée, tienne de tels propos de marketing alors qu'il ne dispose que de données similaires à celles du consortium public, sans lequel il ne pourrait être là où il est.

– Voulez-vous dire que Celera n'a pas obtenu ses résultats à partir de sa propre démarche de séquençage, souvent présentée comme plus originale et plus rapide que celle de votre groupe ?

– Il est clair que l'arrivée de Celera dans la compétition a accéléré les choses, donné une nouvelle dynamique à l'entreprise de séquençage. Nous savons aujourd'hui de

manière indiscutable que la technique de ce groupe – un séquençage au hasard de fragments du génome, suivi de leur reconstitution – ne permet pas une analyse exhaustive du génome humain, à la différence de ce qui avait pu être fait pour la mouche drosophile. Le résultat actuel de Celera n'a pu être obtenu qu'à partir des informations que le groupe public avait obtenues et rendues publiques. Craig Venter ne s'en est pas tenu à sa stratégie initiale et, de ce point de vue, il y a une réelle imposture dans les publications de *Science*.

– Accusez-vous Celera d'avoir utilisé des données que vous aviez dès le départ décidé de rendre publiques ? Regrettez-vous d'avoir organisé ce libre accès à l'information ?

– En aucune façon. J'observe en revanche que le groupe Celera ne veut pas reconnaître publiquement que son approche initiale n'était pas, à elle seule, opérante et qu'il a eu besoin du travail fait par les équipes publiques. Pour notre part, nous demandons à Craig Venter d'être intellectuellement honnête et je suis au regret d'observer que ce n'est pas le cas. Vous comprendrez à quel point cette situation peut être irritante. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Les start-up de biotechnologie engagées dans une course de vitesse

LA PUBLICATION détaillée de la carte du code génétique humain – mise à la libre disposition de la communauté scientifique sur Internet – ouvre une nouvelle ère dans la recherche pharmacologique. En théorie, le fait que le génome humain comporte beaucoup moins de gènes que prévu – autour de 30 000 au lieu des 100 000 attendus – pourrait accélérer les découvertes thérapeutiques. En réalité, cette « révision à la baisse », selon les termes du professeur Jean Weissenbach, directeur du centre de séquençage humain français, ne surprendra pas les sociétés de biotechnologies, qui, depuis près d'un an, tablaient sur le chiffre le plus faible. La tâche reste entière pour interpréter ces séquences et mieux connaître ces gènes dont les scientifiques ignorent, pour environ 40 % d'entre eux, la fonction exacte.

L'enjeu est de taille. Les médicaments de la pharmacopée actuelle visent moins de 500 cibles biologiques. La dernière édition du « Grand livre de la vie » laisse espérer environ 5 000 cibles potentielles pour trouver les médicaments du futur.

D'ores et déjà, les start-up de la biotechnologie sont entrées dans une course de vitesse. Elles essaient de cibler d'abord des gènes simples, responsables de troubles comme, par exemple, la

dépendance à l'alcool. Pour gagner du temps, des sociétés se sont emparées des données concernant le patrimoine génétique de populations homogènes, comme celles d'Islande ou des îles Tonga. Pour faire face aux lourds investissements et récolter au plus vite les fruits de leurs travaux, elles ont fusionné. Elles sont, à quelques exceptions près, les plus grands fournisseurs de nouveaux médicaments, les grands laboratoires pharmaceutiques cherchant, après avoir tissé des partenariats de recherche, à racheter les droits de commercialisation des produits découverts.

UNE PHARMACOPÉE NOUVELLE

En janvier 2001, l'américain Millennium annonçait l'entrée en tests cliniques d'une petite molécule contre le cancer, développée avec le laboratoire pharmaceutique allemand Bayer. Le médicament, indiquait-il, avait été élaboré « en moins de dix-huit mois », en confrontant ses connaissances sur le génome humain et la bibliothèque chimique de l'industriel. Depuis 1998, date de leur alliance, Millennium aurait fourni près de 40 % des 225 nouveaux candidats médicaments de Bayer, pour des maladies comme les affections cancéreuses et cardio-vasculaires. Fin décembre 2000, aux Etats-Unis, la Food and Drug Administration comptait plus de vingt demandes d'autorisation de mises sur le marché de médicaments issus des biotechnologies. Parmi eux, une substance contre l'anémie découverte par Amgen et un traitement contre l'asthme de Genentech, deux sociétés vedettes de biotechnologies.

En 2001, selon des experts, quelques sociétés de biotechnologies pourraient espérer récolter les fruits de leur travail. La plupart d'entre elles devront attendre encore « dix, vingt, trente ans à partir d'aujourd'hui », estime Eric Roberts, analyste à la banque d'affaires américaine Lehman Brothers. En 2000, l'annonce du décodage des quelque 3 milliards de lettres du génome humain avait fait s'envoler les actions de ces entreprises, qui promettent une pharmacopée nouvelle et personnalisée.

Depuis, elles ont chuté de près de 40 % par rapport à leur pic du printemps 2000. Toutefois, les espérances sont loin d'être toutes retombées. En Grande-Bretagne, le leader européen de la biotechnologie, les entreprises sont encore bien cotées. « Ces entreprises devront lancer un grand nombre de médicaments-phares, de "blockbusters", pour hisser leurs revenus à un niveau qui justifie leur évaluation boursière », a souligné, à la mi-janvier, Michael Collins, un gestionnaire de fonds chez Henderson Investors. Une société comme Cambridge Antibody devrait produire six médicaments-phares d'ici à dix ans, tandis que Celltech, le numéro un britannique, devra en sortir plus de dix.

Elisabeth Bursaux

Véronique Lorelle

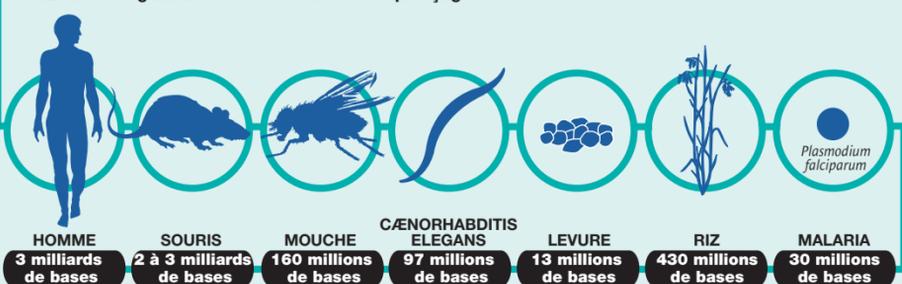
Le séquençage des organismes animaux et végétaux a permis aux recherches sur l'homme de progresser

LA MISE à disposition des chercheurs de méthodes automatisées d'analyse des génomes de toutes les espèces vivantes a permis, depuis vingt-cinq ans, des progrès exponentiels dans la connaissance de leurs déterminants génétiques. « Entre les premiers génomes viraux, en 1977-1978, et les premiers génomes bactériens, en 1995, la taille des réalisations a augmenté d'un facteur 1 000 en vingt ans. Avec la séquence du génome humain d'ici 2002-2003, un autre facteur 1 000 aura été gagné en dix ans », souligne Marcel Salabounat, du Génomoscope, dans *Médecine/Sciences* en janvier 2000. Le premier organisme eucaryote séquencé a été celui de la levure (*Saccharomyces cerevisiae*). La surprise était grande de constater la proximité des gènes de ce petit animal unicellulaire avec ceux impliqués dans de nombreuses maladies humaines.

Depuis, la séquence des génomes complets de deux animaux a été publiée. Tout d'abord, en 1998, celle de *Caenorhabditis elegans*, un ver qui possède environ 17 800 gènes et dont la petite taille – l'animal ne dépasse pas un millimètre – en a fait un organisme de choix pour l'étude du développement. Il est, en effet, composé d'un nombre déterminé de cellules – 959, dont 300 cellules nerveuses –, dont les chercheurs ont pu déterminer précisément le destin, analysant grâce à lui les processus d'embryogenèse et de différenciation cellulaire. Il n'est pas surpré-

Le génome humain et les autres

La séquence de nombreux gènes est très proche d'une espèce animale à une autre. Pour mieux comprendre le génome de l'homme, les chercheurs disposent ainsi des données issues des génomes du ver *Caenorhabditis elegans*, de ceux de la mouche drosophile et de la souris. Ce dernier est en cours de séquençage. Par ailleurs, 30 séquences de génomes microbiens ont été publiées et les génomes de plus de 120 microorganismes sont en cours de séquençage.



nant que le deuxième animal dont la séquence du génome a été complétée soit la drosophile *Drosophila melanogaster*, objet des recherches de la plupart des généticiens depuis les travaux de Morgan au début du siècle. Connue sous le nom de « mouche du vinaigre », elle possède 13 600 gènes, regroupés sur 4 chromosomes. Enfin, l'animal dont la communauté scientifique attend avec impatience la fin du séquençage génomique est de toute évidence la souris, devenue un véritable tube à essai pour la recherche médicale humaine.

S'il est actuellement assez aisé de décrypter la séquence des nucléotides qui composent l'ADN d'un organisme, il est plus difficile d'y

repérer les séquences appartenant à des gènes, isolées dans une mer de séquences que l'on dit « non codantes », car elles ne déterminent pas la structure de protéines. En juin 2000, Jean Weissenbach et Hugues Roest-Crollius, après avoir séquencé en partie le génome d'un petit poisson exotique, le tetraodon, ont surpris la communauté scientifique en annonçant que le nombre de gènes humains devait se situer autour de 30 000 (*Le Monde* du 24 mai 2000). Les résultats actuels leur donnent raison.

En parallèle à la recherche sur le génome des animaux et surtout de l'homme, une grande partie de la recherche publique et privée s'est portée sur le séquençage des

pathogènes, dans l'espoir de trouver de meilleurs moyens de lutte contre les infections. L'intégralité des génomes de plus de 30 microorganismes a d'ores et déjà été publiée, et plus de 130 sont en cours de séquençage.

Les pathogènes dont la structure est à présent connue sont en particulier ceux de la tuberculose, de la malaria, de la listériose, de plusieurs streptocoques dont celui de la pneumonie, pour ne citer que les plus emblématiques de la pathologie humaine. L'analyse de ces génomes a permis la découverte de toute une gamme de gènes d'intérêt, en particulier concernant les voies métaboliques utilisées par chacun des microbes et

Un document datant de 1968 témoigne des débats au sein de la communauté juive sur le christianisme

Jamais publié, ce texte, élaboré pour le rabbinat de France, dénonçait le « rejet » des autres religions

Le grand rabbin de Strasbourg, René Gutman, s'apprête à publier un document interne, datant de 1968, qui proposait de porter un regard plus

ouvert sur le christianisme et les autres religions. Elaboré par le rabbin Charles Touati et le philosophe Emmanuel Levinas, ce texte estimait, en

conclusion, que « le rejet du christianisme aurait pu être évité ». Le grand rabbinat avait jusque-là renoncé à le rendre public.

LE DOCUMENT a dormi pendant plus de vingt ans dans les tiroirs du rabbinat français, jusqu'à ce que René Gutman, grand rabbin de Strasbourg, prenne l'initiative de le rendre public. Un texte de trois pages, un « dossier sur le christianisme » à l'état d'ébauche, mais dont la portée est considérable puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de pendant pour les juifs de la déclaration du concile Vatican II *Nostra Aetate* sur les religions non chrétiennes et des *Orientations pastorales* sur l'attitude des chrétiens à l'égard du judaïsme, publiées par l'épiscopat français en 1973 : un *aggiornamento* inachevé du regard porté par le judaïsme sur les autres religions.

René Gutman a raconté la genèse de ce texte au cours d'un colloque organisé par le Collège des études juives de l'Alliance israélite universelle, le 4 février, à Paris. Tout commence en 1968, trois ans après la publication de *Nostra Aetate*. L'épiscopat français demande au grand rabbin Jacob Kaplan un document sur la façon dont le judaïsme perçoit le christianisme. Le grand rabbin de France charge alors Charles Touati, président de la commission doctrinale du rabbinat français, de réunir autour de lui une équipe afin de préparer un dossier qui pourrait servir de base à une prise de position officielle. M. Touati fait choix du philosophe Emmanuel Levinas, à l'époque professeur à Nanterre, et de l'orientaliste Georges Vajda, enseignant à l'École des pratiques des hautes études. En mai 1968, à l'écart des événements qui ébranlent la capitale, la petite commission d'experts se met au travail dans les locaux du Consistoire israélite de France. Chacun de ses

membres sélectionne un ensemble de textes tirés de la tradition juive et, après discussion, le comité se met d'accord à l'unanimité sur un corpus de références.

La commission avait au préalable posé plusieurs principes. Le dossier n'engagerait « que le seul rabbinat français ». Il ne contiendrait « que des textes d'ouvrages et de maîtres unanimement reconnus dans le judaïsme universel comme faisant autorité ». La commission prenait bien soin de préciser que « l'on peut trouver dans le judaïsme des textes qui contrediraient ceux qu'elle a choisis, de même que l'on peut trouver dans le christianisme des textes hostiles aux juifs ». Mais, estimait-elle, « les textes qu'elle a choisis représentent ceux qui sont le mieux accordés à l'esprit du judaïsme et les mieux accordés à l'esprit des fidèles de ses synagogues ».

La portée du dossier dépasse largement le cadre des relations judéo-chrétiennes, puisque – souligne la commission – les textes retenus « conviennent presque toujours aussi bien au christianisme qu'à l'islam, entre lesquels le judaïsme fait peu de distinction ». Le « dossier sur le christianisme » se présente donc comme une suite de références bibliographiques, qui servent à étayer six affirmations fortes. Les voici telles qu'elles apparaissent dans le document.

1. Le rejet du christianisme aurait pu être évité. 2. Les chrétiens [au temps de Jésus] n'étaient pas des idolâtres : ils adorent le Dieu qui a créé le monde et ont en commun avec les juifs un certain nombre de croyances. 3. Les chrétiens ont accès au salut éternel. 4. Israël doit s'inspirer des chrétiens et des musulmans [en matière morale].

5. Christianisme et islam ont contribué à améliorer l'humanité. 6. Christianisme et islam frayent la voie du Messie.

Le dossier ainsi constitué n'était qu'une première étape vers une déclaration solennelle qui devait engager le rabbinat français. Mais le projet s'enlisa, dans des circonstances rapportées par le grand rabbin Gutman. Le document fut distribué à tous les rabbins, afin que l'assemblée générale du rabbinat français puisse se prononcer. Ce n'est que dix ans plus tard, en 1978, que la question fut mise à l'ordre du

D'après les rabbins français, « le christianisme est, lui aussi, nécessaire à la rédemption du monde »

jour du congrès rabbinique. La discussion fut animée. Une minorité non négligeable, emmenée par le rabbin Emer Jaïs, doutait de la possibilité d'un dialogue franc avec les chrétiens, et exprimait de fortes réticences. Devant l'impossibilité de parvenir à l'unanimité, le grand rabbin Kaplan décida de retirer le dossier et de surseoir à la rédaction d'une déclaration.

Trente-deux ans après la rédaction du dossier, Georges Vajda et Emmanuel Levinas étant décédés, le rabbin Charles Touati a jugé que

l'heure était venue de présenter ce document au grand public. Il a chargé le rabbin René Gutman de le faire. Il s'agit, précise ce dernier, d'un « document historique », qui sera publié en intégralité, au cours de l'année 2001, dans la *Revue des études juives*. Pour le grand rabbin de Strasbourg, le dossier de 1968 a d'autant plus de valeur qu'il représente « une synthèse de la pensée du rabbinat français » qui se caractérise, depuis le Moyen Age, par « le surgissement d'une reconnaissance du christianisme en termes positifs, dans une société chrétienne qui s'est montrée tantôt amicale, tantôt oppressive ». « D'après les rabbins français, commente M. Gutman, le christianisme est lui aussi nécessaire à la rédemption du monde livré à la violence. Sans doute, le christianisme n'est pas nécessaire au judaïsme, mais le judaïsme sait qu'il est nécessaire au monde. »

La question se pose maintenant de savoir si le rabbinat français serait prêt à rouvrir le dossier de 1968. « Je ne suis pas sûr que, dans le contexte actuel, une déclaration porterait aussi sur l'islam », note René Gutman. René-Samuel Sirat, ancien grand rabbin de France, prend soin de préciser que « d'autres priorités et d'autres choix idéologiques » peuvent se faire jour aujourd'hui. Proche du grand rabbin de France Joseph Sitruk, le grand rabbin de Paris, David Messas, souligne que le document de 1968 ne peut être considéré comme reflétant « la position actuelle du judaïsme français ». Il n'exclut pas cependant que le grand rabbinat puisse un jour « reprendre ce texte et le mettre en débat ».

Xavier Ternisien

Un instituteur écroué pour pédophilie dans l'Eure

UN INSTITUTEUR, soupçonné d'avoir abusé de garçons et de filles âgés de six à huit ans pendant leur scolarité à l'école primaire de Cormeilles (Eure) entre 1989 et 1997, a été mis en examen et écroué vendredi 9 février à la maison d'arrêt d'Evreux. Une jeune fille, aujourd'hui âgée d'une quinzaine d'années, avait donné l'alerte la semaine dernière en se confiant à un proche. Puis cinq plaintes ont été déposées aux noms de victimes âgées de six et sept ans, a indiqué le procureur de la République à Bernay, tandis que quatre plaintes supplémentaires ont été enregistrées dimanche 11 février. La directrice de l'école ainsi qu'un inspecteur de circonscription de Pont-Audemer, aujourd'hui à la retraite, ont également été mis en examen pour « non-dénonciation à l'autorité judiciaire d'atteintes sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans ». Agé de quarante-sept ans, l'instituteur était aussi conseiller municipal à Saint-Sylvestre-de-Cormeilles (Eure, 177 habitants). Il aurait déjà eu affaire à la justice, une vingtaine d'années plus tôt, pour des actes similaires commis dans le Calvados.

Un jeune homme armé d'un cutter tué par un gendarme dans l'Isère

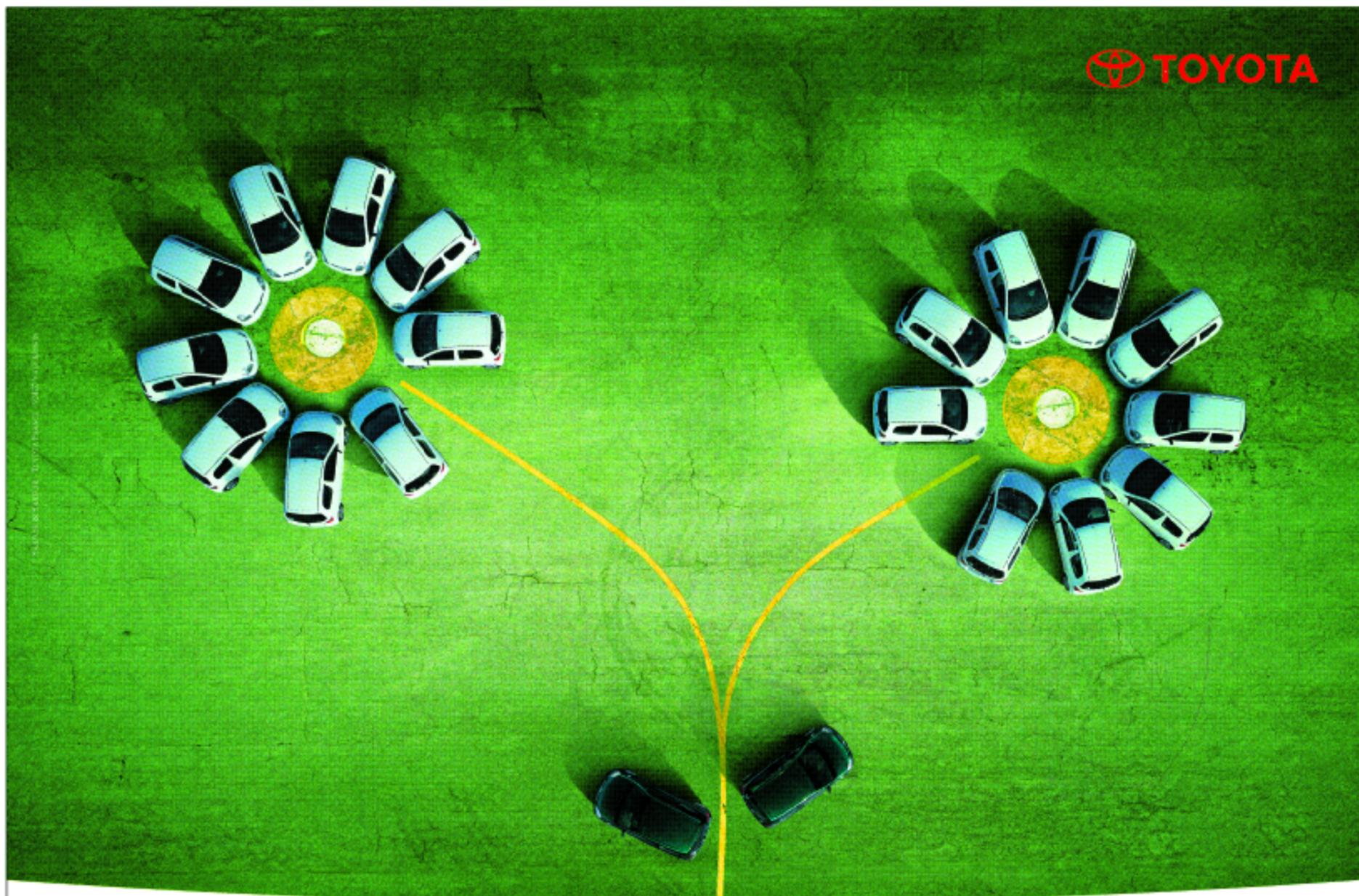
UN HOMME de vingt-sept ans a été tué par un gendarme, samedi 10 février, vers 1 heure du matin, à Saint-Martin-d'Uriage (Isère). Repéré par une patrouille de gendarmerie aux abords d'une station-service, Manuel de Jesus s'était caché derrière une haie, avant de quitter sa cachette sur ordre d'un gendarme. Armé d'un cutter, il se serait alors précipité vers le fonctionnaire qui l'a atteint d'une balle au thorax, selon la version de la gendarmerie. « Face à l'agressivité et à la détermination de l'individu qui arrivait sur lui, le gendarme a tiré un coup de feu », a indiqué le procureur de la République de Grenoble. L'auteur du tir mortel n'a pas été placé en garde à vue.

Confiée à la section de recherche de la gendarmerie de Grenoble, l'enquête a retrouvé la trace des empreintes de la victime sur un distributeur automatique d'essence de la station-service, qui avait été forcé. Manuel de Jesus était déjà connu de la justice pour des faits de violences avec armes, ainsi que de violences et outrages sur agents de la force publique. Une autopsie de son corps devait avoir lieu lundi 12 février.

DÉPÊCHES

■ **FAITS DIVERS : un jeune homme a été sérieusement blessé à coups de tessons de bouteille** au cours d'une bagarre entre deux bandes rivales, dimanche 11 février à l'aube, à Arnouville-lès-Mantes (Yvelines). Des incidents avaient éclaté peu avant 4 h 30 devant une discothèque de la commune, entre une trentaine de jeunes venus de cités de Mantes-la-Jolie et des Mureaux (Yvelines).

■ **ACCIDENT : un choc frontal entre deux voitures a fait cinq morts et quatre blessés graves**, dans la nuit de samedi à dimanche 11 février, à une trentaine de kilomètres de Papeete (Polynésie française). Les deux véhicules roulaient « à très grande vitesse », a indiqué la gendarmerie, sur l'une des seules lignes droites de la route du tour de l'île de Tahiti. Les deux automobiles, une 106 Peugeot et un véhicule tout-terrain, se sont heurtées alors que l'une d'entre elles effectuait un dépassement.



TOYOTA

AUJOURD'HUI, TOYOTA IMPLANTE EN FRANCE SON USINE LA PLUS ÉCOLOGIQUE

En effet, grâce au Toyota Production System, le site de production de Valenciennes-Onnaing est non seulement le plus moderne des sites Toyota mais aussi le plus écologique : faible quantité de déchets de production, faibles rejets atmosphériques, recyclage des matériaux de production... De plus, ce site ultra moderne s'inscrit dans un cadre verdoyant (3330 arbres plantés sur 26 hectares) qui respecte parfaitement l'environnement. www.toyota.fr



MUNICIPALES

Aix-en-Provence, tous les plaisirs du Sud

La « ville d'eaux, ville d'art » est aussi devenue une diva économique. L'agglomération concentre désormais le tiers de la production européenne de microprocesseurs. Les salariés venus s'installer au pays de Cézanne ne sont pas disposés à en repartir

AIX-EN-PROVENCE
de notre correspondant

Une fontaine et une lyre... « Ville d'eaux, ville d'art », annoncent les panneaux touristiques autoroutiers à l'approche d'Aix-en-Provence. Pour compléter ce portrait par icônes, il serait judicieux d'ajouter une tranche de silicium ou une carte à puce. Car si Aix-en-Provence peut réunir trois cent cinquante personnes à la Cité du livre pour un débat sur la situation de l'édition en Afrique du Sud, la ville du Roy René a, en toute discrétion, appris aussi à fabriquer 30 % de la production européenne de microprocesseurs.

« Aix la diva », pour plagier une formule chère à sa voisine Montpellier la surdouée, se développe désormais sur un autre terrain que la douceur de vivre dans une splendide ville baroque, alanguie sur le renom d'un festival d'art lyrique. Il n'est qu'à quitter le « musée » qu'est le centre-ville pour découvrir, en allant vers Vitrolles et l'aéroport de Marignane, un pôle d'activités où foisonnent des entreprises du tertiaire supérieur. L'ancienne zone industrielle des Milles a fait tache d'huile ; le parc de la Duranne, qui la jouxte, ose désormais la comparaison avec son mythique concurrent des Alpes-Maritimes, le technopôle de Sophia-Antipolis.

Le cadre naturel n'est pas étranger au succès de ces 600 hectares d'accueil d'entreprises. « Nous proposons des bureaux six fois moins cher qu'à Paris, confie Michèle Marchetti, directrice de la structure de promotion économique Pays d'Aix Développement, avec, en plus, un tableau de Cézanne. » Ici, la vue est imprenable sur la montagne Sainte-Victoire. « Saviez-vous qu'en France c'est à

proximité d'un champ d'oliviers que l'emploi pousse le mieux ? », tel était l'un des slogans d'une campagne de communication.

Vers le sud, au pied des terrils de Gardanne, le village de Rousset (3 000 habitants) est désormais habitué à s'entendre appeler la « petite Silicon Valley française ». Deux entreprises y forment le premier site national de production de « circuits intégrés logiques et mémoires non volatiles ». ST Microelectronics, groupe franco-italien, dont l'ancêtre aixois était une usine Thomson, annonce 5,5 milliards de francs d'investissements de 2001 à 2006 et le recrutement de 450 opérateurs d'ici à l'été pour compléter un effectif de presque trois mille salariés. Son concurrent, l'américain Atmel (1 425 salariés), dont Rousset a été la première implantation hors des États-Unis, pronostique d'embaucher cinq cents personnes en 2001 et d'investir 2,5 milliards de francs sur les deux prochaines années.

Les aides à la reconversion du bassin minier contribuent au développement de ces deux chefs de file : 100 millions de francs publics pour chaque milliard investi. Dans leur sillage, environ cent cinquante entreprises – fournisseurs, bureaux d'études et prestataires de services – se sont installées à Rousset. La communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence – trente-trois communes et 334 000 habitants – offre de larges possibilités d'extension. Le plateau de l'Arbois, longtemps voué à demeurer le poumon vert de l'aire métropolitaine marseillaise, va s'ériger en technopôle tourné vers les sciences de l'environnement. Polysius et ses cent cinquante salariés ont effectué la « grande descente vers le sud » en 1994. Réali-

sant 90 % de son chiffre d'affaires à l'export, cette filiale du groupe allemand Thyssen-Krupp, spécialisée dans l'ingénierie cimentière, a convaincu 65 % de son personnel de quitter la région parisienne.

« A l'exception du coût élevé de l'immobilier et des embouteillages entre Aix et sa périphérie, l'ancrage s'est parfaitement réalisé », témoigne Guy Angot, directeur général de Polysius. Le bilan est sans appel : « On nous demanderait de remonter, ce serait dramatique. » L'embellie économique se résume par quelques bons chiffres en 2000 : un taux de croissance de 4 %, la création de 2 500 emplois

une moitié réside dans la ville, et le commerce, un bon millier d'enseignes dans le centre.

C'est cette douceur de vivre que savoure Paule Constant, Prix Goncourt 1998 et professeur à l'Institut d'études françaises pour étudiants étrangers : « Aix est le lieu où j'ai écrit tous mes romans dans un parfait anonymat. » Ses loisirs, ses amis sont à Paris, mais du quartier Mazarin, où elle demeure, secteur de somptueux hôtels particuliers du XVII^e, Paule Constant est à deux pas du Renoir et du Mazarin, deux cinémas d'art et essay qu'elle fréquente assidûment. « Le côté italien de la ville m'a totalement sé-

Aux prouesses économiques et démographiques qu'aligne la cité, certains aiment ajouter qu'Aix-en-Provence se trouve dans le peloton de tête des villes où l'on paie le plus l'impôt sur la fortune

et de 175 entreprises. La croissance démographique est désormais régulière : environ 1 100 habitants supplémentaires par an.

A ces prouesses, certains aiment ajouter qu'Aix-en-Provence se trouve dans le peloton de tête des villes où l'on paie le plus l'impôt sur la fortune. Tout l'art du développement consiste maintenant à faire cohabiter ce mini-miracle économique avec les activités traditionnelles qui ont forgé l'image de charme d'Aix : le tourisme, la justice – deux mille personnes chaque jour au palais –, l'université, qui accueille 37 000 étudiants, dont

duite », avoue cette native du Sud-Ouest. Angelin Prejlocaj apprécie d'« aller travailler à vélo », mais ce qu'il aime dans Aix, c'est la « proximité de Marseille » : « Ici, on peut tellement s'engluer dans la dolce vita que Marseille devient indispensable. » Cette complémentarité, vécue et ressentie par bon nombre d'Aixois et de Marseillais, seuls les élus et les institutions veulent encore l'ignorer. Les deux villes préfèrent vivre dos à dos plutôt que main dans la main.

Les nouveaux Aixois sont vite conquis. Pascal Guinot, quarante-trois ans, avocat général à la cour

d'appel, a quitté Mâcon il y a six mois. C'était Aix ou Montpellier. Ce fut Aix. Il aime cette « ville à taille humaine » où l'on trouve tout, « comme dans une grande ville ». Avec en prime la possibilité de faire son jogging sur le chemin de Bibemus, au pied de la Sainte-Victoire. Et en bonus, lorsqu'il sort à 21 heures d'une audience tardive, « des terrasses bondées d'étudiants même au mois de mars ».

La ville bouge, voit loin : le projet Sextius-Mirabeau, lancé par le maire (PS), Jean-François Picheral, au début de son premier mandat, en 1989, a été confié à l'architecte catalan Oriol Bohigas. Sur 20 hectares d'anciennes friches, il veut jeter un pont entre la place de la Rotonde et les quartiers ouest. Peu à peu sortent de terre trois mille logements, dont des résidences étudiantes, 15 000 mètres carrés de « commerces de pied d'immeubles », 10 000 mètres carrés de bureaux et, bientôt, une salle de spectacles, un centre national de chorégraphie.

Tous les Aixois ne partagent pas l'enthousiasme de ce réveil de la « belle endormie ». « Disons qu'il y a 12 % des gens qui trouvent que leur ville change trop, admet Alexandre Medvedowsky, adjoint au maire (PS), délégué à l'urbanisme. Ceux-là, qui ont la nostalgie de la ville dans les remparts, sont les mêmes qui, au XIX^e siècle, ont fait que la ligne de chemin de fer Paris-Marseille ne passe pas par Aix. » L'erreur de tracé sera partiellement corrigée en juin, avec l'inauguration de la nouvelle gare TGV d'Aix-en-Provence, à quinze minutes du cours Mirabeau. Le débat n'a pas fini de se nourrir de l'opposition entre anciens et modernes.

Luc Leroux



AIX-EN-PROVENCE

Population totale
134 324 hab.
(Communauté d'agglomération
333 927 hab.)

Evol. démographique **+ 10 380**
(1990-1999)

Population étrangère **8 214**
→ Europe **2 653**
→ Hors Europe **5 561**

Parc de logement social **14,50 %**

Taux de chômage **11,6 %**
(d'après l'Insee)

Taux de fiscalité locale
• Taxe d'habitation **18,94 %**
• Taxe professionnelle **19,45 %**

Revenu moyen/hab/an **52 783 F**
(d'après les revenus imposables
de l'année 1998)

Sources : Mairie de Poitiers, Insee



Depuis sa défaite de 1989, la droite n'en finit pas de vider ses querelles

AIX-EN-PROVENCE
de notre envoyé spécial

« Aix et Marseille n'ont pas de bonnes relations, mais leurs deux maires en ont d'excellentes ! », dit Jean-François Picheral (PS). Il a un autre point commun avec le Marseillais Jean-Claude Gaudin (DL) : à quatre semaines des échéances municipales, leur réélection semble sur la bonne voie. Au grand dam de leurs adversaires. Protestant cévenol, « Piche », pour les intimes, dirige depuis douze ans une ville de tradition catholique, qui a voté à 60 % pour Jacques Chirac en 1995. Elu sénateur en 1998, sur une liste PS-PCF, M. Picheral barre au centre et, à l'instar des maires socialistes d'Angers ou d'Orléans, a refusé de prendre des communistes sur sa liste à ces élections municipales.

L'œil bleu et vif, la moustache lisse et blanche, cet ancien médecin radiologue de soixante-sept ans dégage une forte prestance, voire un certain charisme. Il gère une cité de près de cent quarante mille habitants et la connaît comme une petite ville. Pour son troisième mandat, il a formé une liste de cinquante-cinq noms, dont dix-huit nouveaux en position éligible, qui se répartit en trois : un

gros tiers de socialistes, un petit tiers de radicaux de gauche et de Verts – aux élections européennes de juin 1999, la liste de Daniel Cohn-Bendit a fait 13 % à Aix-en-Provence – et un tiers ouvert à la société civile. Parmi ces derniers, « il y en a qui ont le cœur à droite », précise le maire, car « Aix a une sociologie très particulière ». Cohabitent ici une vieille bourgeoisie de souche, trente mille rapatriés d'Algérie, qui forment encore 27 % de la population, et des salariés venus avec leur entreprise. « Ici, explique le maire, on fait de la gestion. Pour

Avis à la population

A Aix, il n'y a pas de politique sans avocat. Dans cette ville de robes, de cénacles et de cercles, c'est un gage de sérieux. Depuis la Libération, les avocats ont toujours occupé en alternance soit le poste de maire, soit celui de premier adjoint. Avec le deuxième barreau de France, la ville compte entre quatre cent cinquante et cinq cents robes noires qui arpentent les couloirs du palais de justice, et constituent un vivier en perpétuel renouvellement. Sur les sept listes en concurrence pour les municipales de mars, trois jouent plus particulièrement cette carte. « Primo-candidat » de quarante-huit ans, Rémi de Gaulle est en deuxième position sur la liste UDF. Connue pour avoir fait condamner l'Etat dans le dossier sur l'amiante, Maryse Joissans-Masini chasse sur les terres de la droite populiste. Quant au chef de file de la liste « Aix en luttés », Benoît Hubert, c'est un avocat et militant associatif de cinquante-deux ans, qualifié d'« homme charmant » par le maire en personne.

le traitement des déchets, il ne s'agit pas d'être de droite ou de gauche. » En janvier, M. Picheral a, en plus, été élu à la tête de la communauté d'agglomération du pays d'Aix, trente-trois communes et trois cent trente-quatre mille habitants.

LE SCÉNARIO DE LA DIVISION

C'est en 1989 que « Piche » a repris la capitale historique de la Provence à la droite. Depuis, celle-ci ne cesse de vider ses querelles intestines. « Ce sont les mêmes ou les fils des mêmes qui continuent de se déchirer pour des raisons vendet-

tesques », explique un connaisseur de la vie aixoise. En 1995, avec la candidature de Jean-Bernard Raimond, « on avait un adversaire de qualité », note le maire. Mais la présence au second tour de Damien Bariller, alors FN et Aixois de souche, a ruiné les chances de l'ancien ministre des affaires étrangères de la première cohabitation. Cette fois-ci, M. Bariller, qui a le soutien du MNR et du CNI, tente d'« élargir [sa] base politique à des franges conservatrices » mais ne devrait pas être en capacité de jouer les trouble-fête au second tour.

Pour l'édition 2001, c'est le scénario de 1989 que la droite s'apprête à rejouer, injures et insultes en moins. Aix-en-Provence fait partie de la quinzaine de villes où le RPR et l'UDF, n'ayant pas réussi à s'entendre, ont décidé de se compter en organisant des primaires. En juillet 2000, M. Raimond (RPR) a été privé d'investiture par son propre parti et par sa présidente, Michèle Alliot-Marie, qui lui a préféré Jean Chorro, totalement inconnu du grand public. Ce « pied-noir et gaulliste », comme il se définit lui-même, a fait fortune dans les maisons de retraite, mais est, à l'âge de soixante-deux ans, vierge

de tout mandat. M. Chorro a toutefois réussi à obtenir l'investiture de DL et celle de Charles Pasqua. Face à lui, François-Xavier de Peretti, trente-six ans, homonyme de l'ancien maire Jean-Pierre de Peretti (1983-1989), porte les couleurs de l'UDF et ose « un ticket de refondation » avec Rémi de Gaulle, un avocat de quarante-huit ans, petit-neveu du Général, qui a été sommé de ne pas utiliser le sigle RPR. Enfin, pour brouiller davantage les cartes, Maryse Joissans-Masini (div. d.), avocate et femme de l'ancien maire UDF-Radical Alain Joissans (1978-1983), a décidé de repartir à la conquête de l'honneur perdu de son mari.

Dans ce contexte, M. Picheral se veut à la fois « confiant et prudent ». Il doit compter sur sa gauche : avec le PCF, qui a reçu le soutien local du MDC et qui s'est dégoûté comme tête de liste Lucien Ambrogiani, un conseiller municipal sortant issu du PRG ; et avec « Aix en luttés », liste menée par Benoît Hubert et soutenue par la LCR.

Alain Beuve-Méry

Demain
AMIENS

ÉVÈNEMENT

LE FUTUR COURS MIRABEAU

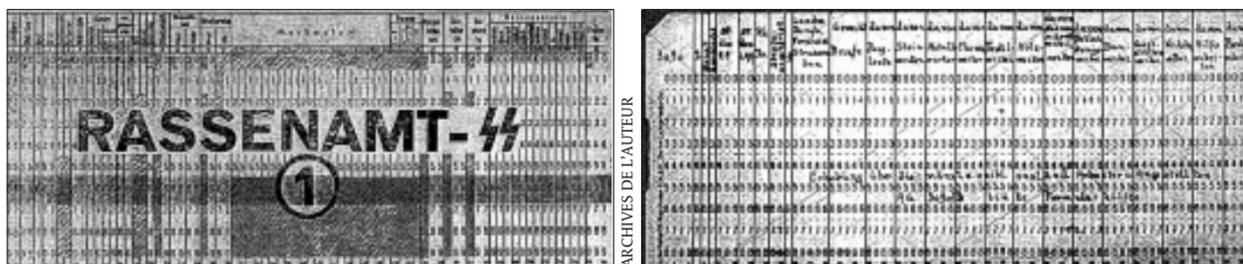
Les platanes viennent d'Allemagne, les cinq mille tonnes de granit de Chine. Ouvert en 1646, le cours Mirabeau opère une métamorphose en douceur. Antoine Grumbach et Jean-Jacques Raymond, les deux architectes retenus en 1998 pour mener à bien cette requalification, ont choisi de « toucher à peine » à cette artère mythique, d'« éviter toute extravagance ». Les Aixois peuvent se faire une idée de la physionomie sobre que présentera le cours à la fin des travaux, à la mi-2002. La première tranche a été livrée : la partie centrale, réservée aux voitures, ramène de douze à six mètres de largeur, réduira d'un tiers le trafic automobile, aujourd'hui de vingt mille véhicules par jour.

L'espace libéré, dévolu aux piétons, offre de nouveaux points de vue sur les façades des hôtels particuliers des XVII^e et XVIII^e siècles. Un seul matériau, d'une seule couleur, un granit beige, recouvrira les deux hectares de la voie, qui, à son débouché sur la place de la Rotonde, a été surélevée pour mieux plonger le regard dans la monumentale fontaine. Les architectes ont souhaité « retrouver la fonction qu'avait le cours à carrosses : admirer la campagne, qui, au XVII^e siècle, commençait là ».

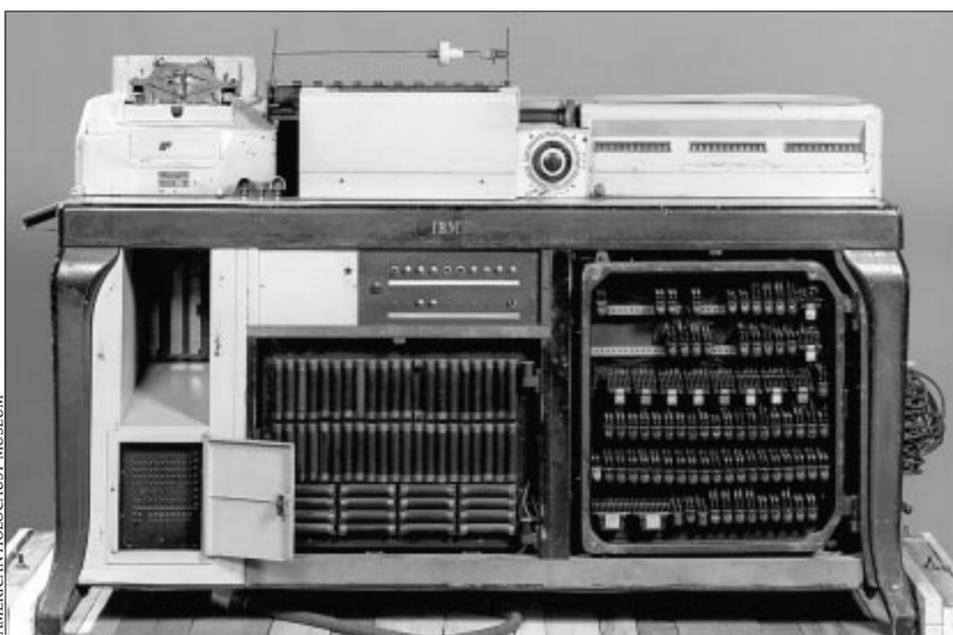
Les célèbres frondaisons des 171 platanes ne seront pas touchées ; seuls les arbres manquants ou jugés dangereux seront remplacés. Ce ravaudage du patrimoine aixois, dont le coût s'élèvera à 50 millions de francs, s'accompagne de concertations sans fin avec les riverains et les nombreux cafetiers dont les terrasses, au fil des années, ont grignoté l'espace.

Le projet d'ajouter une nouvelle fontaine, dans l'alignement des fontaines moussues, fait l'unanimité en sa faveur ; en revanche, les discussions sont âpres sur son dessin. Deux résurgences à l'entrée du cours, côté Rotonde, rappelleront qu'Aix a bâti son essor sur l'eau et les thermes. Le mobilier urbain retenu se veut « le plus modeste possible » car, selon M. Raymond, « le cours Mirabeau est à lui seul un espace vivant ».

L. L.



■ Ci-dessus : fac-similé des cartes perforées utilisées pour le recensement des juifs. L'élaboration de ces cartes nécessitait une longue et complexe mise au point que les ingénieurs d'IBM effectuaient de concert avec leurs clients. Entre 1933 et 1945, IBM vendit plusieurs milliards de cartes au III^e Reich. Edwin Black écrit que les premiers numéros à cinq chiffres tatoués sur l'avant-bras des détenus non allemands d'Auschwitz étaient ceux des fiches Hollerith. ■ Ci-contre : machine Hollerith ayant servi au premier recensement racial de 1933 en Allemagne. Edwin Black affirme que ces machines furent aussi utilisées dans les camps de la mort.



■ A gauche : affiche de la Dehomag, filiale allemande d'IBM. Le slogan : « Gardez un œil sur tout grâce aux cartes perforées Hollerith. » ■ A droite : Thomas Watson, le patron d'IBM, assis à la gauche d'Adolph Hitler à Berlin, en juin 1937, lors du congrès mondial de la Chambre de commerce internationale, qu'il présidait. Artisan d'un rapprochement commercial avec le Reich, Watson fut décoré par le Führer d'« une croix à huit pointes d'émail sertie d'or, ornée d'aigles allemands et d'emblèmes nazis », écrit Black.



Un beau sujet gâché par Annette Wiewiorka

Le titre, la dédicace, l'avant-propos, les remerciements de l'ouvrage d'Edwin Black n'ouvrent guère d'alternative au lecteur. Ils l'assomment littéralement d'évidences affirmées comme autant de vérités, d'avertissements, d'impératifs moraux. Tout est dit dans les vingt-sept premières pages. La morale, d'abord. L'auteur est enfant de survivant ; son livre est dédié aux « Six millions qui ne le liront pas ». La méthode, elle aussi, est explicitée d'entrée. Elle a consisté à faire rechercher de par le monde par de très nombreux chercheurs des données éparées. Ainsi, une phrase isolée dans un document est mise en relation avec un autre document émanant d'une autre source. Des bribes sont ainsi intégrées dans un récit d'une parfaite cohérence. La démonstration est sans faille : pour mener à bien l'entreprise de destruction des juifs d'Europe, il fallait les identifier et les recenser. C'est l'ancêtre de l'ordinateur mis au point par IBM qui a permis le génocide.

Le lecteur n'a pas le droit de mettre en cause la moindre affirmation puisque chaque note « renvoie à un dossier complet archivé sur ordinateur contenant toute la documentation nécessaire pour étayer immédiatement la moindre affirmation avancée dans ce livre » et qu'une équipe de chercheurs et d'archivistes « pinnacles et ergoteurs » en a vérifié la moindre phrase. Osons pourtant lire ce livre comme n'importe quel livre, en essayant de taire l'agacement provoqué par les formulations grossières et historiquement erronées qui y fourmillent (« La volonté obsessionnelle du Führer d'exterminer les juifs n'avait rien d'original »), et disons d'emblée notre sentiment très mitigé. L'auteur croise de fait deux récits.

Le premier est celui de la naissance, au tournant du XX^e siècle, d'une entreprise et de sa transformation, sous la direction de Watson, en multinationale. C'est encore l'histoire de ses liens étroits avec l'Allemagne nazie, de sa volonté persistante de faire des affaires dans l'Europe occupée et, après la capitulation allemande, de récupérer machines et profits. Une histoire jusque-là inconnue. Les Américains, si prompts à donner des leçons de morale au monde entier, à exiger des entreprises allemandes ou autres qui ont fonctionné à l'époque nazie qu'elles écrivent leur histoire et paient des réparations, devraient balayer devant leur porte. Ce livre devrait inciter IBM à ouvrir ses archives. A travers cette histoire se lisent aussi l'extraordinaire appétit de fichage, de comptage, de dénombrement, et la volonté de caractériser ethniquement et religieusement les populations, une des marques de notre modernité.

Le second récit, celui de l'éventuel rôle de la mécanographie dans l'histoire des camps de concentration et du génocide des juifs, ne nous semble, en revanche, guère étayé. Lisons ligne à ligne

deux des exemples, celui du ghetto de Varsovie et celui de la France. Dès l'occupation de Varsovie, les Allemands procèdent à la constitution d'un Conseil juif, un *Judenrat* et ordonnent à Adam Czerniakow, son président, d'effectuer un recensement qui doit s'étendre aux juifs baptisés. Tous ces faits sont connus, notamment par les notes quasi quotidiennes de Czerniakow sur lesquelles s'appuie d'ailleurs Edwin Black. Pourtant, ce dernier affirme, sans rien démontrer, que l'exceptionnelle rapidité avec laquelle furent réalisés ce recensement et analysés ses principaux résultats est inexplicable.

Il nous fournit donc une explication en juxtaposant une autre histoire, celle de l'emprise, un temps menacée, des machines IBM sur la Poste polonaise. En 1934, « l'emprise de Watson sur la Pologne était rétablie », écrit Black pour enchaîner : « La Pologne faisait aussi partie des plans de Hitler. » Il décrit ensuite le développement et le fonctionnement de la filiale polonaise, et surtout, l'imprimerie de cartes perforées, au 6 de la rue Rymarska, une rue coupée en 1940 par le mur du ghetto. Black n'écrit pas que ces machines servaient aux recensements des juifs. Il le suggère fortement. Puis il extrapole aux autres ghettos de Pologne. Alors qu'il n'apporte aucune preuve de présence de machines Hollerith dans les ghettos, qu'aucun des très nombreux journaux ou souvenirs des ghettos ne mentionne dans les recensements un quelconque usage de la mécanographie, Black affirme que les présidents des *Judenräte*, Czerniakow à Varsovie, Ephraïm Barash à Bialystock, « étaient capables de suivre la mécanique du processus numérique en cours ». Mieux, ils auraient été désignés précisément pour cette capacité.

En ce qui concerne les camps, excepté celui bien particulier de Bergen Belsen, qui occupe une fonction originale dans le système concentrationnaire, aucune preuve non plus n'est apportée d'un traitement mécanographique des flux de déportés. Ainsi, Michel Fabreguet, dans sa thèse (*Mauthausen, camp de concentration national-socialiste en Autriche rattachée. 1938-1945*, Honoré Champion, 1999), appuie ses analyses statistiques sur les archives qui subsistent, livres et fichiers manuels.

L'exemple français ensuite. On comprend mal d'abord l'accumulation d'erreurs factuelles grossières, alors que les vérifications ne nécessitent pas la mobilisation clandestine de hordes de vérificateurs. Il suffit de se reporter au très maniable et méticuleux *Calendrier de la persécution des juifs en France* de Serge Klarsfeld pour éviter les bourdes. La rafle du 20 août 1941 ne vise pas, comme il est écrit, « les juifs français du 11^e arrondissement membres de professions libérales », pas plus d'ailleurs que celle de décembre 1941 ne se

fixe pour objectif d'appréhender 1 000 travailleurs parisiens. Pis, l'Union générale des Israélites de France se voit transformée en véritable agent recenseur, qui impose aux juifs un impôt dans le seul but de fournir des listes aux Allemands. La chronologie – véritablement complexe, comme l'a montré le rapport de la commission présidée par René Rémond (*Le « Fichier juif »*, Plon, 1996) –, est mise à mal.

Mais c'est surtout le cœur de la démonstration qui prête à discussion. En effet, Black compare le sort des juifs des Pays-Bas (73 % de morts) à celui des juifs de France (25 % de morts). Cette distorsion, il l'explique par les capacités différentes des deux pays à organiser de vrais et bons recensements et à mettre à jour leurs fichiers.

Aux Pays-Bas, où les bureaux de recensement sont, depuis 1930, intégralement équipés de machines Hollerith, un maniaque de la statistique démographique, Lentz, met ses talents au service des nazis, produisant une carte d'identité infalsifiable. Les juifs y sont mécanographiquement et correctement fichés. La France, en revanche, est en retard dans ce domaine, malgré les projets d'un homme, dont l'histoire a été révélée par les historiens de la commission Rémond, René Carmille, chargé sous Vichy du service de la démographie, il est l'inventeur du numéro d'identification personnel, notre actuel numéro de Sécurité sociale. Sur Carmille, Black n'apporte aucun élément nouveau. Alors que l'homme est controversé (résistant incontestable, il est déporté à Dachau où il meurt, mais son rôle dans les affaires juives reste douteux), Black en fait un personnage jouant double jeu. Il aurait proposé ses services à Vichy en juin 1941 pour tromper l'ennemi. Il n'aurait jamais eu l'intention de livrer les juifs. Black attire à nouveau l'attention sur un homme qui mériterait une vraie biographie. En revanche, nul ne peut admettre une conclusion qui gomme l'ensemble des facteurs historiques capables de rendre compte du sort contrasté des juifs de France et des juifs hollandais : le régime d'occupation différent, le rôle des sociétés, des Eglises, la géographie du pays, l'attitude des organisations juives...

Edwin Black a succombé à la tentation bien connue d'assigner aux événements historiques une seule causalité diabolique. Pour assoier sa démonstration, il s'autorise bien des libertés, et gâche en fait un beau et important sujet qu'il a pourtant le mérite de mettre au jour : celui de l'histoire de la firme IBM, de ses rapports avec le gouvernement américain et avec l'Allemagne nazie.

Annette Wiewiorka est historienne, directrice de recherche au CNRS, et auteure de « Déportation et génocide ».

Extraits du livre

La fourniture des cartes perforées

AUCUNE opération statistique n'était simple. La moindre d'entre elles exigeait de constantes innovations techniques, et chaque projet nécessitait des applications personnalisées : les ingénieurs de la Dehomag devaient attribuer méticuleusement les colonnes et les perforations correspondantes en fonction des informations désirées. On commençait par faire un essai au stylo et au crayon sur des maquettes afin de s'assurer que les différentes catégories ainsi que l'emplacement choisi pour chacune convenaient à la Dehomag et au service concerné. L'enregistrement des données devait évidemment être compatible avec les spécifications de la Dehomag, ce qui obligeait le Reich à concevoir sa collecte d'informations en fonction de ses exigences. Par ailleurs, il disposait d'un seul fournisseur de cartes perforées : la Dehomag. L'entreprise vendait les cartes par lots de dix mille, et elles portaient souvent le nom du projet préimprimé. Evidemment, une fois que la Dehomag avait approuvé la présentation, elle assurait la formation du personnel qui aurait à exploiter les données.

En un mot, la Dehomag orchestrait l'intégralité de la collecte d'informations.

Le concours de la Dehomag aux persécutions antisémites n'inspira jamais la moindre réserve à Watson. Pas la moindre restriction. Pas la moindre mise en garde. Dénoncer la croisade antisémite allemande l'aurait évidemment contraint à critiquer le client numéro deux de sa compagnie. Malgré d'innombrables occasions de se désengager ou de refuser de participer à l'escalade de la guerre contre les juifs, IBM ne recula jamais. Bien au contraire (p. 139).

Le rôle de René Carmille

LE 8 novembre 1942, les Américains, soutenus par des troupes britanniques, débarquaient en Algérie. Comme beaucoup l'espéraient, les forces françaises locales se rangèrent du côté des Alliés. Le 5 décembre 1942, les Forces françaises libres s'emparèrent de la succursale du service national des statistiques d'Alger. Grâce aux tabulatrices et aux fichiers de cartes perforées de Carmille, les hommes de de Gaulle furent en mesure d'organiser avec une rapidité prodigieuse la mobilisation de milliers de Français et d'autres ressortissants dans des unités spécialisées. Dès le 17 janvier 1943, ils étaient prêts à se battre.

Les Allemands étaient perplexes : comment la mobilisation des Français d'Algérie avait-elle pu avoir lieu aussi rapidement ? Après tout, le bureau local de Carmille ne s'intéressait-il pas qu'aux juifs, aux cultivateurs et aux ouvriers en tout genre ?

Quelques jours plus tard, les nazis découvrirent que Carmille travaillait pour la Résistance. Il n'avait jamais eu l'intention de livrer les juifs. Il ne s'agissait que d'une couverture destinée à faciliter les plans de mobilisation. (...)

Carmille avait berné les nazis : depuis 1911, il travaillait pour le contre-espionnage français. Aux heures les plus noires de Vichy, Carmille avait toujours été l'un des agents les plus haut placés de la Résistance, un membre du fameux réseau Marco Polo. L'opération de Carmille avait permis d'établir plus de vingt mille fausses cartes d'identité. Et, depuis de longs mois, il travaillait sur une base de données de huit cent mille anciens soldats français susceptibles d'être mobilisés sur-le-champ pour former des unités parfaitement organisées et soutenir les armées de libération. Selon son plan, trois cent mille hommes étaient prêts à prendre les armes. Il disposait de leurs noms, de leurs adresses, de leurs spécialités militaires et d'informations complètes sur leurs compétences professionnelles. Il était en mesure de distinguer les métallurgistes spécialisés dans les tringles à rideaux, mais aussi les soldats en état de combattre. Quant à la colonne 11, la fameuse colonne qui devait dénoncer les juifs, elle ne fut jamais perforée – les réponses ne furent jamais tabulées. Plus de cent mille fiches de juifs étaient stockées dans son bureau –, elles ne furent jamais transmises aux autorités. René Carmille avait fait échouer toute l'opération (p. 379).

La Hollande et la France

LA Hollande avait Lentz. La France avait Carmille. La Hollande disposait d'une solide infrastructure Hollerith. Celle de la France était en plein chaos. Quelques chiffres : Sur une population estimée à 140 000 personnes, plus de 107 000 juifs hollandais furent déportés et, sur ce nombre, 102 000 furent assassinés – un taux de mortalité d'environ 73 %. Sur les 300 000 à 350 000 juifs qui vivaient en France, toutes zones confondues, près de 85 000 furent déportés – il n'y eut que 3 000 survivants. Le taux de mortalité en France fut d'environ 25 % (p. 383).

« La compagnie des solutions »

DANS les années qui suivirent et en raison de son envergure mondiale, IBM devint plus que jamais une figure phare du progrès. Elle adopta une nouvelle devise : The Solutions Company – « La compagnie des solutions ». La technologie IBM avait répondu à tout. Les hommes qui avaient piloté l'entreprise dans les eaux troubles du nazisme et de la guerre devinrent de véritables idoles aux yeux de cette entreprise internationale. Chauncey fut nommé président de l'IBM World Trade Corporation, et les directeurs des filiales européennes furent récompensés de leur loyauté par des postes-clés. Leurs exploits au cours de l'ère nazie, accompagnés de détails étonnants, furent portés aux nues dans un livre promotionnel intitulé *The History of Computing in Europe* (« l'histoire de l'informatique en Europe »), édité par IBM en 1967. Mais, à la suite d'un compte rendu interne de la société, on décida de retirer immédiatement le livre de la vente. On le chercherait en vain dans une bibliothèque publique.

IBM NY n'avait pas ménagé ses efforts pour reprendre le contrôle de sa filiale allemande et elle était parvenue à ses fins. Le nom avait été changé, l'argent et les machines récupérés, le dossier bouclé. Pour IBM, la guerre était terminée.

Cependant, pour les descendants des six millions de juifs et de millions d'autres Européens, la guerre ne serait jamais finie. Elle les hanterait toujours, comme elle continue à hanter tous les hommes de bien. Au terme de plusieurs décennies de réflexion et d'analyses, les plus grands penseurs et les hommes les mieux informés avouent leur impuissance à comprendre parfaitement le processus de l'Holocauste. Pourquoi cela s'est-il produit ? Comment cela a-t-il été possible ? Comment les victimes ont-elles été choisies ? Comment les nazis ont-ils obtenu leurs noms ?

Car ils avaient toujours les noms...

Par quelle méthode de planification mystérieuse des millions de victimes ont-elles pu se retrouver sur le quai d'une gare en Allemagne ou ailleurs dans l'Europe occupée, voyager pendant deux ou trois jours, puis passer de la rampe d'Auschwitz ou de Treblinka aux chambres à gaz en moins d'une heure ? Heure après heure. Jour après jour. D'un indicateur horaire à l'autre, avec une précision d'horloge et l'impitoyable efficacité du Blitzkrieg.

Les survivants ne le sauraient jamais. Les libérateurs ne le sauraient jamais. Les hommes politiques ne le sauraient jamais. Les procureurs ne le sauraient jamais. Les spécialistes ne le sauraient jamais.

C'est à peine si la question serait posée (p. 490).

Mondialisation et produits frais : l'enjeu de la traçabilité

Le marketing a fait du consommateur un roi. La grande distribution a fait de ses règles des lois. La mondialisation vient ajouter son lot de concurrence. Et tous les maillons amont de la filière du frais cherchent leurs repères.

La crise de la vache folle a donné l'alerte à travers toutes les filières de produits frais. Et pourtant, ici, la traçabilité est un réflexe ancestral, les autocontrôles fournissent une information qualitative, précise, mais pas toujours communiquée intégralement. C'est le retour de bâton en cascade pour les maillons de l'amont, des grossistes aux coopératives et aux producteurs, pris en étau entre des modes de fonctionnement traditionnels et un marché en pleine mutation.

CHRONIQUE D'UNE ÉVOLUTION IRRÉVERSIBLE

Le point de départ de cette mutation tient dans la réorganisation de la distribution. Un peu d'histoire... Au début des années 80, les distributeurs réalisent qu'aux rayons du frais ils vendent tous les mêmes produits, les mêmes marques, dans les mêmes conditions. Difficile dans ces conditions de se créer un territoire de consommation et de se démarquer. La stratégie de différenciation va commencer par le poisson, sans emballages ni codes à barres. Le rayon n'est pas très rémunérateur, mais il est vecteur d'une image fraîcheur et choix hors pair. La polyvalence des vendeurs en rayon et la multiplication des points de distribution vont très vite entraîner la création de centrales d'achats spécialisées et de machines logistiques puissantes. La loi des approvisionnements en masse était née.

samedi a bouclé les achats correspondants le lundi précédent. La loi de l'approvisionnement en flux tendus et son corollaire, la nécessaire anticipation des marchés, s'imposaient aux acheteurs de centrales. L'évolution était irréversible : la mise en

exporter, sachant que l'importateur intermédiaire ne lui transmet pas toujours des données actualisées ? C'est ainsi que des produits sont expédiés sur le marché européen, en toute bonne foi, à des prix qui ne permettent même pas aux pêcheurs locaux

acheteurs de la planète. La mise en vente aux enchères suit, et les acheteurs présents ou connectés à distance passent leurs offres d'achat de lots entiers pour un prix donné ou partagés entre plusieurs acheteurs pour le même prix. Les criées transmettent au serveur les données commerciales de la vente du jour, qui alimentent automatiquement les outils de gestion privée des acheteurs leur permettant d'effectuer les réservations de fret et les transmissions des offres aux distributeurs.

UN NOUVEAU MONDE DE RÉFÉRENCES

L'informatisation de la mise en marché des produits frais conjuguée à celle de la traçabilité a deux vertus majeures.

La première, c'est la diffusion d'un prix de référence à la filière planétaire. À l'instar de la parité des monnaies fixée par la Bourse, l'élaboration d'un cours du jour mondial garantit la compétitivité des matières premières produites dans les pays émergents, tout en soutenant l'activité des producteurs nationaux. Ce mécanisme permet en effet de confiner le recours à l'importation à un complément de l'offre nationale, et non l'inverse, et constitue une solution d'équilibrage efficace dans le cadre de la mondialisation du commerce.

Deuxième vertu de la circulation systématique des données, et non la moindre : la maîtrise des informations produits. Poisson,

La transmission de l'information devient un atout considérable.

marché traditionnelle devait réviser sa copie pour s'adapter aux exigences de ces clients incontournables.

Mais quel pêcheur français sait le lundi ce qu'il débarquera de son chalut deux jours plus tard ? Il va pourtant falloir l'anticiper.

L'EFFET CUMULÉ DE LA MONDIALISATION

Le développement du fret aérien a gommé pratiquement toutes les frontières et les limites de l'approvisionnement en produits frais dans le monde. Et la mondialisation a entraîné un développement exponentiel des producteurs susceptibles de devenir des fournisseurs de centrales d'achats. Pour garantir l'approvisionnement constant des différents rayons de produits frais, leurs acheteurs reçoivent tous les matins plusieurs centaines d'offres, et n'ont que quelques heures pour valider leurs positions d'achat et en régler les paramètres logistiques. Notre pêcheur et son mareyeur doivent absolument informer

d'équilibrer leurs comptes. Dans ce cas, la transmission de l'information devient un atout considérable, tant pour le producteur européen que pour l'exportateur étranger.

UNE SEULE SOLUTION : L'INFORMATION

La capture anticipée des données de la production et leur diffusion large et ciblée aux acteurs du marché est la seule façon d'optimiser, dans le même temps, l'avenir des producteurs, la qualité des produits mis en rayons (et plus tard dans nos assiettes) et la mondialisation sereine. Le support technique de cette circulation salutaire de l'information est bien entendu l'informatique. Les outils de mise en marché développés par Agro Marchés Internationaux répondent à cette triple exigence. Itinéraire d'un poisson vendu juste à temps et au juste prix.

Les bateaux, équipés de systèmes informatiques embarqués, transmettent par satellite au serveur

Questions à Jean-Jacques Mennillo, fondateur et président d'Agro Marchés Internationaux



"Vous vous définissez comme un professionnel des produits frais et vous vendez des nouvelles technologies. Mais qui êtes-vous ?

Je suis un spécialiste des produits frais avant tout. J'ai commencé comme acteur de la filière puisque j'ai créé et développé pendant près de 20 ans une marque de produits de la mer surgelés, que j'ai cédée avec 19 % de parts de marché...

et une intuition. La distribution était en train de changer le jeu sans que l'amont de la filière ne le mesure. C'est pourquoi j'ai créé en 1984 une société de conseil spécialisée dans l'organisation de la mise en marché des produits de la pêche et des produits frais en général. Très vite, nous avons constaté que les outils informatiques existants n'étaient pas adaptés. Nous avons donc commencé à développer nos propres outils, et c'est ainsi qu'est né Agro Marchés Internationaux en 1996. Aujourd'hui, nous mettons les nouvelles technologies de l'information au service d'une mission que nous menons depuis longtemps.

La traçabilité, tout le monde en parle, sans bien savoir ce qu'elle veut dire. Quelle est sa définition précise et quelles sont ses vertus ?

Tout dépend de ce que vous mettez dedans ! C'est vrai qu'elle peut être un leurre. Si elle se contente de pister la matière première, de suivre son cheminement et de dire "où", alors elle ne prouve rien. Si, au contraire, elle vous dit "quoi", ce qui se passe à chacune des étapes de la filière : comment l'animal a été nourri et traité, si ce poulet a grossi dans une boîte ou dans un pré, et combien de temps vous avez donné des antibiotiques à une vache malade avant son abattage. Alors là, oui elle est utile. C'est tout ça la traçabilité et seulement ça : l'autocontrôle et sa transmission au maillon suivant de la chaîne agroalimentaire. Et c'est la fin des incertitudes.

Sur le terrain, où en est la traçabilité ? Qui trace quoi ?

Une chose est sûre : ce n'est pas nous qui allons apprendre la traçabilité aux producteurs. Ils la font depuis très longtemps et très bien ! Avec des éléments d'autocontrôle qui garantissent la haute qualité de leur production. Mais ils le font chez eux et ils sont les seuls à le savoir parce qu'ils gardent l'information.

Le travail d'Agro Marchés Internationaux n'a qu'un but : permettre à chaque producteur et à chaque acteur de la filière de faire savoir ses méthodes professionnelles au maillon suivant et son savoir-faire au maillon final.

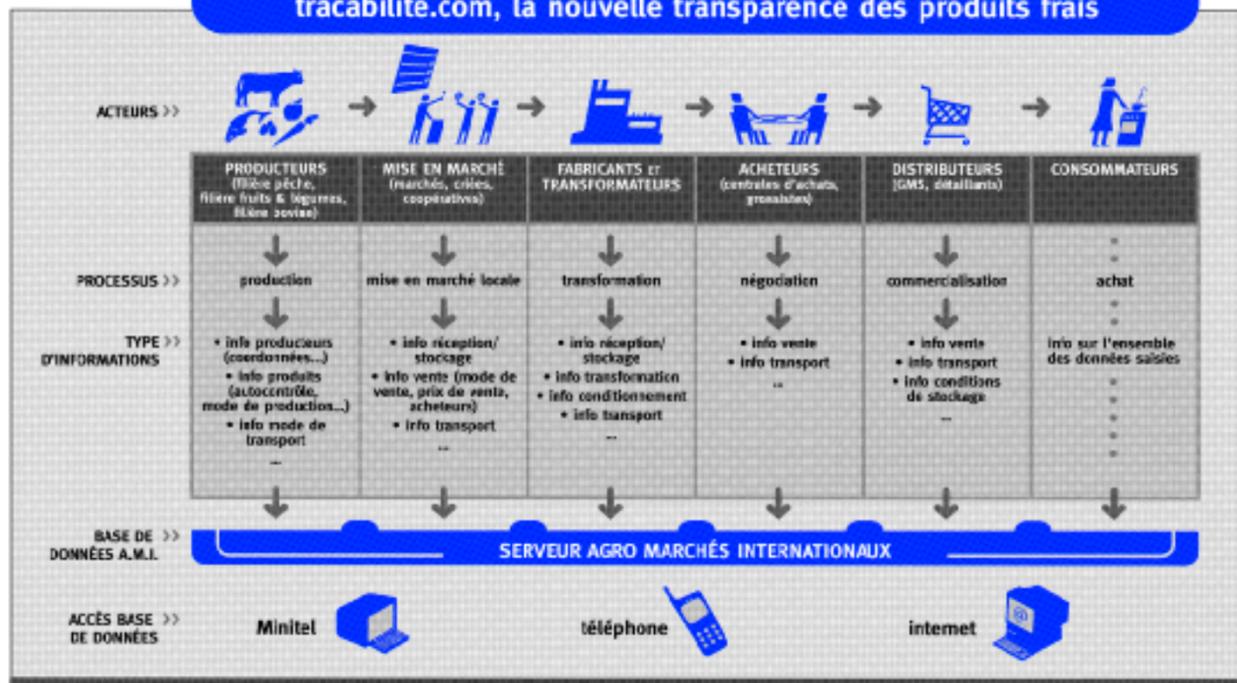
En quoi l'approche d'Agro Marchés Internationaux est-elle différente ?

Que vous preniez la pêche, l'élevage ou les fruits et légumes, les opérateurs des filières du frais sont pour la plupart des PME, fortes en qualité et en compétences, mais globalement encore peu concernées par les nouvelles technologies. Chez A.M.I., nous avons "cisélé" des applications sur mesure et immédiatement opérationnelles pour ces entreprises. C'est pour cela que nous avons choisi Oracle, pour adapter une grande vision à des cas très particuliers que nous rencontrons tous les jours sur le marché. Nos concurrents font de l'informatique. Nous, nous faisons dans le concret, pas dans le virtuel, et le terrain sait faire la différence.

Pourrez-vous faire tenir toutes les données de la traçabilité dans une simple étiquette produit ?

Il nous faut sélectionner l'information utile et attendue par le consommateur, le distributeur et le grossiste. Nous avons engagé des études pour savoir quelles étaient les données pertinentes à retenir. Il faut aussi que cette information soit compréhensible par

tracabilite.com, la nouvelle transparence des produits frais



La deuxième mutation ne se fait pas attendre, sous l'effet combiné de l'organisation logistique et commerciale de la distribution et des attentes des consommateurs. À centrales d'achats équivalentes, il faut de nouveau se démarquer. C'est l'avènement des promotions du samedi, temps fort de la consommation des ménages dans les grandes surfaces, avec l'annonce médiatique qui la précède d'une semaine. L'équation se complique : qui met en promotion la daurade le

sans délai ces acheteurs potentiels de leurs disponibilités futures. L'autre préoccupation majeure des centrales d'achats est bien sûr le prix. Et là tout se complique pour notre pêcheur français. À titre d'exemple, les soles coûtent en moyenne 60 F le kilo sur les côtes françaises, moins de 30 F le kilo sur les côtes marocaines. Comment l'exportateur marocain peut-il être informé de façon précise et réaliste des cours du marché vers lequel il souhaite

de données, une estimation de leurs captures dès la sortie de l'eau. Ce fichier des prévisions d'apports, consultable par tous les opérateurs du marché, permet aux mareyeurs de pré-vendre leurs achats futurs et aux acheteurs des centrales d'anticiper leurs approvisionnements. Quelques jours plus tard, les criées transmettent au serveur les données exactes des captures débarquées, créant le catalogue des produits de la vente du jour consultable en ligne par tous les

viande ou fruits et légumes, quel que soit le produit, tous les pays d'Europe se trouvent à une saison donnée en situation d'importateur, autrement dit d'acheteur à distance et à la dernière minute. La traçabilité, en délivrant toutes les données utiles de la production, permet de contre-carier les travers de la virtualité et de garantir aux consommateurs la légitime tranquillité qu'ils réclament chaque jour un peu plus fort.





Questions à Jean-Jacques MENNILLO (suite)

tous, en particulier il reste à travailler la restitution des normes, des résultats d'analyse et autres composantes de la démarche qualité afin qu'elles aient un sens pour le consommateur non-technicien.

Au fond, la crise de la vache folle est un déclencheur pour votre activité...

Elle accélère la prise de conscience de toute la chaîne, mais c'est la nouvelle donne du marché qui impose cette évolution. Les filières sont désormais pilotées par l'aval, le consommateur et la distribution dictent leurs exigences. Le processus s'est totalement inversé. Les producteurs et les acteurs de l'amont sont obligés de modifier leurs modes de fonctionnement pour répondre aux attentes du maillon de la distribution, qui lui va très vite. Internet fournit ce lien et donne à l'amont l'opportunité d'entrer dans la course, ou à défaut de manquer le virage.

Serez-vous les organisateurs de cette nouvelle économie ?

A.M.I. fournit les outils d'un nouvel équilibre : le support pour centraliser les données de chacun et la transmission pour les transférer à l'ensemble. Nous mettons les nouvelles technologies à la disposition des producteurs pour coller à leur marché, à un nouveau monde qui leur est imposé.

Aujourd'hui, le nombre de producteurs s'est multiplié en Europe. L'acheteur de la grande distribution est submergé d'offres et obligé d'acheter autrement. Imaginez maintenant que ces offres viennent du monde entier... La mondialisation ne peut qu'accélérer le mouvement.

Les professionnels sont-ils prêts à vous suivre ?

Pour l'instant nous faisons de "l'évangélisation", 5 % de technique et 95 % de psychologie. Nous expliquons à des professionnels compétents et attachés à leurs traditions que l'évolution de la distribution va les obliger à évoluer à leur tour. Ils sont de plus en plus nombreux à le comprendre, la preuve : 23 ports de pêche français, 130 organisations de producteurs de fruits et légumes, 456 supermarchés français utilisent déjà les systèmes A.M.I.

Comment voyez-vous l'avenir d'Agro Marchés Internationaux ?

Nous avons investi plus de 60 millions de francs, nous comptons les amortir sur les 8 pays où nous sommes aujourd'hui implantés par un nombre croissant de petits abonnements récurrents (de 500 F à 1 000 F par mois selon le volume d'informations traité). C'est la principale source de revenus d'A.M.I. Nous avons plus de 12 millions de clients potentiels et pas de concurrent structuré en face de nous, tout cela nous promet donc un bel avenir, et les financiers qui nous font confiance ne s'y sont pas trompés."

Un élément structurant de l'aménagement du territoire

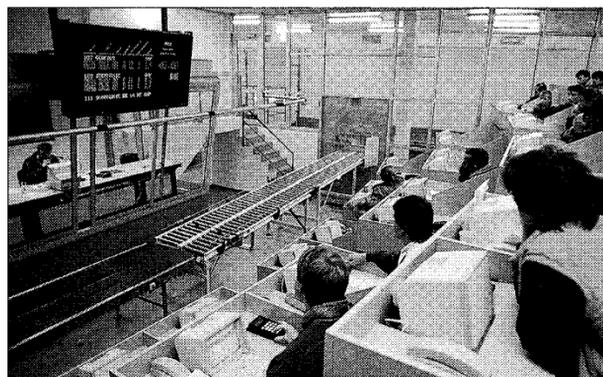
De Dunkerque à Agde en passant par Avignon et Montesquiou : les réseaux d'A.M.I. irriguent les régions et dynamisent les transactions de leurs filières de produits frais.

En France, 23 criées, 130 organisations de producteurs de fruits et légumes, ainsi que 10 marchés d'animaux vivants sont aujourd'hui connectés ou en cours de connexion au réseau d'Agro Marchés Internationaux, pour diffuser leur production en temps réel et au meilleur cours à un potentiel démultiplié d'acheteurs.

L'EXEMPLE VENDÉEN

En 2000, les quatre criées du département de la Vendée se sont rapprochées pour moderniser et uniformiser leurs systèmes de vente. C'est ainsi que Noirmoutier, l'île d'Yeu, Les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles-Croix-de-Vie ont confié l'informatisation de leurs opérations à Agro Marchés Internationaux.

Les criées trient et calibrent les captures débarquées des bateaux, puis transmettent au serveur A.M.I. les données des lots mis en vente. Au moment de la vente, les acheteurs passent leurs ordres, par lots entiers ou partagés, et les criées complètent le fichier des ventes du jour en transmettant au serveur A.M.I. les noms des acheteurs et le prix de vente au kilo. Naturellement, seuls les prix moyens sont accessibles et les informations individuelles sont hautement sécurisées.



L'acheteur ou le vendeur peut récupérer ses données sur le serveur via les outils de gestion de son entreprise, et enchaîner avec la transmission de ses offres aux distributeurs. La réservation du fret est également prévue à très court terme. "Tout est plus rapide, c'est le jour et la nuit" explique Gilles Hérault, directeur de la criée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. "La notion de lots existe désormais, et la vente radio est un progrès considérable par rapport au mode traditionnel de la voix. Elle accélère la prise des ordres des acheteurs, sans erreur ! et assure une plus grande constance des enchères." Le système est promis à deux évolutions majeures : relier les criées entre elles et permettre aux acheteurs à distance de se connecter à la vente directement depuis leur bureau.

Ce jour-là, la Vendée et sa pêche seront chaque matin aux quatre coins de France, et un jour ou l'autre du monde.

L'ÉLAN DU GERS

Montesquiou est une commune du Gers de 600 habitants, dans un paysage de coteaux très peu peuplés. Cette région, d'élevage par tradition, l'est restée au prix d'une concentration des exploitations et d'initiatives continues pour soutenir cette activité économique vitale. En 1987, une coopérative créée à Montesquiou un marché aux bestiaux avec vente au cadran. Après plusieurs années de fonctionnement, des problèmes financiers conduisent à sa fermeture. Deux ans plus tard, des éleveurs réunis en association rouvrent le marché aux bestiaux de Montesquiou sous le

système de la vente aux enchères, deux fois par mois. Un conseiller rencontré dans le cadre de cette relance, connaît la SICAMOB* et son projet de commerce électronique avec Agro Marchés Internationaux. Montesquiou saisit l'opportunité et entre dans le nouveau commerce. "Il n'y a plus de marchés aux bestiaux dans le département, nous sommes désormais le seul", explique monsieur Perussan, éleveur et maire de Montesquiou. "En doublant le marché physique d'une vente par catalogue via Internet, nous assurons le maintien et le développement de l'élevage dans le secteur." Si la région exporte déjà vers l'Espagne toute proche et vers l'Italie, ce commerce électronique est une source de nouveaux débouchés en Europe et dans le monde, une opportunité pour les éleveurs comme pour les négociants associés au projet. "Nous conjugons tradition et modernité pour nous donner toutes les chances. Le marché physique restera le lieu de rencontre et d'échange privilégié des éleveurs. La vente par Internet fera perdurer et, nous l'espérons, prospérer l'élevage dans la région. En cela, oui c'est un élément structurant de l'aménagement du territoire", conclut monsieur Perrussan.

* Société d'Intérêt Collectif Agricole des Marchés Organisés de Bretagne

Les exigences consommateurs

La traçabilité selon Agro Marchés Internationaux raconte dans le détail la vie du produit à chaque étape de la filière agroalimentaire. Résultat : la base de données d'A.M.I. tient plus de l'encyclopédie que de l'étiquette produit. L'heure est donc au tri des informations pertinentes, utiles et rassurantes. Mais lesquelles ? A.M.I. mène l'enquête auprès de tous les acteurs de la filière. En commençant par le plus sensible : le consommateur. Premières analyses d'un sondage qualitatif réalisé par l'IFOP en janvier 2001.

L'INQUIÉTUDE GRANDIT

La crise de la vache folle a certes semé le doute sur la viande bovine, mais pas seulement sur elle. À travers elle, les consommateurs ont brutalement pris conscience du risque alimentaire : "On peut mourir de manger". Ce qui jusque-là semblait menaces prospectives se transforme soudain en risques avérés : farines animales, élevages intensifs de poisson, Organismes Génétiquement Modifiés, voire autres pratiques non encore révélées... Désormais, leur vigi-

lance redouble : "Je fais attention à la qualité, je sélectionne les produits". À l'usage, les consommateurs interrogés constatent le défaut de communication du contrôle qualité. "Les laboratoires sont débordés, il n'y a pas assez de contrôles..." "On n'a pas le moyen de tout contrôler nous-mêmes". De l'avis unanime, trop peu d'outils sont mis à la disposition des consommateurs pour vérifier la qualité de leurs achats.

LES COMPORTEMENTS SE MODIFIENT

Faute de trouver dans une étiquette tous les renseignements qu'ils cherchent, les consommateurs se rassurent en choisissant un type de commerce et certains types de produits. Côté commerce, deux tendances se dessinent. Une première catégorie de consommateurs, qui fait ses courses de manière quasi quotidienne, préfère le commerce de proximité. La relation personnalisée leur apporte la meilleure des assurances. "Mon boucher habituel, si la viande n'est pas bonne, j'irai le voir le lendemain... Ils ont besoin de garder leur clientèle." Face à

eux, les partisans de la grande distribution, qui voient dans le fort débit la garantie de la fraîcheur des aliments et pensent que le moindre problème ruinerait l'image de l'enseigne, rendant toute prise de risque impensable. "Ils ont plus de moyens... Ils sont plus vigilants au niveau des contrôles... Il y a une plus grande transparence..."

Côté choix des produits, la modification des comportements est plus sensible et elle est générale. Les critères d'arbitrage basculent. Un produit bon marché est désormais jugé suspect. "Quand on veut de la qualité, il faut payer." C'est le grand retour des marques, qui apparaissent plus que jamais comme un facteur de sécurité. "Il y a la renommée, l'habitude, l'impression que c'est mieux." La vérification de la qualité passe par des critères jusque-là négligés : la couleur, la taille, l'étiquette, la provenance, la date de fabrication, la notoriété...

"La provenance, c'est rassurant. C'est aussi la notoriété comme avec les oranges d'Espagne..." "Il faut que je puisse lire la date de fabrication, pas seulement la



date d'expiration." Une chose est sûre, les consommateurs veillent : il va falloir faire parler les étiquettes.

DES EXIGENCES PAR PRODUITS

Les consommateurs savent ce qu'ils veulent. À titre d'exemple, pour la viande, les coordonnées de l'éleveur apparaissent comme la plus solide des assurances.

Pour les produits de la mer, la manière dont le poisson a été élevé en dira long, et l'aspect fera le reste. Côté fruits et légumes, ce sont les traitements et les transformations, pesticides et OGM, qui cristallisent les inquiétudes. La réputation de la région de provenance fera la différence et l'adéquation à la saison permettra de

vérifier le côté naturel du produit. L'enquête IFOP se poursuit, mais pour les filières le ton de cette démarche de traçabilité partagée est donné : l'information délivrée sera fiable et compréhensible rapidement. À défaut les consommateurs passeront au produit suivant.



La puissance des partenaires

Une plate-forme technologique unique développée par Oracle et un carré de financiers pour tracer l'avenir de l'agroalimentaire frais.

Un développement international et la couverture de toutes les filières agroalimentaires : l'ambition d'Agro Marchés Internationaux est affichée et les partenaires sont à la mesure. Oracle, le leader mondial des logiciels de gestion d'information, pour tisser la toile A.M.I. et l'adapter aux besoins des acteurs de la filière. Et une sélection de financiers pour participer à un investissement technique qui atteint, à lui seul, 60 millions de francs.

ORACLE-A.M.I. : UN DUO

L'ambition globale d'A.M.I. imposait un partenaire technologique majeur apte à l'accompagner durablement. "Nous avons tout de suite été séduits par la vision stratégique de Jean-Jacques Mennillo, et convaincus par les atouts d'A.M.I. pour réussir. Il nous restait à démontrer que nous étions le partenaire idéal...", raconte Éric Nowak, directeur de la division Entreprises chez Oracle France.

Conscients de l'intérêt d'associer leurs compétences respectives, le savoir-faire en matière de solutions e-business et l'expertise de la traçabilité commerciale, Oracle et A.M.I. ont très vite envisagé un partenariat. Accord conclu en novembre 2000 et déjà le lancement du nouveau

système est annoncé. Les deux partenaires entendent bien devenir le duo incontournable des filières du frais.

"Oracle apporte son offre e-business, des technologies et des solutions qui ont fait leur preuve en matière de business to business. Mais en tant que partenaire stratégique, notre implication se devait d'aller au-delà. Nos équipes et celles de nos partenaires s'impliquent concrètement dans la mise en œuvre de la solution avec une méthodologie adaptée à l'ambition et au planning très serré d'A.M.I.", poursuit Éric Nowak. Oracle "fournit le moteur" des services proposés par A.M.I., quels que soient la filière et le pays. Ce dispositif exclusif est une plate-forme Internet globale, capable d'intégrer tous les services à valeur ajoutée présents et à venir. Elle se compose d'un portail qui donne accès à toute l'offre de services "on-line" de manière personnalisée, simple et sécurisée. Ce portail est complété par des solutions de mise en marché, qui vont de la prévision d'apports à l'achat à distance, et dynamisent les transactions des filières. Enfin, une base de données globale de traçabilité recueille et transmet de façon ciblée toutes les données liées aux produits, du producteur à l'acheteur.

"Nous sommes très heureux de

compter A.M.I. parmi nos clients, car il est indiscutable que cette entreprise offre un service unique à l'ensemble des filières agroalimentaires. Et ce, sur un sujet qui nous touche tous en tant que consommateurs : la traçabilité. Bref, pour nous, A.M.I. fait partie des e-business leaders de demain !" conclut Éric Nowak.

DES FINANCIERS SEREINS

Quelques partenaires bouclent le capital d'A.M.I. aux côtés de son fondateur et de collaborateurs associés : France Vendôme, Magnum Technologies et la Financière Saint-Nicolas.

Cette dernière, filiale du groupe CAFF (Compagnie d'Arbitrage Financière et Foncière) est un partenaire de la première heure d'Agro Marchés Internationaux. "Je connais Jean-Jacques Mennillo depuis 1989 et son projet aussi d'ailleurs", explique Benoît Aucouturier, président du groupe CAFF. "A.M.I. est en train de fabriquer un système de transactions électroniques digne des marchés financiers, une Bourse des produits frais en quelque sorte." Homme de marché, Benoît Aucouturier prédit le jour où les produits frais seront traités comme des actifs financiers. "La connexion électronique de toutes les créées, en rapprochant l'offre et la demande, apporte de la

liquidité au marché et valorise les produits traités." Dès 1996, son groupe mise quelque 10 millions de francs dans le projet. Les besoins en fonds propres imposeront l'appui de nouveaux partenaires, réduisant d'autant la part du pionnier toujours présent. "J'y crois. Pour l'instant, le système d'A.M.I. ressemble à un puzzle, avec des marchés par-ci par-là. Mais ce système est homogène, et quand il reliera tous les marchés et les acteurs, cela marchera forcément, et A.M.I. démarra d'un seul coup", conclut Benoît Aucouturier, confiant.

"A.M.I. est d'ores et déjà un extraordinaire succès", assure un autre financier du groupe. "Ils ont réussi ce que beaucoup de start-up n'ont pas su faire : se fonder sur l'économie traditionnelle et s'assurer des revenus récurrents sur ses marchés éprouvés en y associant les moyens de la nouvelle économie. Alors que ces derniers ne peuvent à eux seuls assurer des revenus à court terme, trop d'exemples l'ont déjà prouvé. De plus, A.M.I. s'est positionné sur un marché qui compte près de 12 millions d'opérateurs, rien qu'en Europe. S'ils prennent ne serait-ce que 1% du marché, nous retrouverons plusieurs dizaines de fois notre investissement. Et c'est bien parti ! Aujourd'hui ils sont déjà présents dans 8 pays."

4 SERVICES MOTEURS

PARTAGE D'INFORMATIONS La maîtrise des cours

Pour réguler les marchés et soutenir les cours, Agro Marchés Internationaux anticipe les données de la production et les fait circuler à travers toute la filière.

A.M.I. propose des applications puissantes, externalisées, qui optimisent la capture, la diffusion et l'échange des données quotidiennes du marché. Parmi les informations stratégiques échangées sur le serveur d'A.M.I., citons la prévision d'apports qui permet à chaque producteur d'enrichir la base de données de sa production (quantité et qualité) par tout moyen technologique à sa convenance (téléphone, Minitel, Internet...). Autre information-clé du serveur, la diffusion des cours en temps réel permet aux acheteurs de planifier au mieux leurs approvisionnements.

MISE EN MARCHÉ ÉLECTRONIQUE L'optimisation des transactions

Pour accroître les zones de chalandise en réduisant les coûts de commercialisation, Agro Marchés Internationaux affranchit les filières des distances et du réel.

A.M.I. a créé des plates-formes électroniques d'achat et de vente en salle et à distance. La vente électronique emprunte différents systèmes adaptés chaque fois aux habitudes de la profession. Le système de vente aux enchères, multi-sites et multi-devises, permet aux acheteurs présents et distants (jusqu'à 5 000 km) d'enchérir en parfaite équité. Les systèmes d'achat par catalogue et de vente par appel d'offres ouvrent la plate-forme d'A.M.I. aux acteurs des filières et leur permettent d'effectuer des transactions en direct.

E-COMMERCE Sourcing et chiffre d'affaires

Pour rapprocher l'offre et la demande en toutes saisons et à travers le monde, Agro Marchés Internationaux a créé des places de marché virtuelles. La plate-forme électronique foodstrading.com est exclusivement réservée aux transactions entre professionnels des produits de la mer et des fruits et légumes. Le portail channel-food.com est spécialisé dans les ventes aux enchères de produits agricoles. Ces places de marché permettent aux acheteurs d'accéder directement à une pluralité de sources d'approvisionnement 24 h sur 24 dans le monde entier, et aux vendeurs d'élargir leur marché potentiel et de développer leur chiffre d'affaires en vendant au plus offrant.

TRAÇABILITÉ ET AUTOCÔNTRÔLES L'union des vigilances

Atout technologique majeur, le système d'A.M.I. est construit autour d'un seul serveur central, capable de capter toutes les informations relatives au produit, à tous les stades de la filière et quelle que soit la technologie de saisie et de transmission utilisée.

Satellite, téléphone, Minitel, Internet, borne de saisie interactive ou micro-ordinateur... de la production à la mise en marché et jusqu'à la vente, les données des autocontrôles et les informations pertinentes convergent sur le serveur d'A.M.I.

Ce concept de liaison informatique global relie entre eux les segments de la traçabilité créés par chacun des opérateurs et garantit la tranquillité de toute la filière.

pour renforcer la position d'A.M.I. au carrefour des flux logistiques attendus entre Europe de l'Ouest et de l'Est. Au nord, A.M.I. finalise aussi quelques acquisitions majeures : 31 créées en Islande et deux sociétés de production aux Pays-Bas, l'une de bovins, l'autre de fleurs. Des accords commerciaux relieront A.M.I. à une société internationale de commerce en Égypte, et à l'association des exportateurs d'Argentine. Dans ce pays, quelle est la logique ? La viande

bovine argentine n'est pas touchée par l'ESB et il est opportun d'envisager une consolidation de ses exportations vers l'Europe, mais l'accord porte aussi sur les fruits et légumes de contre-saison.

Au total, la toile comptera 14 points de flux stratégiques et A.M.I. l'aura tissée en seulement 2 ans. Parmi les cibles suivantes figurent en très bonne place le Canada et l'Australie, pays pour lesquels les études sont largement avancées.

La stratégie monde d'Agro Marchés

La stratégie d'Agro Marchés Internationaux tient en deux mots : concentration et déploiement. La concentration est technologique, toutes les données convergent vers un seul serveur et les systèmes d'A.M.I. s'adaptent aux besoins des acteurs des filières sans modification structurelle. Le déploiement est double, professionnel et géographique. A.M.I. vise tous les segments de l'agroalimentaire des produits frais ou vivants (poisson, fruits et légumes, animaux vivants et, par extension, forêt et fleurs), et s'implante là où ça se passe.

À LA CROISÉE DES FLUX

La mondialisation est en marche,

c'est une évidence, et les produits alimentaires ne connaissent pas de frontières : cette réalité ne date pas d'hier. Tout pays, même surproducteur, se trouve à un moment ou à un autre de l'année en situation d'importer pour satisfaire les envies de consommer à contre-saison.

Pour tracer les produits frais au plus près de la réalité des marchés, A.M.I. est implanté au contact des producteurs, c'est une règle de base de l'entreprise. D'où sa présence au clavier des créées, sur les marchés aux bestiaux et auprès des groupements de producteurs de fruits et légumes. Si la règle est vraie en France, elle vaut au-delà des frontières, et A.M.I. s'im-

plante aussi aux côtés des producteurs dans les pays fournisseurs des pays développés.

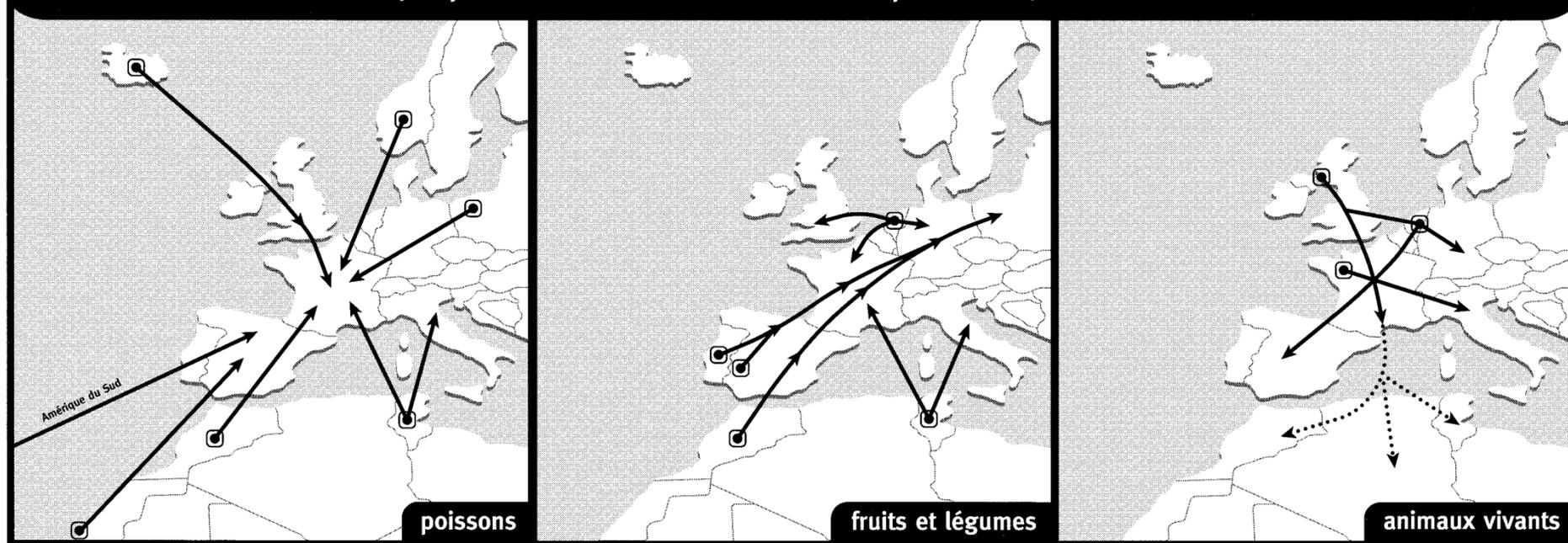
À ce jour, l'entreprise compte 8 implantations posées avec une logique géographique qui colle à la logique agroalimentaire. L'Espagne est le premier producteur de produits agricoles en Europe, c'est pourquoi ce pays a été l'une des toutes premières implantations d'A.M.I. hors de France. L'Europe est sous-productrice de poisson à hauteur de 65 % de ses besoins, ses fournisseurs sont au nord dans les îles britanniques, à l'est, et au sud en Afrique. A.M.I. s'est doté de têtes de pont dans ces trois pôles stratégiques : au Royaume-Uni, dans

l'ex-Allemagne de l'Est, au Maroc et en Tunisie. Le Maroc produit à lui seul, dans ses 25 ports de pêche, 1,2 million de tonnes de poisson par an dont 270 000 tonnes exportées vers l'Union européenne. Côté fruits et légumes, le Maroc produit à contre-saison et exporte 50 % de sa production vers l'Europe, justifiant une nouvelle fois la forte implantation d'A.M.I. dans ce pays.

14 IMPLANTATIONS EN 2 ANS

Pour la fin du printemps 2001, Agro Marchés Internationaux annonce 8 nouvelles implantations dans le monde. La création de nouvelles filiales au Portugal, en Grèce, en Finlande et en Pologne

14 implantations au carrefour des flux production/consumption





Place à la nouvelle économie

Outil des outils, Internet est le vecteur des bases de données créées par Agro Marchés Internationaux, les cours du jour et les données de la traçabilité en particulier. C'est aussi la fenêtre ouverte sur les marchés dans le monde à travers les "market places" qui s'adaptent chaque fois aux us et coutumes des filières, et font converger les intérêts des acheteurs et des vendeurs.

TRACABILITE.COM

Agro Marchés Internationaux a développé, un par un, les systèmes de capture, de traitement, de diffusion et de contrôle des informations techniques et commerciales concernant les produits frais et les animaux vivants. Reliés entre eux, ces systèmes constituent le support naturel de la gestion des autocontrôles et de la traçabilité. Tracabilite.com n'est pas un site de plus, c'est le bénéfice de l'architecture globale des systèmes d'information d'A.M.I.

Ce service permet à chaque opérateur de la filière agroalimentaire de gérer la traçabilité de ses productions, d'y ajouter ses autocontrôles qualitatifs ainsi que certains paramètres environnementaux essentiels. Il permet surtout à l'opérateur de transmettre à ses clients le descriptif complet de son produit et de faire la démonstration de son savoir-faire. Outil de réponse aux exigences du marché, tracabilite.com anticipe les futures réglementations du commerce agroalimentaire mondial, et fournit aux acteurs des filières un nouvel outil de marketing incontournable.

LA CONCENTRATION VIRTUELLE

Le BRM, comité économique fruits et légumes du bassin Rhône-Méditerranée, réunit 130 organisations de producteurs du quart sud-est de la France. La commercialisation de la production est assurée directement par les organisations adhérentes ou le plus souvent confiée à des metteurs en marché, générant une atomisation du marché qui

rend son organisation complexe. C'est l'exemple de la campagne pêche 99, qui voit les cours s'effondrer alors que les volumes mis en marché sont loin de la surproduction. La cause tient au mode d'échange d'informations qui procède de la concertation commerciale, peu transparente et peu fiable.

Le BRM choisit de mettre en place un système informatisé d'échange d'informations en temps court, et fait appel à A.M.I. Tout bon de commande saisi par un commercial d'une organisation de producteurs est automatiquement basculé sur une base de données centrale via Internet. La synthèse donne en temps réel une image précise et fiable du marché aux opérateurs. "La tâche n'a pas été facile", raconte Anne Soler, responsable du projet au BRM. "Les technologies sont très fines et très nouvelles, il fallait connecter un par un les 130 adhérents qui utilisent de multiples petits logiciels au système central, sans parler des papiers-crayons." Ce site d'informations apporte une aide stratégique à la décision commerciale et une nouvelle stature aux producteurs. "Nous aboutissons à une concentration virtuelle de l'offre, qui donne un vrai poids aux producteurs face à la grande distribution, et leur permet de mieux défendre leurs revenus. Plus de rumeur, ni de mouvement de panique, le système donne une vision claire et réaliste du marché", conclut Anne Soler, qui laisse entrevoir les prochaines évolutions de l'outil : la Bourse d'échanges et, pourquoi pas, le commerce électronique...

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

C'est bien sûr, sur les places de marché que la compétence d'Agro Marchés Internationaux prend toute sa mesure et que ses perspectives de développement sont les plus larges. Elles apportent un moyen résolument nouveau de vendre et d'acheter en toute sécurité, un débouché complémentaire qui ne remet pas en cause les marchés traditionnels qui sont le nerf des filières agroalimentaires.

La vente de bovins sur catalogue via Internet n'arrêtera pas le marché aux bestiaux du chef-lieu de canton prisé des éleveurs, au contraire il fera prospérer l'élevage dans la région. Pas plus que l'importation de fruits et légumes à contre-saison ne casse le marché local quand la saison revient. En mai 2000, A.M.I lançait foodstrading.com, une plateforme électronique dédiée aux professionnels des produits de la mer et des fruits et légumes. Cette place de marché, développée avec Oracle Exchange, met en relation directe les producteurs et les acheteurs (grossistes, industriels de la transformation, centrales d'achats de la grande distribution), 24 h sur 24 à travers le monde. Pour un abonnement de 99 euros par mois, les professionnels dûment référencés sur des critères de notoriété et d'évaluation financière accèdent à la base de données des offres mises en ligne. Foodstrading.com propose aussi aux professionnels d'héberger leur catalogue de produits, de transmettre instantanément leurs appels d'offres à des partenaires ciblés et des services à forte

valeur ajoutée comme l'assistance à la négociation en ligne, la solution logistique, l'inspection qualité, le transit douanier ou l'assurance. Pour mi-2001, A.M.I prépare le lancement d'une autre plateforme, channelfood.com, créée en partenariat 50/50 entre A.M.I et la SICAMOB (Société d'Intérêt Collectif Agricole des Marchés Organisés de Bretagne). La SICAMOB commercialise chaque année 100 000 bovins, 340 millions d'œufs, 1 500 tonnes de truites et 40 000 quintaux de céréales par le système des enchères. Les deux partenaires ont décidé de croiser l'offre et la demande sur Internet suivant le même système. Portail des portails, channel-food.com ouvrira l'accès à des sites de vente verticaux : channel-eggs.com pour les œufs, channel-beef pour les bovins, channel-poultry pour les volailles, channel-grain pour les céréales... Chaque portail proposera un système d'enchères adapté aux usages de la profession. Une gamme de services complètera efficacement la vente, en particulier les garanties de paiement et les documents de traçabilité.

Agro Marchés Internationaux chiffres-clés

- 20 000 lots de produits tracés et mis en marché chaque jour par Agro Marchés Internationaux.
- 47 % des transactions de la pêche française avec 23 criées équipées sur un total de 44.
- La confiance de 456 supermarchés français pour leur approvisionnement en poisson frais.
- La transparence d'un marché de 450 000 tonnes de fruits et légumes tracés pour le compte de 130 organisations de producteurs.
- 8 filiales en Europe et 6 nouvelles implantations annoncées pour le printemps 2001.
- 5 sites Internet dédiés, dont 2 plates-formes de commerce électronique et un serveur de gestion des données de la traçabilité.
- 26 millions de chiffre d'affaires en 2 000 et 3 000 entreprises abonnées aux services A.M.I. sur un objectif réaliste de 60 000 abonnés en Europe à la fin de 2003.

Agro Marchés Internationaux TRACE LA NOUVELLE ÉCONOMIE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Une vision globale de la chaîne alimentaire, 30 ans d'expérience de la filière du frais et la maîtrise des nouvelles technologies... Les plates-formes de commerce agroalimentaire sont accessibles 24 h sur 24 aux acheteurs et aux vendeurs du monde entier.

Dans 8 pays, Agro Marchés Internationaux crée le relais des producteurs aux distributeurs. Chaque jour, en moyenne ce sont déjà 20 000 lots de produits de la ferme, de la mer, et de fruits et légumes qui sont tracés et mis en marché.

TRAÇABILITÉ

► PÊCHEURS, AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS ANTICIPENT LEUR MISE EN MARCHÉ.
Agro Marchés Internationaux contribue à l'organisation des marchés physiques : des informations de prévision d'apports par chaque producteur, jusqu'au catalogue des produits mis en vente sur les criées, les marchés ou les coopératives.

► DES PRODUCTEURS AUX DISTRIBUTEURS, TOUTE LA CHAÎNE ASSURE UNE TRAÇABILITÉ MAXIMALE.
Agro Marchés Internationaux transmet l'information de bout en bout et relie tous les intervenants, du producteur au consommateur final, notamment par la mise en place de bornes et terminaux intranet.

► LES PRODUCTEURS ET TOUS LES ACTEURS DE L'AVANT OPTIMISENT LEURS ZONES DE CHALANDISE.
Agro Marchés Internationaux ouvre l'accès à la mise en marché électronique : sa salle de vente virtuelle permet l'achat et la vente, aux enchères, par appel d'offres ou par catalogue, en local ou à distance.

agromarches.fr
foodstrading.com
channel-food.com
tracabilite.com
datapeche.com

AGRO MARCHÉS INTERNATIONAUX
INCUBATEUR DU FUTUR AGROALIMENTAIRE

11, rue de Cambrai 75009 Paris - Tél. +33 (0)1 55 26 70 70 - e-mail : info@agromarches.fr

répertoire.com

5 SITES À SUIVRE

tracabilite.com

Le service qui permet à chaque opérateur de gérer efficacement la traçabilité de ses productions et de transmettre à ses clients un descriptif complet de ses produits.

foodstrading.com

La première plate-forme électronique en Europe réservée aux transactions entre professionnels des produits de la mer (frais et surgelés) et des fruits et légumes.

channel-food.com

Le plus important portail de services et de commerce électronique spécialisée dans la vente aux enchères des productions agricoles. Un partenariat 50/50 entre A.M.I. et la SICAMOB (Société d'Intérêt Collectif Agricole des Marchés Organisés de Bretagne).

datapeche.com

La Bourse des matières premières de la filière pêche et aquaculture. Un site bientôt dupliqué pour la filière fruits et légumes, et pour la filière des animaux vivants.

iktus.com

Le site vitrine des outils techniques d'Agro Marchés Internationaux et de démonstration de ses systèmes. Traduit en 4 langues.

L'Etat russe met la main sur la chaîne NTV

Bras armé du Kremlin, l'entreprise publique Gazprom affirme avoir pris le contrôle de la télévision privée. Celle-ci négocie de son côté avec l'américain Ted Turner

MOSCOU

de notre correspondante

La rencontre « historique » des journalistes de NTV avec Vladimir Poutine, lundi 29 janvier, n'aura rien changé. Au contraire, depuis cette entrevue, la machine à broyer Media-Most – le groupe de presse privé de Vladimir Goussinski, entré en conflit ouvert avec le Kremlin voilà bientôt un an – et son fleuron NTV, seule télévision nationale russe à exprimer encore ses distances avec le pouvoir, s'est brusquement emballée. On entend en bruit de fond les déclarations surprises du financier Boris Berezovski, qui se dit prêt à sauver NTV des griffes de l'Etat. Ou encore les informations parcelaires sur les négociations se poursuivant entre Media-Most et le magnat américain Ted Turner, fondateur de CNN et vice-président d'AOL-Time Warner.

Mercredi 7 février, Rem Viakhriev, président du géant gazier Gazprom, déclarait que son groupe, déjà actionnaire à 46 % de NTV et lui-même détenu à 38 % par l'Etat, devait « immédiatement » et par « tous les moyens » prendre le contrôle de NTV et d'autres médias du groupe. Il s'en est pris violemment à Vladimir Goussinski, inculpé d'escroquerie et assigné à résidence en Espagne à la suite d'une demande d'extradition déposée par Moscou, et a appelé les actionnaires « mécontents » à lui revendre ses parts.

UNE REFONTE GLOBALE

Le 25 janvier, Gazprom avait déjà annoncé être devenu l'« actionnaire majoritaire », en vertu d'une décision de justice qui retirait à NTV le droit de vote sur 19 % du capital de la télévision, sur les 49,5 % détenus par Media-Most. Ce paquet d'actions placées sous séquestre correspond aux titres mis en nantissement pour le remboursement d'un prêt de 262 millions de dollars venant à échéance en juillet. Gazprom s'était porté garant de ce prêt, contracté en 1998, auprès du Crédit suisse First Boston. Le géant gazier dit ainsi avoir les moyens, lors de la prochaine assemblée des actionnaires

qui se tiendra à Gibraltar le 12 mars, d'exclure du conseil d'administration les plus proches collaborateurs de Vladimir Goussinski, afin d'y placer ses hommes. Ce qui annonce une refonte globale du management de NTV et, à terme, de la politique éditoriale.

C'est dans ce contexte que Boris Berezovski, ancienne éminence grise du Kremlin, disait, mercredi, qu'il voulait aider NTV, au nom de la « liberté de parole ». Jadis farouche ennemi de Vladimir Goussinski – dont il partage

Tractations autour de la TV publique ORT

L'homme d'affaires Boris Berezovski, *persona non grata* en Russie, s'est débarrassé des 49 % d'actions d'ORT qu'il possédait ou grait depuis 1995, date à laquelle la première chaîne russe fut en partie privatisée, dans des conditions d'opacité totale, l'Etat en conservant 51 %. Cette tractation, dont on ne connaît pas les dessous, a été confirmée, le 5 février, par Konstantin Ernst, le directeur général d'ORT. Selon le quotidien *Kommersant*, M. Berezovski a vendu son paquet d'actions au groupe pétrolier Sibneft, de Roman Abramovitch.

Ce jeune oligarque discret, récemment élu gouverneur de Tchoukotka, et toujours proche de Boris Berezovski, pourrait, à terme, organiser un transfert en douceur de ses parts à l'Etat. En attendant, M. Abramovitch se serait engagé à renoncer à ses droits d'actionnaire, laissant le Kremlin nommer prochainement la totalité des onze membres du conseil d'administration, dont sept étaient jusqu'alors des proches de Boris Berezovski.

maintenant le sort d'« oligarque exilé » -, il affirmait qu'il avait offert un crédit de 50 millions de dollars pour le fonctionnement quotidien de la chaîne, et qu'il était prêt à engager des pourparlers avec le Crédit Suisse First Boston pour racheter la dette de 262 millions de dollars de Media-Most.

Accueillant cette proposition avec froideur, Evgueni Kissilev, le directeur de NTV, a rappelé que M. Berezovski venait de vendre ses parts d'ORT, la première chaîne, à l'Etat, après avoir « voulu », un temps, les transmettre à l'« *intelligentsia créatrice* ».

Conscient du danger qu'il y aurait à s'allier à l'un des capitalistes les plus honnis du pays, NTV est restée discrète sur cette proposition. La chaîne préfère s'en tenir à son image de média critique à l'égard du pouvoir, loin des intri-

gues d'oligarques, malgré un lourd passé de compromissions avec le « clan Eltsine ».

Ces dernières semaines, l'émission satirique « Itogo » et les *koukly* (les guignols de l'information locale) n'épargnaient ainsi ni le président Poutine (présenté sous les traits d'un fonctionnaire du KGB falot brusquement monté en grade) ni les responsables de l'interminable « opération antiterroristes » en Tchétchénie.

Le programme d'Evgueni Kissilev continuait à répondre aux

attaques du parquet général russe, acteur de premier plan dans la mise au pas de NTV, en diffusant des sujets sur l'intégrité douteuse des enquêteurs qui instruisent le dossier Goussinski. Ce qui n'est sans doute pas étranger à la volonté des organes de sécurité de mettre désormais leur nez dans les affaires de certains journalistes. La présentatrice vedette de la chaîne, Tatiana Mitkova, a été récemment convoquée pour s'expliquer sur un prêt de 70 000 dollars qu'elle aurait reçu de NTV. Le parquet affirme que d'autres prêts ont été distribués.

Quelques jours après, une poignée de journalistes vedettes de NTV obtenait un rendez-vous au Kremlin avec Vladimir Poutine, pour s'entendre dire, pendant trois heures, que tout cela n'avait « rien de politique », que la chaîne resterait « libre et hors du contrôle

mettre un bien sous séquestre, ce qui interdit de le vendre ou de le transmettre, mais pas de s'en servir. Sur cette question, les huisiers ont violé la loi, seuls ou en appliquant une instruction venue de plus haut. Si nous échouons, la menace d'un changement du conseil d'administration existe, évidemment.

Depuis le début, tout est fait pour nous obliger à transmettre à Gazprom, à n'importe quel prix, la majorité de contrôle. L'accord à l'amiable que nous avions signé le 17 janvier avec Gazprom a ainsi été torpillé dans sa première version. Quoi qu'ils en disent, Poutine et le Kremlin font aujourd'hui tout leur possible pour reprendre le contrôle de NTV et changer sa direction.

Ils n'ont pas besoin de NTV comme d'une chaîne populaire et rentable, mais ils veulent faire taire les programmes d'information indépendants. Les émissions politiques, les talk-shows, les

koukly (Guignols de l'information). Voilà ce qui les exaspère.

Comment, cernée de tous côtés, NTV continue-t-elle à fonctionner. D'où vient l'argent ? Je ne donnerai pas de chiffres précis, mais je peux seulement dire que NTV représente une part importante du marché publicitaire russe, environ 30 %, ce qui équivaut à des dizaines de millions de dollars par an. C'est sur cet argent que nous vivons. Au cours de l'année 2000, nous n'avons contracté aucun emprunt. Et nous ne freinons pas nos dépenses, puisque nous avons récemment fait l'acquisition de nouveaux films. Chaque année, la société de consulting PricewaterhouseCoopers établit un bilan complet, et n'importe quel investisseur étranger ou banque peut consulter tous les éléments financiers qui lui sont nécessaires.

A. Du.

TROIS QUESTIONS À...

EVGUENI KISSILEV

1 Les négociations que vous aviez engagées avec Ted Turner se poursuivent-elles ?

Oui, elles se poursuivent, et de la manière la plus active. Mais vous comprendrez que je ne peux pas en révéler le teneur. Les pourparlers sur des investissements de cette ampleur sont des choses délicates et confidentielles.

2 L'assemblée des actionnaires de NTV doit se réunir le 12 mars pour réélire le conseil des directeurs. Est-ce l'annonce d'un changement radical au sein de NTV ?

Avant de parler des résultats de cette assemblée, nous allons tenter de récupérer notre droit de vote sur les 19 % des actions qui ont été gelées sur décision de la cour d'arbitrage. Nous avons fait appel de cette décision. On peut

mettre un bien sous séquestre, ce qui interdit de le vendre ou de le transmettre, mais pas de s'en servir. Sur cette question, les huisiers ont violé la loi, seuls ou en appliquant une instruction venue de plus haut. Si nous échouons, la menace d'un changement du conseil d'administration existe, évidemment.

Depuis le début, tout est fait pour nous obliger à transmettre à Gazprom, à n'importe quel prix, la majorité de contrôle. L'accord à l'amiable que nous avions signé le 17 janvier avec Gazprom a ainsi été torpillé dans sa première version. Quoi qu'ils en disent, Poutine et le Kremlin font aujourd'hui tout leur possible pour reprendre le contrôle de NTV et changer sa direction.

Ils n'ont pas besoin de NTV comme d'une chaîne populaire et rentable, mais ils veulent faire taire les programmes d'information indépendants. Les émissions politiques, les talk-shows, les

de l'Etat ». Le président russe a cependant accusé NTV de suivre à la lettre les « instructions » de Vladimir Goussinski, données par téléphone depuis l'Espagne.

COURSE CONTRE LA MONTRE

M. Poutine est également resté évasif sur l'entrée possible de Ted Turner dans le capital de NTV, une solution que la chaîne tente de concrétiser depuis des mois, dans une véritable course contre la montre. Le patron de CNN connaît bien la Russie, où il a notamment organisé, à la suite du boycott des Jeux olympiques, les « Jeux de la bonne volonté », à Moscou en 1986, puis à Saint-Petersbourg en 1994, où il fit la connaissance de Vladimir Poutine, alors numéro deux de la mairie. Le 23 janvier, M. Poutine écrivait à M. Turner, qu'il accueillait « avec plaisir les investissements productifs dans l'industrie des médias ».

Mi-janvier, Media-Most affirmait être parvenu à un « accord de principe » avec Ted Turner et plusieurs investisseurs occidentaux. Au total, ces derniers étaient prêts à réunir 300 millions de dollars. Le fondateur de CNN réclamait cependant une garantie : l'assurance que la chaîne ne serait soumise à aucune pression politique ou judiciaire. Un proche de Vladimir Poutine et administrateur de Gazprom lui aurait répondu : « Nous allons prendre le contrôle de NTV, nettoyer l'équipe Goussinski et ensuite, si cela vous plaît, vous pourrez entrer dans son capital. »

Au sein de NTV, on assure que M. Turner n'acceptera jamais ces conditions. On indique aussi que l'homme d'affaires américain ne négocie qu'avec Media-Most, malgré la perspective, le 12 mars, d'un changement radical de la direction de NTV. On salue également les « intentions » du financier américain George Soros qui affirmait, fin janvier à Davos, être disposé « à rejoindre l'association de Ted Turner pour faire en sorte que NTV reste indépendante ».

Le Monde des DEBATS

le nouvel Observateur

Février 2001

LE DÉBAT SUR LA CROISSANCE ET LE PLEIN EMPLOI

Économie : l'horreur est finie

Sophie Gherardi | Jean Pisani-Ferry
Christian Saint-Etienne
Dominique Vallet | Xavier Timbeau
Michèle Debonneuil | Daniel Cohen
Philippe Aghion | Cécilia Garcia-Penalosa

Deux siècles de corruption à la française

Yves Mény | Paul Jankowski
Ilvo Diamanti | Thierry Jean-Pierre
Alain Duhamel

La santé par les gènes

Débat entre Alain Fischer et Bertrand Jordan
William Haseltine

Meyer, philosophe audacieux

Manuel Maria Carrilho
Offenbach sans tralala
Dominique Jameux

Pei, architecte global

Jean Lacouture

La Corse, laboratoire d'une république moderne par Jean-Marie Colombani

Mensuel.

Chez votre marchand de journaux - 25 F

Je m'abonne à **Le Monde des DEBATS Observateur**

M. M^{me} M^{lle}

Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :

1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 275 F (prix au numéro).
Je bénéficie d'une réduction exceptionnelle de 22 %.
Étranger : 269 F TTC (40,90 euros).

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
Le Monde des Débats, Service Abonnements
8, rue d'Aboukir 75002 Paris. Tél. 01 40 26 31 00

Je règle par carte bancaire n° : Date d'expiration :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Date et signature :

Une dimension nationale

● **Audience.** Diffusée sur 75 % du territoire russe, la plus grande chaîne privée peut être captée par 102 millions d'habitants.

● **Composition du capital.** 49,5 % Media-Most (dont 19 % placés sous séquestre), 46 % Gazprom et 4,5 % Capital.

● **Statut.** Créée en octobre 1993, avec l'appui bienveillant du Kremlin, NTV a reçu en novembre 1996 l'entière jouissance du quatrième canal (qu'il partageait auparavant avec la chaîne universitaire), en remerciement de sa contribution active à la réélection de Boris Eltsine. NTV a reçu deux ans plus tard le statut de chaîne nationale (la Russie en compte six au total).

● **Recettes publicitaires.** Elles représenteraient 30 % du marché de la télévision en Russie, soit entre 40 millions et 75 millions de dollars par an.

Vivendi parie sur l'éducation en ligne

CANNES

de notre envoyé spécial

Jean-Marie Messier a présenté, dimanche 11 février, un nouveau portail éducatif pour Internet. Devant les participants du Marché international des contenus interactifs (Milia), le patron de Vivendi Universal a vu dans cette initiative « l'un des meilleurs exemples de [sa] capacité à porter [sa] marque sur Internet ». L'éducation sur Internet est un secteur très disputé. Le britannique Pearson, éditeur du *Financial Times*, en a notamment fait un de ses axes stratégiques.

Education.com s'adresse, via des sites ciblés, aux enfants, aux parents et aux professeurs. Moskitown.com s'adresse aux 6-14 ans sur un mode « ludique », précise Agnès Touraine, PDG de Vivendi

Universal Publishing. Ils auront accès à « des jeux, à des données éducatives, à des chats, à un agenda et à des e-mails ». Sur enseignants.com, les professeurs disposeront d'une salle de réunion virtuelle. Des revues pédagogiques seront accessibles pour les parents, qui pourront assurer un « suivi » de ce que feront leurs enfants sur la Toile.

Pour environ 180 francs par mois, les familles pourront bénéficier d'« une sorte de tutorat en ligne » : les exercices seront corrigés en partie automatiquement, en partie par des professeurs. « Tout cela est du parascolaire et vient en complément du support papier, insiste M^{me} Touraine. Il ne s'agit surtout pas de prendre la place des enseignants. » Il reste à voir ce qu'en penseront les intéressés.

Antoine Jacob

DÉPÊCHES

■ **DISTRIBUTION :** le nombre de points de vente de presse a diminué en 2000. Avec 530 disparitions, le solde net est négatif (82) pour la première fois depuis plusieurs années, a indiqué, jeudi 8 février, Jean-Pierre Marty, président de l'Union des diffuseurs de presse.

■ **TÉLÉVISION :** Richard Lenormand, directeur financier de Canal+, a été nommé, vendredi 9 février, PDG de StudioCanal, en remplacement de Vincent Grimond. La filiale cinéma de Canal+ a réalisé, en 2000, un chiffre d'affaires de 387 millions d'euros (2,5 milliards de francs), en hausse de 14,4 %.

■ **France 3 compte créer de six à huit chaînes régionales** pour la future télévision numérique hertzienne, a annoncé Rémy Pflimlin, son directeur général, lors d'un entretien à la radio BFM.

VALEURS EUROPÉENNES

L'action du géant du téléphone mobile Nokia a abandonné 9,4%, vendredi 9 février, à 30,30 euros, après avoir été sortie de la liste des dix valeurs technologiques mondiales recommandées par le courtier UBS Warburg. L'action Siemens a perdu 3,28%, vendredi, à 143,50 euros. Le groupe a estimé que le ralentissement du marché du téléphone portable se poursuivait au premier semestre 2001. Le titre de la compagnie aérienne Alitalia a terminé en baisse de 2,63%, à 1,96 euro, alors que Francesco Mengozzi, précédemment dirigeant de la société nationale des chemins de fer italiens Ferro-

vie dello Stato (FS), a été officiellement nommé à la tête du groupe, vendredi. L'action du fournisseur d'accès Internet Tiscali a reculé de 6,07%, vendredi, à 18,62 euros, affectée par la démission de son directeur général, James Kinsella. L'ancien président de World Online, racheté par Tiscali, n'a pas réussi à s'entendre avec Renato Sorru, le président et fondateur de la société italienne. Le titre du groupe Repsol-YPF a progressé de 1,02%, à 19,80 euros, les analystes prévoyant une bonne performance pour le premier groupe pétrolier espagnol en 2000. Ses résultats doivent être annoncés jeudi 15 février.

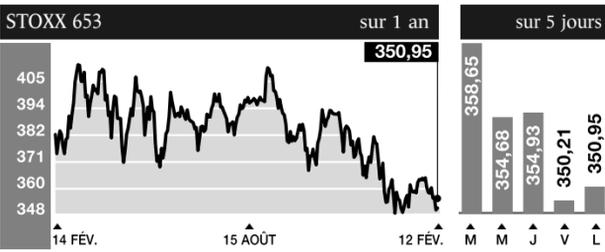


Table listing various European stocks with columns for company name, country, price, and change. Includes companies like SEB, SODEXHO ALLIANCE, TELE PIZZA, etc.

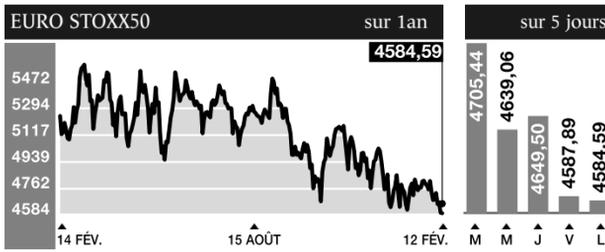


Table listing various European stocks with columns for company name, country, price, and change. Includes companies like VINCI, VIVENDI ENVIRON, VOLVO-A, etc.

Table titled '12/02 12h31' and 'AUTOMOBILE' showing stock prices and changes for companies like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table titled 'BANQUES' showing stock prices and changes for companies like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like NORSK HYDRO, OXFORD GLYCOSCI, RHODIA, etc.

Table titled 'CONGLOMÉRATS' showing stock prices and changes for companies like DIETEREN SA, AZEL, GBL, etc.

Table titled 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' showing stock prices and changes for companies like ATLANTIC TELECOM, EIRCOM, BRITISH TELECOM, etc.

Table titled 'CONSTRUCTION' showing stock prices and changes for companies like ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

Table titled 'PRODUITS DE BASE' showing stock prices and changes for companies like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table titled 'CONSUMATION CYCLIQUE' showing stock prices and changes for companies like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

Table titled 'CHIMIE' showing stock prices and changes for companies like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table titled 'PHARMACIE' showing stock prices and changes for companies like ACTELION N, ALTANA AG, ASTRAZENECA, etc.

Table titled 'BIENS D'ÉQUIPEMENT' showing stock prices and changes for companies like ABB N, ADECCO N, AEROPORTI DI RO, etc.

Table titled 'ÉNERGIE' showing stock prices and changes for companies like BG GROUP, BP AMOCO, CEPSA, etc.

Advertisement for dxiaplus, a bank offering estate management services. Text includes 'Espace bourse', 'Espace sicav', 'Espace épargneplus', and 'dxiaplus.fr'.

Table showing stock prices and changes for companies like LASMO, LATTICE GROUP, OMV AG, etc.

Table titled 'SERVICES FINANCIERS' showing stock prices and changes for companies like 3I GROUP, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table titled 'ALIMENTATION ET BOISSON' showing stock prices and changes for companies like ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like ELAIS OLEAGINOUS, ERID.BEGH.SAY, HEINEKEN HOLD.N, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like COOKSON GROUP P, DAMPSKIBS-A, DAMPSKIBS-B, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like FINNLINES, FKI, FLS IND.B, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like GIMV, GREAT PORTLAND, HAMMERSON, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like GIB, GIVAUDAN N, HENKEL KGAA VZ, etc.

Table titled 'ASSURANCES' showing stock prices and changes for companies like AEGIS GROUP, AEGION NV, AGF, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like MONDADORI, SKY B GROUP, CANAL PLUS, etc.

Table titled 'MEDIAS' showing stock prices and changes for companies like MONDADORI, SKY B GROUP, CANAL PLUS, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like BIENS DE CONSOMMATION, AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like BIENS DE CONSOMMATION, AHOLD, ALTADEUS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Table titled 'COMMERCER DISTRIBUTION' showing stock prices and changes for companies like ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, etc.

Table showing stock prices and changes for companies like PINAULT PRINT, SIGNET GROUP, VALORA HLDG N, etc.

Table titled 'HAUTE TECHNOLOGIE' showing stock prices and changes for companies like AIXTRON, ALCATEL-A, ALTEC SA REG, etc.

Table titled 'SERVICES COLLECTIFS' showing stock prices and changes for companies like ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.

Table titled 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' showing stock prices and changes for companies like AIRSPRAY NV, ANTANOV, CTAC, etc.

Table titled 'BRUXELLES' and 'FRANCFORT' showing stock prices and changes for companies like ARTHUR, ENVIPO HLD CT, FARDIS B, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.
CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède
GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark

INTERNATIONAL

LE MONDE / MARDI 13 FÉVRIER 2001

SPORTS Le Paris-Saint-Germain, battu (4-0) par l'AJ auxerroise, samedi 10 février, sur sa pelouse du Parc des Princes, en seizièmes de finale de la Coupe de France, traverse

une des crises les plus sévères de son histoire. ● ÉCARTÉ de la course au titre de champion de France 2001, éliminé dans les deux coupes nationales, mal placé en coupe d'Europe,

le club parisien connaît une situation délicate. ● AFIN DE JOUER les premiers rôles, le PSG avait pourtant consenti quelque 500 millions d'investissements. ● LES HOMMES de

Luis Fernandez doivent affronter le Milan AC en Ligue des champions, mercredi 14 février. ● DANS UN ENTRETEN au Monde, Arsène Wenger, l'entraîneur français d'Arsenal, qui

devait se déplacer à Lyon, mardi 13 février, à la faveur de la Ligue des champions, confie que « l'évolution du football ne favorise pas les valeurs collectives ».

Éliminé de la Coupe de France, le Paris-SG enterre ses dernières illusions

Sa défaite face à Auxerre (4-0) prive le club parisien de toute compétition européenne en 2001-2002. Les hommes de Luis Fernandez doivent maintenant se mobiliser pour assurer leur maintien en Division 1 et éviter le ridicule face au Milan AC en Ligue des champions

LA CHRONIQUE du désastre était annoncée. En témoigne la bordée de banderoles sulfureuses qui ont fleuri dans les travées du Parc des Princes. « Arrêtez de vous



prendre pour des stars », suppliait un calicot en virage Auteuil. Moins académique et plus tendance, le kop de Boulogne affichait ses vérités : « www.equipedemerde.fr » puis « PSG : le Benny Hill du foot ». Le Paris-Saint-Germain a enterré, samedi 10 février, ses dernières illusions européennes en se sabordant (0-4), en 16^e de finale de la Coupe de France, face à l'AJ Auxerre, l'un des plus petits budgets des clubs de division 1. Pour avoir fauté avec une constance navrante en championnat (onze défaites en vingt-six journées), le richissime club de la capitale s'était découvert une passion pour la Coupe. En vain. Éliminés, les Parisiens ne disputent pas de coupe d'Europe lors de la saison 2001-2002. Il ne leur reste plus qu'à assurer le maintien parmi l'élite.

Le naufrage du PSG restera comme un cas d'école, un modèle d'impéritie. Au départ de ce Mécano, aujourd'hui désassemblé, une idée pas si sottise : associer une génération de joueurs appelés à remplacer progressivement les champions du monde et d'Europe avec Nicolas Anelka dans le rôle du fédérateur d'équipe et des tribunes. Michel Denisot président d'un septennat pavé de titres (1991-1998), avait balisé la voie. Canal+ souscrit à la recette, débouche les fonds (500 millions de francs). Les débuts sont pétaradants : six victoires de rang et dix-huit buts au Parc des

Princes. La volée infligée, le 24 octobre, aux Norvégiens de Rosenborg Trondheim (7-2) en Ligue des champions marque les mémoires.

On ne mesurera que plus tard l'effet dévastateur de ce pseudo triomphe, acquis face à un rival surcoté. La façade commence à se lézarder. Entre les sautes d'humeur des uns, les libertés prises par d'autres, la désunion finit par régner. Philippe Bergeroo, entraîneur néophyte, ferme les yeux sur ces dérives et couvre de sa langue de bois les premiers dérapages. La direction se drape dans le mutisme. Quand elle décide, avec l'accord de

l'entraîneur, la mise à l'écart du capitaine Ali Benarbia, qui a commis l'impair de trop en faisant venir son amie à l'hôtel avant un match de Ligue des champions, à Munich, il est déjà trop tard. L'exemple n'impressionne personne. Plusieurs joueurs (dont Nicolas Anelka et Laurent Robert) militent pour le retour du meneur de jeu.

Septième du championnat au soir du 2 décembre marqué par une débâcle (1-5) à Sedan, le PSG change alors d'ère dans la plus totale précipitation. Laurent Perpère congédie Philippe Bergeroo alors qu'il lui avait renouvelé sa confiance, la veille. Un classique du genre. Le président-délégué a pris la décision sans en référer à son supérieur, Pierre Lescuré. Le patron de Canal+ ne s'offusque pas de ce

renvoi impromptu quand Laurent Perpère l'affranchit dans la nuit du 2 au 3 décembre, mais s'étonne que les négociations avec le successeur n'aient pas encore été finalisées avant l'important rendez-vous d'Istanbul face à Galatasaray. Dans l'urgence, Luis Fernandez est paré des pleins pouvoirs techniques.

DÉLIQUESCENCE DU CLUB

Ballotté au gré des événements, dessaisi d'une partie de ses prérogatives, Laurent Perpère assiste en spectateur à la déliquescence du club. « Je suis là encore pour un bout de temps, avec Luis Fernandez nous allons préparer l'avenir », a-t-il affirmé, samedi 10 février, pour tenter d'étouffer les rumeurs de son départ au terme de la saison

2000-2001. En dernier ressort, il appartient à Pierre Lescuré de prolonger ou d'interrompre cette erreur de casting. En privé, Laurent Perpère aurait indiqué qu'il ne s'accrocherait pas à la fonction. Dans ce contexte, Luis Fernandez se voyait dans le rôle du sauveur providentiel. C'était oublier que l'ancien international n'est pas l'homme des situations de crise. Sa gestion sinusoïdale de l'effectif laisse pantois et démobilise encore plus les esprits.

Pour preuve, la composition de l'équipe alignée face à Auxerre. A quoi bon annoncer la mobilisation générale pour se priver de nombreux titulaires, à commencer par le gardien de but Lionel Letizi, le meilleur joueur depuis le début de la saison ? Pour preuve encore, cette altercation avec Peter Luccini qui valut au milieu de terrain une sanction financière.

Après les avoir critiqués, mercredi 7 février, à l'issue de la défaite face à Guingamp (1-3), Luis Fernandez a renoué avec ses propos doux-doux au terme de la débâcle auxerroise. « Les gars ont montré une certaine qualité, je suis content », a-t-il osé avant de se projeter sur la semaine à venir, celle de tous les dangers avec des déplacements à Milan (14 février) et à Marseille (17 février) : « On doit réussir quelque chose au cours de l'un de ces deux matches. » Éviter une nouvelle pantalonade, par exemple.

E. B.

Fontenay-le-Comte surprend, l'OM déçoit

Les footballeurs amateurs de Fontenay-le-Comte ont réalisé l'exploit des seizièmes de finale de la Coupe de France. Le club vendéen, mal classé dans son championnat de CFA, a éliminé (1-0) le CS Sedan-Ardenne, quatrième de division 1, samedi 10 février, à Niort. Le week-end a également été marqué par l'étonnante et facile victoire (3-1) d'Amiens (National, ex-D3) sur Rennes (D1) et par le succès (1-0) de Châteauroux (D2) sur l'Olympique de Marseille (D1). Seulement six équipes de D1 (Auxerre, Bastia, Lyon, Nantes, Strasbourg et Troyes) et trois de D2 (Châteauroux, Le Mans, Wasquehal) sont qualifiées pour les huitièmes de finale, dont le tirage au sort sera effectué dimanche 18 février. L'équipe de Carcassonne (CFA2), victorieuse de Sète (CFA) sur le score de 2-1, est le Cendrillon de l'épreuve.

Arsène Wenger, entraîneur-manager d'Arsenal

« L'évolution du football ne favorise pas les valeurs collectives »

LONDRES

de notre envoyé spécial

« Avec quelles ambitions votre équipe, Arsenal, va-t-elle disputer, mardi 13 février, le match de Ligue des champions, à Lyon ?

— Dans notre situation, avec un seul point en deux matches, nous venons pour gagner en sachant qu'une défaite nous éliminerait. Les Lyonnais disposent de deux attaquants rapides avec Sonny Anderson et Steve Marlet. Défensivement, ils sont bien organisés. Nous savons que ce sera difficile de les battre.

— Vous bénéficiez à Arsenal d'un contexte idéal, avec un club fortuné et une équipe compétitive. Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à revenir entraîner un club français ?

— Je suis lié avec Arsenal jusqu'en 2002. Je suis en train de renégocier mon contrat, mais si je devais partir dans un avenir proche, ce ne serait pas pour la France.

— Vous êtes à la fois entraîneur et manager. En France, on considère qu'il n'est pas possible de diriger les joueurs sur le terrain et de négocier avec leurs agents ?

— C'est possible puisque je le fais. Il faut être prêt à donner plus de soi, savoir se concentrer vite sur des sujets très différents sans entamer votre disponibilité ce qui n'est pas évident. Entrer dans une négociation financière difficile et dans la foulée sortir sur le terrain entraîner l'équipe demande de l'expérience. J'ai commencé par ne faire que du terrain. Le reste, je l'ai appris avec le temps.

— Craignez-vous pour l'avenir du football dont on ne parle presque plus qu'en termes de dérives ?

— J'ai la chance d'être dégagé des contingences matérielles mais j'ai vu progressivement l'argent s'emparer du football. Sont alors apparus, dans ce sport, des tas de gens qui ne l'aiment pas. Cela me dérange. Si demain le handball détrône le football en termes de popularité, je resterai fidèle à ma discipline de prédilection alors que les gens dont je vous parle voleront au secours du succès du handball pour faire leurs affaires. L'évolution actuelle du football et de la société en général ne favorisent pas les vertus collectives.

— A Arsenal, vous êtes, vous aussi, soumis aux lois du marché...

— D'accord, on fait du business mais nous privilégions un certain nombre de principes. Ici, un joueur peut venir à l'entraînement en toute sérénité, sans être embêté par les médias ou les supporters. Il y a une atmosphère familiale.

— En France, on vous a égratigné pour avoir engagé à seize ans le jeune espoir Jérémie Aliadière qui était en formation de l'institut national de Clairefontaine. N'est-ce pas également une forme de dérive ?

— Je n'ai fait que respecter les lois. J'ai pris un risque financier sur Jérémie Aliadière en lui garantissant une certaine somme, même en cas d'échec. Ensuite, l'éloignement familial ne constitue pas un argument valable. Londres est plus proche de Paris que Marseille. Le seul problème moral concerne l'absence d'indemnisation pour sa formation en France, mais il n'y a pas de réglementation qui l'impose. Quand deux jeunes footballeurs anglais rejoignent l'AJ Auxerre,

personne ne s'indigne contre le procédé. Ce qui est édifiant, en vivant à l'étranger, c'est qu'on voit le côté sympathique mais aussi le côté mesquin de son pays.

— Sous votre direction, Nicolas Anelka s'est pleinement épanoui. Il en va de même aujourd'hui avec Thierry Henry et Sylvain Wiltord. Quelles sont vos relations avec la nouvelle génération de footballeurs dont on déplore souvent le manque d'implication ?

— Je m'interdis de tomber dans le travers qui consiste à critiquer systématiquement les jeunes. Il faut entretenir chez eux la passion pour le football, le désir de dépassement et encourager le jeu. Nicolas Anelka a bénéficié chez nous d'un contexte favorable. Un jeune de vingt ou vingt et un ans ne peut pas s'exprimer dans un climat négatif. Un entraîneur doit être à la fois exigeant et tolérant. Un jeune peut avoir une parole malheureuse. Il faut savoir faire la part des choses.

— Que pensez-vous de la ligne de fracture qui s'installe en France entre les grands clubs et les petits ?

— Trois ou quatre clubs ne peuvent pas tout s'arroger et ne rien laisser aux autres. En matière de répartition des recettes liées aux retransmissions télévisées, la solidarité doit l'emporter. Pour l'instant, la Ligue nationale de football française a été bien gérée. Des petits clubs ont formé de grands joueurs. La manne doit être redistribuée équitablement. En revanche, les ressources provenant des clubs engagés dans les coupes d'Europe doivent être réparties en fonction du mérite sportif de chacun.

— Que vous inspire l'éventuelle suppression des transferts que la commission de Bruxelles veut imposer ?

— Si cette réforme devait passer elle aurait une conséquence inflationniste pour les salaires des cinquante meilleurs footballeurs et déflationniste pour les autres. On ferait des clubs de football une gare de métro avec des joueurs perpétuellement sur le départ. Ce serait la fin du métier d'entraîneur tel que je l'entends.

propos recueillis par
Elie Barth

Quatre clubs français sur le front européen

Les coupes d'Europe entrent cette semaine dans une phase décisive. Quatre clubs français sont en lice.

● En Ligue des champions, l'Olympique lyonnais reçoit, mardi 13 février, le club londonien d'Arsenal. L'OL compte trois points à son actif après avoir été battu (0-1) à Munich face au Bayern et avoir dominé (3-0) au stade Gerland les Russes du Spartak Moscou. Une nouvelle victoire leur permettrait d'espérer une qualification pour les quarts de finale. Le Paris-Saint-Germain en est loin

après ses deux revers contre les Espagnols de La Corogne (1-3) et les Turcs de Galatasaray Istanbul (0-1). Une défaite sur le terrain du Milan AC, mercredi 14 février, et l'élimination serait alors quasiment consommée.

● En Coupe de l'UEFA, le FC Nantes dispute, jeudi 15 février, son huitième de finale aller au Portugal face au FC Porto. Les Girondins de Bordeaux se déplaceront le même jour à Madrid pour y rencontrer Rayo Vallecano, également pour le compte des huitièmes de finale aller.

Technip : Résultats 2000

en millions d'euros

Chiffre d'affaires 2 972 +6,8 %

Résultat opérationnel 182,6 +13,4 %

Résultat net 214,2 +24,1 %

Résultat net par action* (en euros) 8,82 +15,7 %

* (avant éléments exceptionnels et amortissement des écarts d'acquisition)

Encore une grande année pour TECHNIP, avec :

- Résultat opérationnel : 6,1 % du chiffre d'affaires (5,8 % en 1999)
- Retour sur capitaux propres parmi les plus élevés de sa profession : 20 %
- Bon carnet de commandes : 14 mois de chiffre d'affaires
- Acquisitions : 29,7 % de Collexip et 50 % de Krebs Speichim

Excellentes perspectives pour 2001, compte tenu du rebond attendu des investissements dans la production de pétrole et de gaz, principalement dans le secteur du développement de champs.

TECHNIP

<http://www.technip.com>

Deux titres de champion et six coupes

Arsène Wenger, cinquante-et-un ans, a accompli la plus grande partie de sa carrière de footballeur dans les rangs amateurs en Alsace. C'est au RC Strasbourg qu'il commence sa carrière d'entraîneur comme responsable du centre de formation (1981-1983) avant de devenir l'entraîneur-adjoint de l'AS Cannes (1983-1984). L'ancien défenseur dirigera ensuite l'AS Nancy-Lorraine (1984-1986). C'est avec l'AS Monaco (1987-1994) qu'il va gagner le championnat de France (1988) et la Coupe de France (1991). De 1994 à 1996, il sera l'entraîneur de l'équipe japonaise de Nagoya Grampus Eight avec laquelle il emportera la Coupe de l'Empereur et la Supercoupe (1996). Arsène Wenger a rejoint Arsenal le 28 septembre 1996. Il s'adapte avec l'équipe londonienne le doublé championnat-coupe en 1998 et à deux reprises (1998 et 1999) le Charity Shield qui oppose le champion d'Angleterre au vainqueur de la coupe d'Angleterre.

DROITS DES ARTISTES Un mois après la polémique suscitée par la « taxe Tasca », la commission sur la copie privée, créée en mars 2000 et présidée par Francis Brun-Buisson,

cherche à déterminer les nouveaux supports qui permettent la duplication d'œuvres protégées. ● SES DÉCISIONS, qui devraient être rendues le 31 mars, aboutiront à l'exten-

sion de la rémunération des artistes. Estimée à 1 milliard de francs en 2002, cette manne suscitée de nombreuses interrogations dans le secteur le plus impliqué, celui de la

musique. Le mode de répartition des droits adopté par les sociétés civiles favorisera en effet les musiciens les plus vendeurs. ● LE CINÉMA devrait bientôt être concerné par ces enjeux

avec l'apparition du format DIVX, qui permet de compresser sur le disque dur de son ordinateur un film enregistré sur un DVD, puis de le mettre en ligne sur Internet.

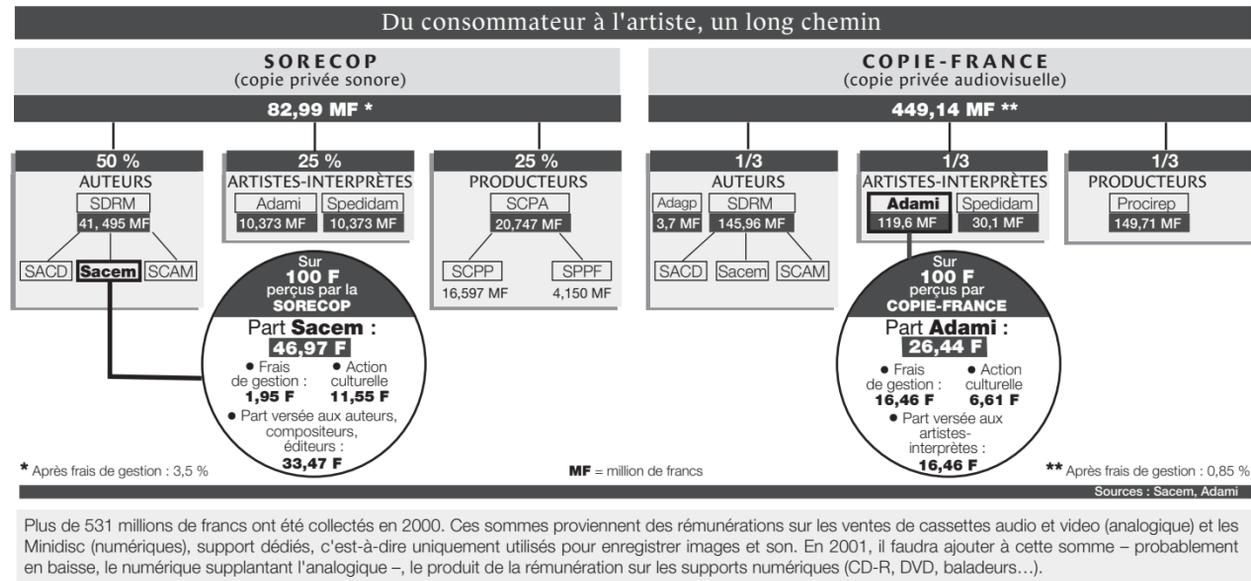
La délicate question de la rémunération pour copie privée sur CD

Alors que la commission Brun-Buisson, chargée de réfléchir à la rétribution des œuvres dupliquées à partir des nouveaux supports, doit faire face aux intérêts divergents des ayants droit, des industriels et des consommateurs, le mode de répartition des droits est contesté parce qu'il favorisera les artistes les plus vendeurs

TAXER les disques durs des ordinateurs : cette interprétation donnée aux propos tenus à la mi-janvier par Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, a mis le feu aux poudres (*Le Monde* du 18 janvier). Chaque propriétaire d'ordinateur est susceptible de reproduire des œuvres, initialement disponibles sur des disques, des DVD, à la télévision, sur vidéo ou sur l'Internet. L'idée s'est répandue que l'Etat pouvait prendre le citoyen-consommateur en otage (pour se distraire, on pourra consulter le site *vachealait.com*, créé pour l'occasion), alors que rien n'indiquait l'instauration d'un nouvel impôt destiné à financer la culture. Après la réaction virulente de Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, puis celle du premier ministre, Lionel Jospin, la polémique a été considérée comme close, et la « taxe Tasca » prétendument enterrée.

La réalité est autre. Catherine Tasca s'était contentée d'annoncer les travaux à venir de la commission Brun-Buisson, chargée par la loi d'étudier les modalités de rémunération des artistes et des producteurs dont les œuvres sont copiées « à titre privé ». Il y a quinze ans, pour agréementer sa collection personnelle ou offrir de la musique ou des images à ses amis, on « faisait une cassette » (audio ou vidéo). Puis apparut le CDR (CD enregistrable), dont 211 millions d'exemplaires ont été vendus en France en 2000, et la multiplication des sources, de l'Internet aux DVD, et des systèmes capables de copier et de stocker des images, des disques durs d'ordinateur aux cartes-mémoires.

En France, la rémunération pour copie privée a été instaurée par la loi du 3 juillet 1985 sur les droits voisins, dite « loi Lang », et codifiée dans l'article L-311 du code de la propriété intellectuelle (CPI). Il s'agissait de combler une partie du manque à gagner pour les auteurs en cas de copie d'une œuvre – à l'époque sur cassette audio ou vidéo. Le consommateur n'est en principe pas concerné, puisqu'une



Plus de 531 millions de francs ont été collectés en 2000. Ces sommes proviennent des rémunérations sur les ventes de cassettes audio et vidéo (analogique) et les Minidisc (numériques), support dédiés, c'est-à-dire uniquement utilisés pour enregistrer images et son. En 2001, il faudra ajouter à cette somme – probablement en baisse, le numérique supplantant l'analogique –, le produit de la rémunération sur les supports numériques (CD-R, DVD, baladeurs...).

redévance (et non un impôt) est perçue auprès des fabricants et des importateurs de supports d'enregistrement vierges. Les artistes de toutes disciplines, attachés dans une écrasante majorité à l'élargissement de la rémunération pour copie privée aux nouveaux supports, voient dans la levée de boucliers provoquée par les propos de M^{me} Tasca une manœuvre de fabricants de matériel informatique, déçus de voir la Commission Brun-Buisson s'attaquer au délicat problème des supports dits « fixes » à usages multiples, au contraire des cassettes audio, par exemple, qui étaient uniquement dédiées à l'enregistrement du son.

Ce qu'évoquait M^{me} Tasca dans un entretien publié dans *Le Figaro* du 15 janvier ne concernait pas que les seuls disques durs d'ordinateur, sujet simple à exploiter auprès du grand public. Et alors même qu'était annoncé l'abandon de la « taxe Tasca », la commission Brun-Buisson recommençait à réfléchir sur le destin des supports fixes (chaîne haute-fidélité intégrant un dis-

que dur, magnétoscopes et décodeurs numériques, disques durs d'ordinateurs). Tâche rendue ardue par leur nature hybride : industriels ou consommateurs lambda peuvent y emmagasiner des archives personnelles, des données professionnelles ou, bien évidemment, des œuvres pour le moment principalement musicales. Acquérir un CDR implique-t-il forcément qu'on y copiera des images ou du son ? A ceux qui prétendaient user de leur ordinateur pour conserver les photos de vacances de leurs enfants – et qui se sentaient lésés par un « plus à payer » pour un service qu'ils n'utiliseraient en aucun cas (copier des œuvres) –, les artistes et les sociétés qui les représentent opposent le sérieux des sondages et statistiques : la musique arrive en tête de la copie privée sur CD, en attendant l'arrivée des systèmes performants de téléchargement d'images.

« L'ARGENT VA À L'ARGENT »

« Dire : « Je ne veux pas être taxé parce que je n'enregistre pas de musique », précise Laurent Cugny, pianiste, compositeur et chef d'orchestre, est du même ordre que de considérer que si on n'a pas d'enfants on ne paiera pas une part d'impôts pour construire une école. » Pour Catherine Kerr-Vignale, membre du directoire de la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), si l'on raisonnait en fonction de l'utilisation réelle d'un CDR, certains acheteurs « devraient effectivement ne rien payer, mais il faudrait demander à d'autres d'acquiescer une rémunération de 10 francs ou plus par CDR. Les sommes appliquées pour la copie privée sont le résultat d'un lissage qui nous paraît équitable ».

Laurent Cugny estime à environ 5 % de ses droits d'auteur la part que la rémunération pour copie privée lui rapporte dans les bonnes années (à la direction de l'Orchestre national de jazz entre 1994 et 1997, par exemple), celles où son orchestre a pu jouer régulièrement, impliquant une augmentation de ses ventes de disques. Cette somme n'est pas négligeable. Fin janvier, au Midem (Marché international du disque et de l'édition musicale), plusieurs chanteurs célèbres – Charles Aznavour, Mylène Farmer, Pascal

Obispo, Eddy Mitchell – sont montés au créneau, défendant un « droit de propriété qui n'est pourtant pas différent de celui que chaque Français a, par exemple, sur sa maison, sa voiture ou son ordinateur ». Ce droit n'est généralement pas remis en question, mais, dans les forums de discussion des internautes ou dans des revues spécialisées, bon nombre d'utilisateurs se demandent où ira la manne financière générée par l'extension de la rémunération aux nouveaux supports – estimée à 1 milliard de francs à l'horizon 2002. A ceux-là, s'ajoutent des écrivains trouvant anormal que leurs livres puissent être copiés sur ces nouveaux supports sans bénéficier d'une part de la rémunération pour copie privée, la loi de 1985 ne le prévoyant pas.

La position du compositeur Henri Dutilleux

Le compositeur Henri Dutilleux, né en 1916, donne ici son sentiment à propos de la rémunération pour la copie privée : « Je fais partie de ces compositeurs qui ont vécu de leur musique à partir de l'âge de soixante ans. Comme beaucoup de mes collègues, il m'a fallu travailler en même temps que je poursuivais mon activité de compositeur. Les droits d'auteur les plus importants sont générés par des œuvres d'orchestre. J'ai la chance d'être beaucoup enregistré : les versions de mon concerto de violoncelle ou de mon quatuor sont nombreuses et ma dernière pièce, *The Shadows of Time*, connaîtra bientôt sa quatrième version discographique. Pour autant, je ne suis pas très conscient de la proportion, parmi mes droits d'auteur, des reversesments générés au titre de la copie privée. Je ne suis pas opposé à l'idée qu'une partie, voire la totalité soit versée dans un fonds commun au profit de l'aide aux jeunes compositeurs qui ne sont pas beaucoup enregistrés ou à d'autres, moins jeunes, comme Betsy Jolas, par exemple, dont l'œuvre est sous-représentée au disque. »

Le mode de répartition des droits adopté par les sociétés civiles (ils sont attribués au prorata des ventes et des diffusions) est largement stigmatisé. Un précepte vieux comme le monde, remarque un internaute : « L'argent va à l'argent. » De gros vendeurs comme Céline Dion, Madonna ou Jean-Jacques Goldman ont mathématiquement davantage de chances d'être copiés. Ils toucheront donc davantage – le schéma est le même pour la rémunération dite équitaine perçue auprès des radios et télévisions, et calculée sur leur chiffre d'affaires. Ce système est-il juste ?

« Non », répond Jean-Christophe Lemay, musicien et créateur d'un

site d'informations musicales (*saceml.deepsound.net*). Il est statistiquement défendable, mais philosophiquement inique. » L'idée que les artistes les mieux rétribués vont bénéficier largement de l'extension de la rémunération pour copie privée en hérisse plus d'un. « Etant peu diffusé, j'ai dû toucher 50 francs pour copie privée. Si les fabricants répercutent le surcoût imposé par la loi, je vais dépenser environ 800 francs supplémentaires dans l'achat des CDR que j'utilise pour stocker ma musique », dit Jean-Christophe Lemay. Certains suggèrent même la division simple de la somme totale par le nombre d'adhérents aux différentes sociétés d'auteurs ou artistes-interprètes.

« Je suis favorable aux redevances dont une partie permet d'aider la

A qui va la redevance ?

● **La répartition des droits.** Les sommes collectées au titre de la loi de 1985 sont gérées et réparties par deux sociétés civiles : la Sorecop pour la copie privée sonore et Copie-France pour la copie privée audiovisuelle. Sorecop et Copie-France versent ces rémunérations aux sociétés de producteurs de musique ou d'audiovisuel. La répartition entre artistes et producteurs est faite au prorata des gains déjà acquis par la vente des disques ou supports vidéo.

● **Les sociétés d'auteurs.** La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) gère collectivement les droits des auteurs de musique et regroupe environ 90 000 sociétaires. La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) compte 28 000 membres créateurs d'œuvres de fiction pour le spectacle vivant (théâtre, opéra, danse...) ou l'audiovisuel. La Société civile des auteurs multimédias (SCAM) regroupe environ 15 000 adhérents auteurs d'œuvres documentaires et littéraires (audiovisuelles, radiophoniques, institutionnelles, multimédias...).

● Les sociétés d'artistes.

L'Adami (Société pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes) gère les droits de 70 000 artistes-interprètes (musiciens, danseurs, chefs d'orchestre, artistes dramatiques...) et compte plus de 12 000 associés ; le nom de l'artiste doit figurer sur l'étiquette d'un phonogramme ou au générique d'un vidéogramme. La Spedidam (Société de perception et de distribution des droits des artistes interprètes de la musique et de la danse) administre les droits des interprètes dont le nom n'est pas mentionné sur un disque ou à un générique. L'Association des auteurs graphiques et plastiques (ADAGP) perçoit les droits de plus de 42 000 artistes adhérents, vivants ou morts, français ou étrangers en cas de diffusion télévisée (utilisation d'un tableau ou d'une sculpture dans un documentaire, un décor...) et n'est concernée que par la copie audiovisuelle.

● **Les sociétés de producteurs de disques.** La Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques (SCPP) regroupe 300 membres, soit les majors et les labels qui en dépendent. La Société des producteurs de phonogrammes (SPPF) compte près de 450 producteurs indépendants. Ils ont créé ensemble une société intermédiaire, la SCPA, chargée de distribuer les sommes perçues.

● **La société de l'audiovisuel.** La Procirep (Société civile pour la perception et la répartition des droits de représentations publiques des films cinématographiques) gère et reverse les sommes perçues à l'ensemble des producteurs français.

Les négociations s'annoncent ardues pour taxer les supports intégrés

LA COMMISSION sur la copie privée, créée en mars 2000 et présidée par Francis Brun-Buisson, a déjà élargi aux supports numériques, comme les CD, les DVD, les baladeurs de type MP3 – en excluant les cassettes de Caméscope – les rémunérations perçues au titre de la loi de 1985. Elle a par ailleurs revalorisé les rémunérations perçues sur les cassettes audio et vidéo analogiques, jusqu'aujourd'hui seules concernées. Ces mesures, publiées au *Journal officiel* du 7 janvier, sont entrées en vigueur le 22 janvier. Les vingt-cinq membres de la commission exploitent, depuis la mi-janvier, de nouveaux champs d'intervention, passant des supports amovibles aux supports intégrés. « Notre objet est de déterminer les supports qui servent à la copie privée d'œuvres protégées », précise Francis Brun-Buisson.

Pour M. Brun-Buisson, « personne ne peut imaginer de taxer l'ensemble des disques durs, cela n'aurait pas de sens ». Il refuse aussi l'idée de vouloir imposer un prélèvement, au titre de la copie privée, sur les flux, comme « Internet ou le téléphone. C'est une polémique à l'usage d'économistes fous ». Si M. Brun-Buisson souhaite pour l'instant limiter les travaux de la commission à l'électronique grand public (graveurs des chaînes hi-fi, décodeurs numériques ou magnétoscopes numériques), Bernard Heger, délégué général du Syndicat des industriels de matériels audiovisuels électroniques (Simavelec) demande à ce que tous soient placés sous une même toise. Selon ce dernier, tous

les disques durs sont concernés, y compris les mémoires (de type Zip ou flash) des ordinateurs, ou même les mémoires des téléphones MP3. la commission entend rendre ses décisions au plus tard au 31 mars.

« CADRE TRÈS STRICT »

« La commission n'a pas le pouvoir de fixer une taxe », rappelle M. Brun-Buisson. Elle détermine l'assiette des supports qui pourront être assujettis à la copie privée et en module les taux. « Le cadre fixé est très strict : les travaux de la commission doivent s'effectuer dans le respect de la loi sur la copie privée. Ils doivent viser une égalité de traitement – éviter toute distorsion de concurrence – et appliquer un principe de proportionnalité, à la fois dans l'intérêt des consommateurs et dans des conditions économiques supportables pour les industriels », affirme le président. Aucun calendrier n'a été établi pour venir à bout de ce chantier. M. Brun-Buisson souhaite utiliser la concertation pour parvenir à un accord.

Il en aura grand besoin, au vu des intérêts contradictoires de toutes les parties prenantes – les douze représentants d'ayants droit, les six représentants de l'industrie, autant pour les consommateurs, sans compter le président. Pour le Simavelec, « la loi de 1985 était cohérente pour l'analogique. Avec le numérique, il serait plus logique d'asseoir le prélèvement pour la copie privée sur la consommation effective d'images ou de musique, et non sur les supports ».

Nicole Vulser

Les enjeux liés au développement d'Internet

copie privée. Mais la directive permet aussi de procéder à des copies intermédiaires, dites « techniques », une définition floue qui inquiète artistes et producteurs pour être une porte ouverte au piratage.

L'autre dossier est celui du cinéma. Sur un modèle identique au format numérique MP3 pour la musique, le DIVX permet de compresser le disque dur de son ordinateur un film enregistré sur un DVD et, selon le schéma établi par Napster pour la musique, de le

mettre gratuitement à la disposition de ses – innombrables – amis internautes à travers le monde. Il faut aujourd'hui vingt heures sur une ligne à bas débit et quatre heures sur une ligne à haut débit pour télécharger un film de deux heures avec une qualité technique moyenne. Ainsi, dans l'immédiat, le risque d'échange de films entre utilisateurs ne menace guère les studios.

Fortes de l'expérience Napster, les majors américaines du cinéma ont répliqué dès l'apparition du DIVX sur l'Internet. En juillet 2000,

la Motion Picture Association of America (MPAA) poursuivait devant les tribunaux le site Scour, permettant l'accès au DIVX. Les industriels du cinéma savent que l'avenir du DIVX s'annonce aussi radieux que celui du MP3. Inventé par la compagnie DIVX Networks de San Diego (Californie), ce format pourrait très bien connaître la même destinée que Napster, et être finalement racheté par une major.

Samuel Blumenfeld

Musique nouvelle en liberté a dix ans

L'association fondée par Marcel Landowski, rayonne sur toute la France grâce à des partenariats avec des orchestres

VOILÀ dix ans que le paysage français de la musique contemporaine compte avec l'association Musique nouvelle en liberté, fondée en 1991 par Marcel Landowski. Le compositeur en fut le président jusqu'à sa mort, en décembre 1999. Benoît Duteurtre, romancier, journaliste, homme de radio, musicologue spécialiste de l'opéra et des genres légers, est le directeur artistique de l'association depuis sa création tandis que le chef d'orchestre Jean-Claude Casadesus, directeur de l'Orchestre national de Lille, en est le président depuis mai 2000.

Le duo Landowski-Duteurtre a fait grincer quelques dents : les engagements de Marcel Landowski, l'esthétique « conservatrice » de sa musique, son opposition fameuse, et jamais résolue, à Pierre Boulez (depuis qu'André Malraux, en 1966, avait créé, sur mesures pour lui, le poste de directeur de la musique, de l'art lyrique et de la danse, suscitant la colère de Boulez et son départ de France jusqu'au milieu des années 1970), d'une part, la réputation de polémiste anti-boulezien de Benoît Duteurtre, affirmée par l'essai *Requiem pour une avant-garde* (Robert Laffont, 1995), ont fait suspecter Musique nouvelle en liberté d'être le bras armé de la tendance esthétique opposée à celle de Pierre Boulez, même si l'observation des deux camps montre assez rapidement la multiplicité des esthétiques s'abritant sous ces deux bannières abusives.

Après dix années d'existence et trois éditions du « festival classique et contemporain » intitulé Paris de la musique (en 1994, 1997 et l'édition 2000, qui s'est déroulée du 22 novembre au

2 décembre 2000 - *Le Monde* du 24 novembre 2000), Musique nouvelle en liberté est pourtant parvenue à créer son espace, sa couleur particulière - sans aucun doute plus orientée vers la musique consonante et néo-tonale que vers le néo-sériel, comme peut en témoigner la liste des commandes passées depuis dix ans : « *Je ne renie pas ce que j'ai écrit*, précise Benoît Duteurtre, *mais il faut pouvoir faire la part des choses entre mon travail d'auteur, mes goûts esthétiques et les choix d'une association financée par de l'argent public. Même si j'assume parfaitement un goût allant plutôt, en effet, vers une musique relativement consonante, je crois pouvoir dire que notre ouverture d'esprit est assez manifeste dans les commandes passées aux compositeurs d'aujourd'hui, parmi lesquels*

« Les régions nous ont appris que le public y est finalement plus curieux et moins méfiant »

Benoît Duteurtre,
directeur artistique

se trouvent aussi bien Marc Monnet, Philippe Manoury, Ivan Fedele, Pascal Dusapin que Nicolas Bacri, Pascal Zavarro ou Guillaume Connesson, et dans la variété des ensembles auxquels nous apportons un soutien. »



THERRY MARTINOT

Le chef Jean-Claude Casadesus, directeur de l'Orchestre national de Lille, est président de l'association depuis mai 2000.

Les conditions d'aide de Musique nouvelle en liberté sont assez peu contraignantes : les programmes doivent comprendre au moins une œuvre écrite après 1950. « *Cela veut donc dire qu'il est tout autant possible de programmer une pièce de Philippe Manoury, dont les recherches à l'Ircam [Institut de recherche et coordination acoustique/musique] sont bien connues, qu'une œuvre de Jean Françaix (1912-1997) dont l'esthétique est essentiellement inscrite dans une tradition légère*, assure Benoît Duteurtre. *Nous laissons le choix aux interprètes, et je constate que, le plus souvent, ils ont tendance à choisir naturellement cette musique qu'on nous accuse de privilégier par parti pris esthétique...* »

Cependant, les commandes d'œuvres nouvelles ne constituent que 5 % du budget de Musique nouvelle en liberté, d'un montant de 6,5 millions de francs (950 000 €), dont l'essentiel est consacré à la diffusion. A cet égard, la particularité la plus remarquable de cette association, majoritairement soutenue par la Mairie de Paris (4,2 millions de francs, le reste est fourni par le

ministère de la culture, à hauteur de 1,3 million de francs, la région Ile-de-France et le mécénat) est de rayonner sur toute la France, notamment grâce au partenariat avec les orchestres de Montpellier, de Lille, des Pays de la Loire, de Lyon et de Strasbourg.

Dans les documents concernant la saison 1999-2000, on note des aides à la diffusion accordées à des organisations de concert imaginatives mais peu fortunées, comme les Concerts Lamoureux, la Péniche Opéra, ainsi qu'à une quarantaine d'ensembles (Accentus, Musicatreize, Erwartung, Musique oblique, Quatuor Debussy, Orchestre régional de Picardie...) auxquels sont allouées des sommes de 10 000 F (Ensemble Entretemps) à 180 000 F (Concerts Colonne).

Au milieu de la fourchette, Musique oblique reçoit 95 000 F et le chœur Accentus 130 000 F. A la même époque, les orchestres nationaux partenaires touchaient des subventions sensiblement plus hautes, de 50 000 F (Strasbourg) à 200 000 F (Lille et Montpellier).

Le festival des Paris de la musique est la vitrine parisienne de

cette association à vocation nationale. Sa troisième édition, qui avait invité quatre formations régionales (Musicatreize de Marseille, Orchestre national des Pays de la Loire, Orchestre national du Capitole de Toulouse) contre six parisiennes, aura apporté une grande satisfaction à son organisateur : « *Chaque édition fédère un public de plus en plus large, se réjouit Benoît Duteurtre. La Salle Pleyel était comble pour l'exécution du Concerto de violoncelle d'Olivier Greif, le 26 novembre, ainsi que l'était, la veille, la salle Olivier-Messiaen de la Maison de la radio pour les Liturgies de l'ombre, création de Guillaume Connesson. Cela est dû à un mélange, je crois assez attractif, de compositeurs connus, de découvertes et d'interprètes non spécialisés qui attirent le public par leur notoriété et l'amènent à écouter ce vers quoi il n'irait pas forcément de lui-même. A cet égard, les régions nous ont appris que le public y est finalement plus curieux et moins méfiant. D'où notre relation privilégiée avec des formations qui s'y trouvent.* »

Renaud Machart

Vienne a décidé de fermer l'Institut culturel autrichien à Paris

VIENNE

de notre correspondante

Simple mesure technique ou représailles anti-françaises après l'épisode des sanctions ? Après presque un demi-siècle d'existence (il avait ouvert en 1954), l'Institut culturel autrichien à Paris va fermer définitivement ses portes. La ministre autrichienne des affaires étrangères, Benita Ferrero-Waldner, a justifié cette décision par des contraintes financières, mettant en avant la faible fréquentation de cet institut - qui n'a reçu qu'un peu plus d'un millier de visiteurs l'an dernier - et le coût élevé de travaux de rénovation devenus indispensables. L'administration s'est résolue à vendre le bâtiment, situé dans le quartier des Invalides, et va regrouper les services culturels au sein de l'ambassade en augmentant leur budget de 500 000 schillings (un peu moins de 250 000 francs). Le rayonnement d'un pays à l'étranger, a souligné M^{me} Ferrero-Waldner, passe aujourd'hui beaucoup moins par des institutions permanentes, typiques de la politique européenne d'après-guerre, que par des « synergies » avec des opérateurs culturels

ayant pignon sur rue, comme ce fut le cas avec la grande exposition sur Vienne, « Fin de siècle », à Beaubourg, en 1986, ou en ce moment avec les toiles de Schiele et Kokoschka qui attirent les foules au musée Maillol.

Cet argumentaire n'a pas convaincu tout le monde. Des pétitions circulent parmi les germanistes français, qui s'inquiètent notamment de ce que va devenir la bibliothèque de l'Institut, un fonds de 25 000 volumes. Auteur de plusieurs ouvrages sur la « modernité viennoise » et farouchement hostile à la coalition de droite qui est arrivée au pouvoir en Autriche il y a un an, Jacques Le Rider a pour sa part refusé de s'associer à ces protestations : « *Laissons le gouvernement Schüssel jeter le masque et étaler au grand jour sa francophobie et son animosité anti-européenne (...). C'est un acte assez déplaisant et mesquin pour que personne en France, même à droite, n'ose plus prendre [sa] défense.* »

Plusieurs articles sévères ont aussi paru dans la presse autrichienne, y compris sous la plume de conservateurs, qui dénoncent une régression vers le provincialisme et redoutent

l'interprétation politique que l'on peut faire d'une telle mesure, la France ayant joué un rôle moteur il y a un an dans les sanctions européennes contre la coalition de droite en Autriche : « *On ne pourra pas s'empêcher de penser que c'est un retour de bâton* », écrit l'ancien conseiller culturel conservateur du Land de Styrie, Kurt Jungwirth, directeur du festival d'automne à Graz, dans une tribune publiée par le quotidien *Standard*. Il y a plusieurs années, M. Jungwirth s'était battu avec succès contre le projet de fermeture de l'Institut culturel français de Graz, et craint maintenant que Paris, qui entretient trois autres établissements en Autriche (à Vienne, Innsbruck et Salzbourg), ne réduise ses engagements.

Du côté français, où l'on s'apprête à fermer douze des vingt-quatre instituts présents en Allemagne, on se garde de tout commentaire. Mais on déplore à mi-voix que Vienne n'ait pu au moins différer cette décision qui donne un « mauvais signal » dans le contexte plutôt crispé des relations franco-autrichiennes.

Joëlle Stolz

Au Portugal, le ministre de la culture suspend les subventions

Justifiée par le non-respect d'une formalité, cette décision paralyse et endette de nombreux théâtres

LISBONNE

de notre correspondant

« *Nous sommes obligés d'ajourner la générale de notre spectacle [La Mort d'Empédocle] prévue le 22 février. En attendant que la situation se débloque, nous continuerons la préparation du spectacle jusqu'à la fin du mois. Si d'ici là rien ne se passe, nous fermerons la porte et nous rentrerons chez nous* », a déclaré Luis Miguel Cintra, directeur du théâtre Cornucopia de Lisbonne.

Luis Miguel Cintra est un des nombreux directeurs de théâtre portugais qui envisagent de différer la présentation de leur spectacle face à l'incertitude qui règne sur l'attribution de subventions par l'Institut portugais des arts du spectacle (IPAE) depuis que le ministre de la culture, José Sampaio, a annulé, début janvier, les concours d'attribution. Le ministre a évoqué le non-respect d'une formalité pour justifier sa décision : les candidats aux subventions d'appui au théâtre, à la musique et à la danse n'avaient pas été entendus. Il a estimé que ces

audiences étaient nécessaires. L'IPAE a reçu, depuis le 25 janvier, environ 170 demandes pour consulter les actes pris en matière de subventions, présenter d'éventuelles contestations et apporter de nouvelles données. Mais la procédure est lente et le ministre est enfermé dans un mutisme qui ne fait qu'augmenter l'inquiétude des troupes, prises par le temps et harcelées par les banques, qui exigent des garanties en échange de leurs prêts. « *Nous avons eu recours à un prêt bancaire qui nous permet uniquement de conclure la préparation du spectacle, le paiement des salaires jusqu'à la fin février. Avec cet argent nous ne pouvons pas faire la campagne de publicité ni maintenir la salle ouverte au public. Le travail de présentation du spectacle, la publicité dans les journaux, les affiches, les invitations, tout se fait trois semaines avant la générale. Nous y sommes déjà et la situation n'est pas débloquée* », dit Luis Miguel Cintra.

D'autres directeurs, dont les demandes de subvention avaient également été retenues par la pre-

mière décision de l'IPAE, tiennent les mêmes propos. Joaquim Benite, du Teatro de Almada (rive sud du Tage), se plaint : les salaires de janvier sont en retard, les dettes s'accroissent. Joao Mota, directeur du Teatro da Comuna, déclare que les salaires de janvier de sa compagnie (vingt personnes) sont bloqués et que la générale de son nouveau spectacle, prévue le 23 février, va être ajournée. Ce qui l'indigne le plus, « *c'est le manque de dialogue : nous ne savons pas ce qui va nous arriver, le dialogue avec le ministre et l'IPAE est coupé* ».

BATAILLE JURIDIQUE

Joao Brites, directeur de la compagnie O Bando, est rassuré sur le sort de ses deux pièces (*Merlin* et *Abrigo*) car elles font partie du programme de Porto, capitale européenne 2001 de la culture. Mais les subventions escomptées correspondent à environ 50 % du budget de la compagnie. « *Si nous ne les avons pas dans quinze jours, c'est la rupture financière* ».

En n'attribuant pas, en novem-

bre 2000, les subventions (11,4 millions d'euros), le ministre de la culture a déclenché une bataille juridique sur le bien-fondé de sa décision. Certains juristes la déclarent entachée de nullité car le décret a été signé par son secrétaire d'Etat, Joao do Nascimento. Le ministre de la culture réaffirme sa position et précise que le ministre avait délégué ses compétences.

Par ailleurs, il reste encore à savoir quelle sera la composition du jury qui examinera tous les dossiers entassés au cours de ces audiences... L'annulation du concours a satisfait certains qui revendiquaient des critères plus transparents et exigeaient même le départ de la direction de l'IPAE. Elle a surtout mis la corde au cou à ceux qui se trouvent maintenant dans l'impossibilité de présenter leur travail au public et de se lancer dans d'autres projets. Seule une décision politique pourrait assainir la situation, sinon la vie culturelle portugaise risque de connaître un profond malaise.

Alexandre Flucher-Monteiro

Avec son roman en ligne, Stephen King a gagné un demi-million de dollars

EN AUTOPUBLIANT en ligne son roman à épisodes *The Plant*, Stephen King a gagné près d'un demi-million de dollars (3,5 millions de francs). C'est ce que le romancier américain vient de révéler sur son site Internet (stephenking.com). Le maître de l'épouvante a mis fin, provisoirement selon lui, à l'expérience, en novembre 2000.

A raison de 2 dollars par téléchargement d'un nouveau chapitre, versés volontairement par les lecteurs internautes, *The Plant* a généré 721 448 dollars de recettes. La gestion du site ayant coûté 257 616 dollars, le bénéfice net est de 463 832 dollars, selon les chiffres publiés sur le site Web de l'auteur. Des rumeurs avaient attribué la suspension de la publication à un échec relatif de l'expérience, dû notamment à une forte proportion de lecteurs qui téléchargent sans payer, mais il apparaît que la mise en ligne des six premiers épisodes a été rentable.

« *La publication en ligne de The Plant n'est pas terminée* », assure Stephen King dans une lettre aux lecteurs, auxquels il avait déclaré, en lançant son opération : « *Mes amis, nous avons la chance de devenir le pire cauchemar de la grande édition.* » L'auteur de *Shining* et de *Carrie* engage les lecteurs intéressés à s'enregistrer sur une liste afin d'être prévenus de la mise en ligne du septième épisode. - (AFP.)

FÉVRIER 2001

LE MONDE diplomatique

Les mensonges de l'uranium appauvri

En Guyane, or « sang » contre or vert

Un reportage de Maurice Lemoine

et aussi :

Mort programmée du secret bancaire suisse (*Jean Ziegler*) ; Le climat, otage des lobbies industriels (*Agnès Sinaï*) ; La retraite, pas la dérouté (*Thierry Paquot*) ; Envahissants experts de la tolérance zéro (*Pierre Rimbart*) ; Stratégies féminines dans un Togo en crise (*Florence Santos da Silva*) ; Fritz Lang, cinéaste prémonitoire (*Philippe Dubois*) ; Portrait de Dubaï, cité globale (*David Hirst*) ; Quand s'essouffent les « tigres » asiatiques (*David Camroux*) ; etc.

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

Une marine

par Pierre Georges

SI cela devait être un soupçon, ce serait un petit et tendre soupçon. Il n'est pas impossible qu'après tant de jours les navigateurs solitaires choisissent leur heure pour rentrer au port. Du côté de 20 heures par exemple. Quand les quais ne sont pas si gris que cela, mais plutôt noirs de monde, et quand surtout les journaux télévisés du soir font la plus aimable escorte aux sponsors de la marine à voile.

Mais calculées ou non, ces entrées en nocturne prime time donnent de bien belles images, comme une sorte de ballet étrange, totalement pagailleux et cependant très organisé, avec cette meute de chiens de mer vigilants entourant au plus près le voilier surgi des ténèbres et de l'océan.

Infidèle au poste samedi soir pour l'arrivée victorieuse de Michel Desjoyeaux, mais, quoi, « Prof » n'avait pas besoin de nous pour assurer son triomphe aux Sables d'Olonne, nous restâmes comme vissés au téléviseur, dimanche soir, même endroit, même heure ou presque, pour l'arrivée d'Ellen MacArthur, petite fille de la marine, comme il en est des gars.

L'absence relative de vent et les ultimes craintes de l'avarie en vue du port l'obligèrent à prendre son temps et le nôtre, d'un commun accord. Ellen MacArthur fit durer son arrivée, comme d'autres le plaisir, solitaire dans la foule, surveillant sa route et les embouteillages, tirant des bords pour remonter au vent et au port. Ce fut un joli spectacle. Dans le ciel les hélicoptères, très Vendée Globe Now, et sur l'eau, une noria de bateaux, avec caméras, familles, assistance, amis, amoureux de la

mer embarqués, contribuaient, dans la danse des projecteurs à lui faire un triomphe à la vendéenne.

On imaginait, à ce moment-là, le choc psychologique que cela doit être pour un navigateur, trois mois de solitude. Et puis soudain, ces mouches partout, ce bruit, cette fureur, ce préavis d'humanité retrouvée et agitée. L'envie peut-être, un instant, de chasser tout cela d'un revers de main et de voile. Allez demitour, cent jours de solitude.

On imagine aussi que pas un seul instant, même dans ses rêves d'arrivée, Ellen MacArthur ne put supposer de voir, en compétition, une deuxième place, donc à ses yeux une défaite, se transformer en pareil triomphe. D'où peut-être la métamorphose progressive. On la vit très solitaire pendant de longues minutes, le visage soucieux, pas de temps à perdre à sourire ou à parader sur le pont, petite silhouette engoncée dans sa carapace de mer, allant d'ici à là. Et puis la ligne franchie, l'assistance montée à bord, une autre Ellen MacArthur apparut, sautant sur le pont comme bouchon, faisant de ses fusées de détresse des feux de bengale, interviewée en direct, effectivement comme le dit déjà la légende de mesmers « sacré petit bout de femme ».

Ellen MacArthur, Anglaise la plus connue du Continent, et, en un repentir médiatique fulgurant, désormais d'Angleterre, est partie presque anonyme. Un tour du monde et des mers plus loin, la voilà célèbre, comme d'autres avant elles. Et comme d'autres avant elles nous mettant dans l'obligation de chercher un féminin au mot marin. Serait-ce « la marine » ?

Polémique franco-algérienne à propos du livre « La Sale Guerre »

M. Védrine, ministre des affaires étrangères, devait se rendre à Alger mardi

UNE NOUVELLE affaire agite les relations franco-algériennes. Il s'agit de la publication, jeudi 8 février, de *La Sale Guerre* (Éditions La Découverte), le livre d'un jeune officier algérien, Habib Souaïdia, qui raconte par le menu ce qu'il a vu entre 1992 et 1995 : « La torture, les exécutions sommaires, les manipulations, les assassinats de civils » perpétrés par l'armée (voir nos éditions du 9 février). Le même jour, dans un appel lancé dans les colonnes du *Monde*, des intellectuels français accusaient Paris de se faire le complice du pouvoir algérien. « Le gouvernement français n'a-t-il pas trop longtemps soutenu la politique algérienne qui, sous couvert de lutte antiterroriste, n'est rien d'autre que l'éradication, tant politique que physique, de toute opposition ? », s'interrogeaient les signataires, parmi lesquels le sociologue Pierre Bourdieu et l'historien Pierre Vidal-Naquet, avant de réclamer l'envoi en Algérie d'une « commission d'enquête internationale » pour faire la lumière sur les massacres de civils.

Une campagne de presse se développe également, qui vise à faire de Habib Souaïdia un personnage au passé « trouble ». Selon le journal *L'Expression*, « Habib n'est pas n'importe qui. (...) Le jour en tenue des forces spéciales, il supervi-

ne citent-ils pas de noms ? Pourquoi ne publient-ils pas les témoignages de ceux qui me connaissent ? », a indiqué Habib Souaïdia, contacté lundi matin par *Le Monde*. Tandis qu'en France l'association France-Algérie, présidée par l'ancien ministre RPR Jean Charbonnel, publiait dimanche un communiqué pour s'étonner de « l'utilisation tapageuse » du livre faite par la presse française, en Algérie même le journal pro-gouvernemental *L'Expression* dénonçait une « partie de l'intelligentsia française » assimilée à « l'internationale socialiste », qui a « tout bonnement

27 personnes assassinées dans un bidonville

Une nouvelle tuerie s'est produite, dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 février, dans un bidonville près de Berrouaghia (à une centaine de kilomètres au sud de la capitale). Le bilan est très lourd : vingt-sept personnes tuées, la plupart par balles, dont huit femmes et treize enfants. Il s'agit du plus important massacre depuis le début de l'année. Jeudi, treize civils (des bergers notamment) avaient été assassinés par des groupes armés au cours de trois attaques.

A Berrouaghia, les assaillants, arrivés en tenue de gardes communaux, ce qui a mis les habitants en confiance, ont sommé leurs victimes de rentrer chez elles avant de se scinder en plusieurs groupes et de prendre d'assaut les taudis. La fusillade n'a duré que dix minutes. Deux personnes ont échappé à la mort, mais l'une d'entre elles a eu les yeux arrachés. Après un accrochage avec des policiers, le groupe armé a pu prendre la fuite sans encombre.

sait un barrage militaire (...), mais le soir, Habib devenait un autre homme. (...) En tenue civile, avec quelques complices, il supervisait cette fois des... faux barrages [et] volait des véhicules. » Le journal précise avoir recueilli ces informations auprès d'anciens complices et amis de l'auteur mais sans donner davantage de détails. « Ils racontent n'importe quoi. Pourquoi

perdu la raison » en privilégiant le témoignage d'un « officier félon ». Les médias français oublient que « plus d'une centaine de membres des forces de sécurité convaincus d'abus et de dérapage se trouvent aujourd'hui derrière les barreaux », rappelait de son côté *La Nouvelle République*.

Jean-Pierre Tuquoi

Un père de famille a avoué le meurtre de la petite Priscilla

LES GENDARMES de la Section de recherche de Paris et de la brigade de recherche de Seine-et-Marne n'ont pas été longs à élucider le meurtre de Priscilla Ciatti, une collégienne de quatorze ans, retrouvée tuée de près de cinquante coups de couteau, jeudi 8 février, à proximité de sa ferme, aux Ecrennes, en Seine-et-Marne. Dimanche 11 février, un homme d'une quarantaine d'années, Thomas Leroux, père de famille et travaillant dans une boulangerie, a reconnu les faits. C'est au cours d'une simple audition en tant que témoin que ce proche de la famille Ciatti a attiré les soupçons des gendarmes : partant de certains éléments étranges de ses déclarations ainsi que d'invéraisemblances dans son emploi du temps, au matin du drame, les enquêteurs ont obtenu, au cours de la garde à vue, ses aveux complets. Lors d'une perquisition à son domicile, ils ont ensuite découvert certains objets ainsi que des vêtements tachés que Thomas Leroux avait tenté maladroitement de nettoyer.

Thomas Leroux n'a pas fourni d'explication à son acte. Les enquêteurs estiment qu'il pourrait avoir été mû par une sorte de fixation envers Priscilla, adolescente extrêmement séduisante, de l'avis de tous. Il a été présenté au parquet. Une information devait être ouverte, lundi 12 février.

Priscilla avait été retrouvée morte, jeudi 8 février, au matin, à 300 mètres environ de la ferme familiale par le chauffeur du bus scolaire qui venait la chercher chaque matin. Le corps, frappé de près de cinquante coups de couteau au thorax, était encore vêtu d'un pyjama. La jeune fille gisait pieds nus, comme si elle n'avait pas eu le temps de se chauffer. L'autopsie a démontré qu'elle n'a subi aucune violence sexuelle. Selon le témoignage des parents, qui l'avaient laissée endormie dans son lit et seule dans la ferme vers 6 h 45 pour partir au travail, le drame s'est pro-

duit entre 7 heures et l'arrivée du car scolaire à 8 heures. Les enquêteurs de la gendarmerie s'efforcent toujours de savoir pourquoi ils ont découvert sur le bas-côté du chemin, à quelques mètres du corps, un masque de carnaval. Pour l'heure, ils se contentent d'émettre des hypothèses. L'homme qui s'est introduit dans la ferme, comme en témoignent des traces d'effraction, était-il venu pour tuer ou pour faire peur et épier ? Aucune trace de violence n'apparaît dans la maison, hormis les signes imprécis d'une poursuite. Celle-ci pourrait avoir eu lieu dans la pénombre, comme en atteste le compteur électrique disjoncté que les gendarmes ont découvert.

Jean-François Caltot

Liv Ullmann présidera le jury du Festival de Cannes 2001

L'ACTRICE et réalisatrice d'origine norvégienne Liv Ullmann présidera le jury du 54^e Festival de Cannes, du 9 au 20 mai, a annoncé dimanche 11 février Gilles Jacob, président du festival. La comédienne fétiche d'Ingmar Bergman remplace à ce poste la comédienne et cinéaste américaine Jodie Foster, qui a renoncé à présider le festival pour tourner un thriller, *The Panic Room*, nouveau film de David Fincher, réalisateur de *Seven* (*Le Monde* du 6 février). Liv Ullmann, citée par le festival, a affirmé qu'elle est « tout à la fois honorée d'avoir le plaisir d'être la présidente du jury et de faire ce qu'elle aime le plus : regarder des films ».

DÉPÊCHES

■ **CORSE** : Jean-Guy Talamoni, porte-parole du groupe nationaliste *Corsica Nazione* de l'Assemblée de Corse, a estimé, lundi 12 février sur Europe 1, que le processus de Matignon doit « demeurer sur les rails » malgré l'avis négatif du Conseil d'Etat sur l'avant-projet de loi qui sera présenté mercredi 14 février en Conseil des ministres. Si le gouvernement retenait des critiques du Conseil d'Etat, « ce serait une manière extrêmement hypocrite de mettre un terme au processus », a-t-il affirmé.

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE** : le président Vaclav Havel a interrompu, lundi 12 février, une visite au Koweït à la suite d'un malaise, a rapporté l'agence officielle de presse koweïtienne, KUNA. M. Havel, en tournée dans le Golfe, était arrivé dimanche d'une visite en Arabie saoudite. Il a quitté Koweït pour Prague à bord d'un avion mis à sa disposition par l'émir Cheikh Jaber al-Ahmed al-Sabah. - (AFP.)

LALIQUE

14 février, St Valentin - Cœurs entrelacs, 620F* - 6 coloris
Boutique Lalique, 11 rue Royale - Paris 8^e
Adresses des points de vente sur demande au 01 53 05 12 12

LES ENJEUX ▲ LES REPÈRES

EUROPE

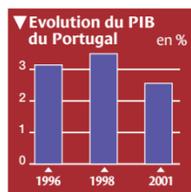


Le député européen Jean-Louis Boulanger a appelé les parlementaires de Strasbourg à ne pas ratifier le traité de Nice. Cet insoumis risque d'être peu suivi (page IV)

à ne pas ratifier le traité de Nice. Cet insoumis risque d'être peu suivi (page IV)

CONJONCTURE

La croissance économique portugaise s'essouffle. Le pays souffre d'une aggravation des déficits des paiements courants. Antonio Guterres parie sur les nouvelles technologies (page V)



EMPLOI

● Guy Hascoët, le secrétaire d'état à l'économie solidaire est en train de concocter un projet de loi ambitieux pour dynamiser le secteur dont il a la charge (page VIII)

● Gaëtan Gorce, député PS de la Nièvre a créé le Forum parlementaire sur le dialogue social afin d'améliorer les modes de concertation actuels (page IX)

● Deux enquêtes analysent comment les entreprises élaborent leurs politiques de recrutement et d'intégration des jeunes (page X)



OFFRES D'EMPLOI

- Industrie p. XI
- High-tech pp. XII à XIV
- Carrières internationales p. XIV
- Conseil p. XV
- Banques, Assurances pp. XVI et XVII
- Marketing pp. XVII et XVIII
- Collectivités territoriales p. XIX
- Gestion et administration pp. XX et XXI

Le procès Bové, les paysans au Salon de la Porte de Versailles : deux rendez-vous pour débattre d'un nouveau modèle

Agriculture : comment en finir avec le productivisme

La prime aux grandes exploitations



À la veille du Salon international de l'agriculture, qui se tiendra du 18 au 25 février à Paris, l'Europe verte apparaît déboussolée. Naguère enfants gâtés de la politique agricole commune (PAC), les paysans sont confrontés à une succession de crises. Crise de confiance des citoyens secoués par les scandales alimentaires ; crise de financement de la PAC qui doit, dans le cadre d'un plafonnement de son budget, faire face aux dépenses liées à l'épidémie de la vache folle. Crise interne au sein même de la profession entre les partisans d'une agriculture conventionnelle et ceux qui prônent une remise en cause fondamentale des modes de production.

Érigé en modèle pendant près de quarante ans, le productivisme agricole a atteint ses limites. Il a permis de faire de l'Europe une des deux plus grandes puissances agricoles, avec les États-Unis, et de hisser la France à la deuxième place mondiale des pays exportateurs de produits agroalimentaires. Mais il a eu pour corollaire une forte concentration des exploitations, avec un système d'aides favorisant les plus grosses au détriment des plus petites, ainsi qu'un dépeuplement des campagnes.

Mais comment réorienter la PAC vers moins de productivisme ? A court terme, les Quinze apparaissent déjà divisés sur les moyens à mettre en œuvre pour financer les dépenses liées à l'encéphalopathie spongiforme bovine. Si l'Allemagne et la France s'accordent sur le constat - « produire mieux plutôt que produire plus » -, la première s'oppose à un déplaçonnement des dépenses de la PAC et prône un cofinancement national, tandis que la seconde dénonce toute idée d'une « renationalisation » de la PAC. Mais, déjà, les déclarations d'intention font place au réalisme. Et l'écologiste Renate Künast, nommée à la tête du ministère allemand de la protection du consommateur, de l'alimentation et de l'agriculture, a reconnu que cela « prendra du temps ».

Des consommateurs réticents à payer plus, une PAC plafonnée, des agriculteurs qui ne veulent pas qu'on rogne leurs revenus et des élections en ligne de mire pour la France : on mesure la difficulté de la tâche. Alors est-il possible de « réorienter » la PAC ? Actuellement, le budget des aides communautaires à l'agriculture va à 90 % au soutien au marché, contre environ 10 % qui vont au développement rural. Pourquoi ne pas faire évoluer cette répartition ? Pourquoi ne pas rendre obli-

gatoire la modulation des aides, qui permet de prélever aux exploitations les plus aidées pour le développement rural, comme le gouvernement socialiste l'avait souhaité ? Peut-on revenir sur une politique agricole définie à Berlin pour six ans, en mars 1999 ? Les discussions sur l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Est pourraient en fournir l'occasion.

« Il nous faut inventer de nouveaux contrats avec les agriculteurs européens de manière à ce qu'ils produisent mieux (...) », déclarait Jean Glavany, ministre de l'agriculture. Encore faut-il que la profession ait envie de s'engager. Au sein du monde agricole, on a vu s'affronter à l'occasion des dernières élections des chambres d'agriculture, le 31 janvier, la Confédération paysanne et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

La première condamne le productivisme et défend une agriculture à visage humain fondée sur une maîtrise des volumes, un droit à produire par exploitation et une redistribu-

tion plus équitable des primes. La seconde défend des positions plus conservatrices : maintien du revenu des agriculteurs par des prix agricoles rémunérateurs ; réduction des charges ; pratiques plus respectueuses de l'environnement fondées sur l'engagement des agriculteurs, mais opposition à une fiscalité écologique.

Le procès en appel du porte-parole de la Confédération paysanne qui se tiendra à Montpellier, les 15 et 16 février, de même que le Salon de l'agriculture, devrait être l'occasion de débattre à nouveau de ces questions. Condamné à trois mois de prison ferme pour le démontage d'un restaurant McDo, José Bové a l'intention de transformer l'événement en forum contre la mondialisation libérale, la malbouffe et la répression des mouvements sociaux. Mais il serait réducteur d'opposer les agriculteurs vertueux aux pollueurs quand c'est tout un système qui est à revoir.

Martine Laronche

LE NOMBRE DES AGRICULTEURS S'EST EFFONDRE EN 30 ANS...

| Année 1998 | en % de l'emploi total |
|-------------|------------------------|
| BELGIQUE | 2,2 |
| DANEMARK | 3,7 |
| ALLEMAGNE | 2,8 |
| ESPAGNE | 7,9 |
| FRANCE | 4,4 |
| ITALIE | 6,4 |
| PORTUGAL | 13,7 |
| ROYAUME-UNI | 1,7 |

... LES PETITES EXPLOITATIONS DISPARAISSENT AU PROFIT DES PLUS GRANDES.

| ÉVOLUTION 1987-1997 DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES en % | ÉVOLUTION 1987-97 DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DE 50 HA ET PLUS en % |
|--|---|
| BELGIQUE -27 | +48 |
| DANEMARK -27 | +19 |
| ALLEMAGNE -24 | +86 |
| ESPAGNE -33 | +7 |
| FRANCE -31 | +22 |
| ITALIE -17 | +9 |
| PORTUGAL -34 | +30 |
| ROYAUME-UNI -10 | -3 |

LA FRANCE EST LA PREMIÈRE BÉNÉFICIAIRE DES AIDES DE BRUXELLES...

| RÉPARTITION DES DÉPENSES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE en % | |
|--|------|
| FRANCE | 22,3 |
| ALLEMAGNE | 14,8 |
| ESPAGNE | 14,1 |
| ITALIE | 11,3 |
| ROYAUME-UNI | 10,2 |
| GRÈCE | 6,8 |
| IRLANDE | 4,0 |
| PAYS-BAS | 3,2 |

... L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT PÈSENT PEU DANS LA PAC.



Jeunes diplômés Jeunes cadres, retrouvez le LUNDI 5 MARS* les entreprises qui recrutent dans

Le Monde CAMPUS

Le Monde Campus, le supplément bi-annuel du Monde consacré au marché de l'emploi et à la formation.

Une diffusion exceptionnelle de plus de 500 000 exemplaires dont 85 000 exemplaires dans 200 grandes écoles et universités.

Le rendez-vous offres d'emploi des jeunes diplômés - jeunes cadres de formation école d'ingénieur, de commerce ou universitaire et des entreprises qui recrutent.

* date mardi 6 mars - <http://emploi.lemonde.fr>
389 046 exemplaires diffusion totale payée
(Source : Diffusion contrôlée DSH 99/00).

PAYSANS

Questions-Réponses

1 Quelles sont les origines de la politique agricole commune ?

– Produire plus et se moderniser, tel était le contrat passé avec le monde agricole lors de la mise en place de la politique agricole commune (PAC) en 1962. Les premiers règlements d'« *organisation commune de marché* » visaient à la fois à supprimer les barrières à l'intérieur de la Communauté économique européenne (CEE) tout en protégeant l'agriculture de la concurrence des pays tiers. Pour les principaux produits (céréales, lait, viande), des prix communs étaient fixés à l'intérieur de la Communauté à des niveaux élevés. Des « *prélèvements* » étaient perçus à l'importation afin de combler l'écart entre le prix communautaire et le prix mondial. Dans l'autre sens, des « *restitutions* », c'est-à-dire des subventions étaient accordées aux exportateurs de la CEE. Ce système, qui a fait de l'Europe la deuxième puissance mondiale en matière d'exportations agricoles, a entraîné un conflit chronique, principalement avec les Etats-Unis, dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) puis de l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Cette contestation et les crises de surproduction ont conduit à des mesures de contingentement (comme les quotas laitiers en 1984) puis à la réforme de 1992 – avec une baisse des prix agricoles européens compensée par des aides directes – renforcée par une nouvelle réforme en 1999, visant aussi à stabiliser les coûts.

2 Quel est le poids de la France dans l'agriculture européenne ?

– Avec près de 63 milliards d'euros en 1999, la production agricole de la France arrive en tête des pays de l'Union. Cette année-là, l'Hexagone a réalisé 23 % de la production finale de l'Union européenne, suivi par l'Italie et par l'Allemagne, dont la part s'élève pour chacun autour de 15 %. La France est la deuxième puissance agricole exportatrice mondiale derrière les Etats-Unis. En 2000, les exportations agroalimentaires de l'Hexagone devraient atteindre 241 milliards de francs. Elles se font principalement vers les pays de l'Union européenne (170 milliards de francs), les pays tiers comptant pour 71 milliards de francs. L'excédent agroalimentaire français dans la balance commerciale s'est élevé à environ 62 milliards de milliards de francs. Les principales exportations agroalimentaires en 2000 ont été les boissons et alcools (56 milliards de francs), les céréales et minoterie (33 milliards de francs), les animaux et viande (32 milliards), les préparations alimentaires (27 milliards) et les produits laitiers (26 milliards).

3 Quelles sont les caractéristiques du paysage agricole français ?

– En 2000, 885 200 personnes déclaraient être actives agricoles (en tant qu'agriculteurs exploitants ou ouvriers agricoles), soit 3,4 % de la population active totale. Le ministère de l'Agriculture et de la pêche a dénombré par ailleurs environ 2 200 000 personnes vivant sur les exploitations agricoles en 1997. Le nombre d'exploitations (680 000 en 1997) a fortement diminué sur dix ans, avec une baisse annuelle de 4,4 % par an. Ce recul touche les exploitations de moins de 100 hectares, au-delà leur nombre progresse. Les terres abandonnées par les candidats à la retraite et préretraités sont allées pour l'essentiel à l'augmentation de la superficie des établissements existants. Le nombre d'exploitations laitières a été divisé par deux du fait de la mise en œuvre des quotas en 1984. En 1997, près de 40 % des exploitations sont orientées vers l'élevage d'herbivores, 20 % vers les grandes cultures et 12 % vers la viticulture.

4 Comment se répartissent les exploitations et les revenus ?

– Les exploitations françaises d'au moins 100 hectares (soit un peu plus d'une sur dix) disposent de 43 % de la surface agricole utilisée (SAU). Inversement, 36 % des exploitations disposent de moins de 10 hectares de SAU et ne détiennent que 3 % de la surface agricole métropolitaine. En 1999, le résultat agricole par actif a diminué de 4 % en termes réels, après cinq années de progression. En 2000, il est quasi stable. Pour les 405 000 exploitations couvertes par le RICA (Réseau d'information comptable agricole du ministère de l'Agriculture), le résultat courant – charges courantes déduites et subventions ajoutées – avant impôts s'élève à 206 000 francs en 1998. Mais si une exploitation sur dix a un résultat supérieur à 420 000 francs, une sur quatre se situe en dessous de 76 000 francs. En 1998, pour plus de 6 % des exploitations, le résultat a été négatif. Si l'on retire les subventions, cette proportion passe à 35 %. La taille est le facteur discriminant majeur.

Les concours publics français à l'agriculture productive sont évalués à 73 milliards de francs environ, en 1999, dont 84 % de financements communautaires. En moyenne par exploitation, ces concours sont passés de 63 000 francs en 1991 à 101 000 francs en 1997, dont 70 000 francs versés sous forme d'aides directes. Mais les disparités sont fortes : 20 % des exploitations les plus aisées concentrent 62 % des aides, selon une étude publiée dans la revue Agreste (cahiers n° 3, septembre 2000). Les subventions contribuent pour près d'un tiers à la formation du résultat agricole.

Agriculture raisonnée et développement durable : deux freins possibles au productivisme

Agriculture paysanne, durable, raisonnée... Les concepts fleurissent dans l'Hexagone pour trouver des alternatives aux dégâts provoqués par le productivisme agricole. Avec d'un côté la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), qui prône une amélioration des pratiques mais avec comme souci premier la défense des revenus des agriculteurs, de l'autre la Confédération paysanne, qui entend développer un modèle radicalement différent, avec des exploitations à taille humaine disposant d'un droit à produire, dans un souci d'aménagement du territoire et de respect des consommateurs et de la nature.

« Les agriculteurs essaient aujourd'hui de travailler le plus possible en lien avec le marché, en quantité et en qualité, c'est ce qu'on appelle la productivité », expliquait début février Luc Guyau, le président de la FNSEA, au lendemain des élections aux chambres d'agriculture. Le syndicat défend certes la notion de « *multi-fonctionnalité* » de l'agriculture (aménagement du territoire, préservation de l'environnement) mais pas question de devenir des « *jardiniers de la nature* » ; l'essentiel des revenus doit provenir des prix.

Il n'empêche, l'image des agriculteurs se dégradant dans les années 1990 du fait des pollutions croissantes, Luc Guyau et quelques autres ont décidé de créer le réseau Farre (Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement), actuellement présidé par Christiane Lambert. Objectif : promouvoir des pratiques moins polluantes et redorer le blason terni des agriculteurs. Aux côtés des organisations professionnelles et syndicales, figurent la grande distribution et les grands groupes de l'agrochimie, comme Bayer, Aventis, BASF... Au total, le Forum est financé à 64 % par l'indus-

La FNSEA et la Confédération paysanne proposent des alternatives radicalement différentes

trie, ce qui fait dire à la Confédération qu'il s'agit d'« *un trompe-l'œil* ». « L'objectif, c'est de polluer moins pour polluer plus longtemps, considère René Louail, porte-parole de la Confédération. Ce n'est ni plus ni moins qu'un habillage de l'agriculture actuelle sans véritables obligations. » Le directeur de Farre, Jean-Marie Muschler, parle quant à lui de « *démarche réaliste* », « *au-delà des querelles de chapelles* ». Le réseau compte 314 fermes de rencontre dans 48 départements, qui sont des établissements devant répondre à un socle commun de pratiques (fertilisation raisonnée, santé et confort des animaux, gestion des effluents, etc.).

Une profession réticente à s'engager

Pièce maîtresse de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) peinent à se développer. Leur objectif est de rémunérer par le biais d'aides spécifiques les fonctions à la fois productives mais aussi sociales et environnementales des paysans. Alors que le ministre de l'Agriculture tablait sur 50 000 CTE d'ici à la fin 2000, on en comptait à peine plus de 6 000 approuvés ou en cours à cette date. Un chiffre que les retards dans les décrets d'application ne suffisent pas à expliquer. La FNSEA critique la complexité de ces « *usines à gaz* » en se demandant si au bout du compte les CTE ne généreraient pas « *plus de contraintes pour moins de revenus* ». Leur mode de financement a suscité aussi une vive opposition dans certains départements céréaliers, car ils sont financés pour moitié par le basculement des primes prélevées sur les exploitations les plus aidées, soit 1 milliard de francs en 2000, c'est-à-dire 2 % des 50 milliards de francs d'aides directes.

Les limites du « cochon-fusée »

RENNES

Thierry Thomas donne une tape amicale sur le groin d'une truie qui s'avance, croyant l'heure du repas arrivée. « *Ma femme me dit toujours d'être sympa avec les porcs, ce sont eux qui nous nourrissent !* » C'est par amour pour son épouse que ce fils de médecins, né dans le 16^e arrondissement de Paris, s'est installé dans une modeste ferme des Côtes-d'Armor. Son exploitation compte une trentaine d'hectares plantés de céréales ainsi que 100 truies. Chaque année, l'agriculteur fait naître et engraisse plus de 2 000 porcelets. Mais s'agrandir n'est pas son obsession, contrairement à nombre d'éleveurs de la région. « Des cochons roses sur fond d'herbe anglaise bien verte, c'est ce qui nous a donné envie de nous lancer après un voyage outre-Manche », sourit-il. Seulement, progressivement, il s'est tourné vers le modèle « *classique* » d'élevage brestois hors sol. Durant leur cycle de gestation, les truies passent cinq semaines dehors ; elles alternent des séjours sur la paille et en atelier avec leurs porcelets. Ces derniers, une fois sevrés, grandissent sur caillebotis et ne voient la lumière que le jour de leur départ vers l'abattoir de la coopérative. « *La tech-*

nique est extrêmement performante, résume-t-il. Un porc pèse 1,5 kilo à la naissance, 105 kg six mois plus tard... »

RECONVERSION

« *Sans doute sommes-nous arrivés aux limites du « cochon-fusée », analyse-t-il. Il va bien falloir arrêter les antibiotiques, laisser l'animal se rapprocher de son rythme biologique normal, réfléchir à son alimentation...* » Thierry Thomas dirigeait la liste de la Confédération paysanne dans le département lors des dernières élections. Lui qui se voit parfois contraint de justifier son mode de production auprès de son propre camp a déjà envisagé une reconversion dans le bio ou en label. Il s'est renseigné : passer à l'élevage « *sur paille* », qui lui fournirait un label fermier, lui demanderait un investissement de 1 million de francs, car il lui faudrait presque doubler ses bâtiments pour parvenir au 1,3 mètre carré requis par tête. Alors on le sent hésitant : « *La paille, c'est certes mieux pour notre image, mais est-ce mieux pour l'environnement ?* », se demande-t-il. L'agriculteur a déjà emprunté 1,8 million de francs pour sa « *petite boutique* », comme il dit. Le couple gagne 170 000 francs par an en moyenne. Ils se présentent comme « *pas gourmands* », soucieux d'abord de leur qualité de

vie. Pas comme leurs rivaux du syndicat majoritaire... « *Ceux-là, quand on leur parle d'agriculture durable, ils comprennent du rab* », lance-t-il en riant.

Alors, Thierry Thomas milite pour la maîtrise de la production et se bat contre les concentrations bien souvent illégales de plus d'un millier de truies, qui ne sont pas rares dans le coin. Outre les risques qu'elle fait courir au consommateur, la recherche de quantités toujours supérieures à des coûts toujours plus bas entraîne des crises à répétition, qui laissent chaque fois « *10 % à 15 % d'éleveurs sur le bord de la route* ». Dans cette activité particulièrement spéculative, les cours jouent au Yo-Yo avec des creux de plus en plus accentués. La mévente du bœuf a certes fait repartir le prix du porc à la hausse, mais après deux années de marasme qui ont vu nombre d'éleveurs s'endetter. Du coup, le travail à façon, c'est-à-dire engraisser les porcs pour le compte d'un gros éleveur, est en train de gagner du terrain comme alternative à la reconversion professionnelle pure et simple ou au RMI. Avec ce système, « *l'éleveur dégage de quoi gagner sa vie, mais pas de quoi investir dans son exploitation* », analyse le syndicaliste.

Martine Valo

La politique agricole commune peine à changer de cap

BRUXELLES

de notre bureau européen
Une crise majeure qui se dessine en Europe en raison des derniers développements de l'épidémie de la « *vache folle* » se situe à la fois au niveau de la santé publique, de la politique agricole et du budget. Tout porte à croire qu'elle va s'amplifier au cours des mois à venir, exerçant une vive pression sur les gouvernements pour qu'ils réforment substantiellement la politique agricole commune (PAC). En mars 1999, à Berlin, les clivages surgis entre les Etats membres avaient abouti à limiter les ambitions en mettant l'accent sur le plafonnement des dépenses. Ils vont se répéter, opposant à nouveau la France et l'Allemagne.

Même si la réalité agricole n'est pas propice aux changements radicaux, le climat ambiant pourrait les imposer. La crise de la « *vache folle* » a provoqué un traumatisme, si bien que l'opinion rejette désormais l'orientation productiviste de la PAC et se montre soucieuse de

Les mesures en faveur de l'environnement restent très limitées

santé et d'environnement. Les récentes prises de position de plusieurs dirigeants de l'Union, Gerhard Schröder, le chancelier allemand, en tête, reflètent cette évolution. Sachant que les obstacles seront nombreux – politiques, techniques, budgétaires –, il reste à savoir si les Quinze parviendront cette fois à tourner le dos à l'agriculture intensive.

Car le problème s'est déjà posé, avec les « *montagnes de beurre* », quelques années à peine après l'adoption des premiers règlements. Ce qui n'a pas empêché la législation européenne de favoriser pendant vingt ans l'accroissement de la production. C'est seule-

ment à partir des années 80 que les gouvernements s'efforcèrent de freiner la course à la quantité. Une action hésitante qui s'appuyait sur des instruments divers : « *coresponsabilité* » des producteurs, QMG (quantités maximum garanties) au-delà desquelles devaient jouer des « *stabilisateurs* », c'est-à-dire des baisses de prix et, de façon plus générale, une politique un peu plus prudente de prix garantis.

On espérait que de telles corrections, pourtant bien mineures, allaient conduire les agriculteurs à des pratiques de culture et d'élevage plus raisonnables (moins de pesticides et d'engrais) et rendre nos produits plus compétitifs. Mais la défense des consommateurs ou de l'environnement comptait moins alors que le rééquilibrage des marchés.

La première grande réforme, qui date de 1992, a été imposée par l'emballage des productions et la nécessité, en plein cycle de l'Uruguay, de mieux intégrer la PAC dans les échanges internationaux.

Toutefois, on y découvre alors des préoccupations touchant à la qualité et à l'environnement. Elle était axée sur la baisse des prix garantis des céréales et des oléagineux, accessoirement de la viande bovine. Un sacrifice important demandé aux paysans ? Pas vraiment, car ces baisses étaient quasi intégralement compensées par des aides directes aux producteurs. Il est inexact d'affirmer, comme l'a fait Jacques Chirac, que ces baisses de prix ont eu un effet pervers en poussant les agriculteurs à accroître la production : les très larges compensations qui leur étaient accordées, calculées en fonction de la surface, les prémunissaient en effet contre une perte de revenu.

En réalité, cette réforme a été un succès : grâce à la baisse des prix, elle a notamment permis à l'Europe, en prenant la place des « *substituts* » importés (manioc, gluten de maïs...), de se réapproprier son marché des céréales fourragères. Mais plusieurs mesures proposées alors par la Commission pour freiner la production intensive ou limi-

ter les aides aux « *gros* » producteurs n'ont pas été retenues par le Conseil. Ainsi en a-t-il été de l'idée de n'accorder des primes qu'aux seuls producteurs de bovins n'élevant pas plus de deux animaux par hectare ; ou encore de celle qui aurait consisté à plafonner à un certain nombre d'hectares la prime accordée pour compenser la contrainte de mise en jachère des terres excédentaires. Cependant la réforme de 1992 voyait s'imposer les premières mesures agri-environnementales, ainsi que des primes en faveur de l'élevage extensif.

Sur le terrain, le démarrage a été lent, les moyens disponibles n'étant effectivement mobilisés qu'à la fin de la décennie. L'accord de Berlin de 1999 s'efforce d'aller plus loin : chaque Etat membre doit désormais présenter un plan détaillé de mesures en faveur de l'environnement, lequel est financé grâce à l'enveloppe affectée au développement rural. Les agriculteurs semblent enfin s'intéresser aux possibilités ouvertes par ce volet de la politique communautai-

re. Dans le même esprit, l'Agenda 2000 prévoit la « *modulation* », c'est-à-dire la possibilité pour les gouvernements de prélever 20 % sur les aides aux revenus afin de les affecter à des dépenses favorables à l'environnement ou à l'emploi. C'est ainsi que les Français financent partiellement leurs contrats territoriaux.

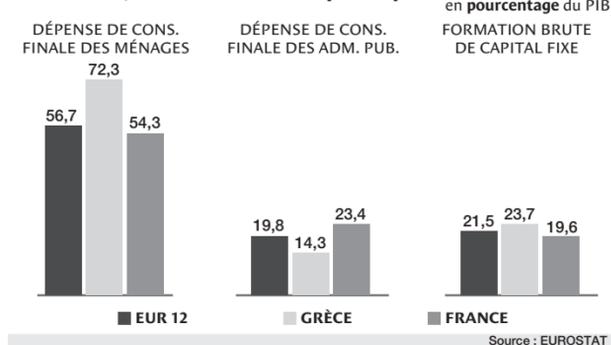
Cependant, le changement de cap ne s'opère qu'avec une grande lenteur, en raison notamment des réticences des pays ou des régions fondées sur l'agriculture intensive. L'impression est qu'il faudra accélérer le rythme. On reparlera bientôt à nouveau de « *dégressivité* » des aides, d'économies de gestion, notamment sur les subventions à l'exportation, et de cofinancement des dépenses agricoles. Jusque-là, la France récuse cette formule qu'elle assimile à une renationalisation de la PAC ; aussi vivement que l'Allemagne s'oppose à tout déplaçonnement du budget agricole tel qu'il a été fixé à Berlin...

Philippe Lemaître

M. La.

EUROPE

▼ La Grèce, un état membre spécifique

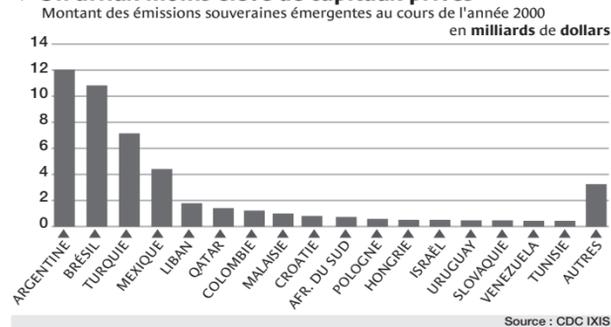


■ **NOUVEAU MEMBRE DE LA ZONE EURO** depuis le 1^{er} janvier 2001, la Grèce (1,9 % du PIB de la zone euro, 3,5 % de sa population) présente des caractéristiques particulières liées à la structure de sa demande intérieure et à celle de sa production.

■ **LA DEMANDE INTÉRIEURE GRECQUE** s'appuie essentiellement sur la consommation des ménages (jusqu'à 72 % de la demande contre 56,7 % en moyenne au sein de la zone euro). A l'inverse, les dépenses des administrations publiques en représentent une proportion très faible (14,3 % contre 19,8 % en moyenne). S'agissant de l'offre, la Grèce dispose d'un secteur agricole qui reste important (8,9 % de la production contre 2,8 % en moyenne dans la zone euro), tandis que son industrie pèse moins que dans les autres Etats membres (15,7 % contre 23,3 % en moyenne). Le taux de croissance annuel de l'économie grecque (+ 3,4 %) a été supérieur d'environ un point à celui de la zone euro entre 1996 et 1999.

PAYS ÉMERGENTS

▼ Un afflux moins élevé de capitaux privés



■ **À L'EXCEPTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS** étrangers, les flux nets de capitaux privés vers les pays émergents sont en recul depuis la crise asiatique. Le financement par le marché obligataire n'échappe pas à la tendance et le montant total des émissions pour l'année 2000 ne s'élève qu'à 48,5 milliards de dollars, soit le plus faible depuis 1997, qui reste une année record (62 milliards de dollars d'émissions).

■ **LA PART DE L'EURO** est de 32 % pour les émissions de l'an 2000 (en léger recul par rapport à 1999), loin derrière le dollar (57 %). Ces résultats sont liés au fait que la zone Amérique latine reste la plus forte consommatrice de capitaux internationaux et conserve des liens privilégiés avec la devise américaine.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

| | UE 15 | ZONE EURO | ALLEMAGNE | BELGIQUE | ESPAGNE | FRANCE | ITALIE | PAYS-BAS | ROY.-UNI | E.-U. | JAPON |
|---|--------|-----------|-----------|----------|-------------|--------|------------|------------|-------------|---------------|----------------|
| PRODUCTION INDUSTRIELLE (nov. 00, en %) | | | | | | | | | | | |
| Sur un an | 4,0 | 4,4 | 5,6 | -0,2 | 4,1 | 4,3 | 2,3 | 1,8 | 0,8 | 6,3 (oct. 00) | 3,9 (oct. 00) |
| Sur un mois | 0,8 | 0,6 | 0,5 | -0,4 | 2,5 | 0,1 | 1,0 | 2,8 | 0,1 | 0,2 (oct. 00) | -3,5 (oct. 00) |
| PRIX À LA CONSOMMATION (déc. 00, en %) | | | | | | | | | | | |
| Sur un an | 2,3 | 2,6 | 2,3 | 3,0 | 4,0 | 1,7 * | 2,8 | 2,9 * | 0,9 | 3,4 | -0,5 (nov.) |
| Sur un mois | 0,1 | 0,1 | 0,1 | -0,3 | 0,3 | 0,0 * | 0,1 | -0,5 * | 0,0 | 0,2 | -0,2 (nov.) |
| PIB EN VOLUME (3^e trimestre 00, en %) | | | | | | | | | | | |
| Sur un an | 3,4 | 3,4 | 3,6 ** | 3,1 | 3,9 ** | 3,1 | 2,4 | 3,6 | 2,9 | 5,4 | 0,8 ** |
| Sur trois mois | 0,7 | 0,7 | 1,1 ** | 0,4 | 0,9 ** | 0,7 | 0,5 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 1,0 ** |
| DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %) | | | | | | | | | | | |
| 1999 | -0,7 | -1,3 | -1,4 | -0,7 | -1,1 | -1,8 | -1,9 | 1,0 | 1,3 | 1,0 | -7,6 |
| DETTE PUBLIQUE/PIB (en %) | | | | | | | | | | | |
| 1999 | 68,1 | 72,2 | 61,1 | 116,1 | 63,7 | 58,9 | 115,1 | 62,9 | 45,7 | 59,3 | 105,4 |
| SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, nov. 00) | | | | | | | | | | | |
| | -7,2 * | 1,7 * | 8,3 | -0,0 | -3,4 (oct.) | -0,2 | 0,4 (oct.) | 0,7 (oct.) | -5,4 (oct.) | -40,2 (juil.) | 11,3 (juillet) |
| INVESTISSEMENT (FBCF) (3^e trimestre 00, en %) | | | | | | | | | | | |
| Sur trois mois | 1,1 | 1,3 | 1,4 | 2,7** | 2,5 | 1,7 | 0,5 | -0,7 | -0,5 | 0,6 | 1,4** |
| * provisoire **2 ^e trimestre 2000 | | | | | | | | | | | |

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

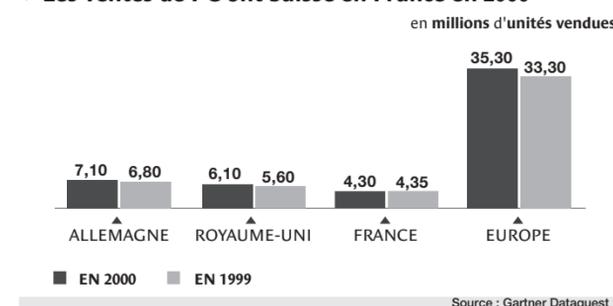
Les indicateurs français

| | DERNIER MOIS CONNU | VARIATION SUR UN AN |
|---|-----------------------------------|---------------------|
| CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés) | + 0,8 % (novembre) | + 2,9 % |
| TAUX D'ÉPARGNE | 15,7 % (2 ^e trim. 00) | - 0,7 |
| POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES | + 0,3 % (2 ^e trim. 00) | + 1,8 |
| COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs) (CVS, CJO) (solde cumulé sur 12 mois) | - 5 (oct. 00) + 23,7 (00/99) | - 6,3 - 101 |
| ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES * | + 7 (janvier) | - 2 ** |
| ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE * (opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production) | + 17 (janvier) | + 37 ** |
| CRÉATIONS D'ENTREPRISES | 23 540 (décembre) | + 6,1 % |
| DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES *** | 3 497 (novembre) | + 16,2 % |

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication
Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Les ventes de PC ont baissé en France en 2000



■ **LE MARCHÉ GRAND PUBLIC** des PC a accusé une baisse, en France, de 23 % durant le dernier trimestre 2000, selon la société d'étude Gartner Dataquest. Ce mauvais score explique, en partie, le ralentissement actuel que subit le marché des ordinateurs personnels dans l'Hexagone, alors que le marché européen est, lui, à la hausse. La pénétration des PC en France, comparée aux autres pays, reste donc faible.

■ **LE MARCHÉ PROFESSIONNEL** s'est, en revanche, accru en France de 3 %. Cette croissance devrait se poursuivre en 2000, estime Isabelle Durand, analyste chez Dataquest, en raison d'un fort taux de remplacement.

■ **LES ASSISTANTS PERSONNELS** représentent le segment qui a connu, en France, la plus forte hausse sur la période (35 %).

La croissance économique portugaise s'essouffle

LISBONNE
de notre correspondant
« Portugal est en vente », affirmait récemment António Sousa Franco, l'ex-ministre des finances du premier gouvernement du socialiste António Guterres. Selon lui, « l'ampleur de l'endettement est telle que les actifs financiers sont devenus bon marché et qu'ils sont à la portée d'un investisseur étranger ». Lors d'un colloque sur les perspectives de l'économie et de la fiscalité, l'ex-ministre a souligné que le secteur financier et celui de la banque privée enregistraient les taux les plus élevés d'endettement de l'Union européenne. Et de conclure : « Si on n'avait pas adopté l'euro, le FMI serait déjà là ! »

Les affirmations d'António Sousa Franco ne diffèrent des analyses de la plupart des experts que par le style provocateur maintes fois utilisé quand le bouillant ministre s'occupait des finances portugaises. Le programme de stabilité et de croissance pour 2001 présenté à Bruxelles par l'actuel ministre des finances, Joaquim Pina Moura, d'une part, et, de l'autre, par le gouverneur de la Banque du Portugal, le socialiste Vitor Constâncio, fait état du même essoufflement de la croissance économique, de l'aggravation du déficit des comptes courants et des dangers d'une économie en décalage conjoncturel.

Le tableau brossé par le ministre des finances se veut moins noir : le rythme de croissance de l'économie va diminuer, mais l'équilibre des comptes publics ne sera pas affecté et le budget de l'Etat retrouverait son équilibre en 2004, affirme-t-il, prévoyant que la croissance des dépenses publiques sera inférieure à l'évolution de l'activité économique. Il estime aussi que l'inflation se situera à 1,9 % et que le PIB augmentera à un rythme annuel de 3,3 %. Le gouvernement considère que le ralentissement de l'économie à partir de 2001 et jusqu'en 2004 est dû à la hausse du prix du baril de pétrole et à l'évolution des taux d'intérêt, actuellement fixés à 5,3 %.

De son côté, le gouverneur de la Banque du Portugal affichait

Le pays souffre d'une aggravation des déficits des paiements courants et des dangers de décalage conjoncturel. Pour son deuxième mandat, le premier ministre parie sur les nouvelles technologies et la formation des salariés

récentement sa préoccupation face à l'évolution de l'économie et en particulier à l'endettement des familles et à l'évolution des salaires. Vitor Constâncio préconise une politique salariale prudente et restrictive – la seule façon, selon lui, d'éviter le chômage, actuellement de 4,2 % –, l'encouragement à l'épargne des particuliers et la modération des dépenses publiques.

OPTIMISME

La Banque du Portugal prévoit un ralentissement de l'économie en 2000 entre 2,5 % et 3 % et une hausse de l'inflation moyenne annuelle entre 2,9 % et 3,3 %. Vitor Constâncio a un cheval de bataille : les salaires, qu'il estime très élevés : « N'ayant pas la possibilité de dévaluer la monnaie, la progression des salaires au-dessus des taux de croissance enregistrés dans les autres pays de l'Union finit par affecter notamment la compétitivité », dit-il. Selon lui, les salaires effectifs dans la zone euro ont connu une hausse de 2,4 % en 2000 et l'augmentation de 3,71 % du salaire des fonctionnaires au Portugal est un mauvais exemple qui ne s'accorde pas avec la situation des finances publiques et qui ne doit pas être suivi par les autres sec-

teurs de l'économie. Selon le gouverneur de la Banque du Portugal, l'amélioration soutenue du niveau de vie et la convergence vers les niveaux moyens européens ne peuvent être obtenues que sur la base de la croissance de la productivité réelle au-dessus de celles des partenaires européens. Le premier ministre António Guterres garde son optimisme. « Il faut, certes, suivre avec précaution la dépense publique, le déficit extérieur, mais il y a des symptômes et des signes de vitalité dans la société et dans l'économie portugaise », affirme-t-il dans son dernier entretien à l'hebdomadaire *Visão*. Après un premier mandat passé en état de grâce (1995-1999), sa popularité a connu une chute significative au premier semestre 2000 quand le Portugal a assuré la présidence tournante de l'Union européenne. Il vient de reconnaître que cette présidence lui a demandé « un degré très élevé d'absorption ». En regardant sa popularité remonter dans les sondages après un passage à vide, António Guterres plaide à nouveau pour son ancienne passion – l'éducation – et parie sur les nouvelles technologies.

Pour gagner les batailles de la réduction du chômage, de la croissance de l'économie et du contrôle de l'inflation, le premier ministre veut, dans son deuxième mandat, engager les Portugais dans un programme d'amélioration sur trois fronts : la qualification des salariés, la productivité de l'économie et la qualité de l'administration. Selon lui, il n'y a que 20 % des Portugais âgés de plus de vingt-cinq ans qui ont un niveau d'éducation au-delà de l'enseignement secondaire. Le niveau de la productivité de l'économie portugaise, qui représente la moitié de la moyenne européenne, peut conduire à une rupture dans un pays vivant au-dessus de ses moyens si le modèle de croissance se base de façon excessive sur la consommation et non sur l'investissement et l'exportation. Pour ce qui est de la qualification, le gouvernement espère avoir 10 % de la population active en formation en 2006. En 2003, tous les jeunes de dix-huit

ans devront fréquenter l'enseignement ou un système de formation professionnelle même s'ils ont un emploi.

Avec l'actuel programme Cadre communautaire d'appui, il y aura deux millions de personnes en formation spécifique dans le secteur des technologies de l'information. Le pays compte actuellement 39 % de Portugais qui travaillent avec des ordinateurs, et le pourcentage de ceux qui ont accès à l'Internet est de 22 %. Le dernier chantier, celui de la qualité de l'administration, va passer par des mesures de court terme comme le recrutement, la formation et la rénovation de cadres. Mais l'objectif principal du gouvernement est de mettre intégralement en ligne l'administration publique en 2005.

INTÉRÊT STRATÉGIQUE

Par ailleurs, le premier ministre minimise la portée des critiques adressées au projet de réforme fiscale adopté au Parlement en décembre 2000. « La réforme a été engagée et le débat s'est déroulé pendant toute l'année 2000, l'année où le Portugal a enregistré le plus grand nombre d'investissements étrangers depuis que nous sommes au gouvernement. La capitalisation à la Bourse n'a pas non plus souffert de l'adoption de la réforme et nous n'avons détecté aucune fuite de capitaux », a-t-il souligné. A ceux qui lui rappellent que le Portugal n'atteindra le niveau moyen de

richesse des Quinze que dans vingt ou trente ans, en raison de la faible compétitivité de son économie, António Guterres préfère répondre que, depuis l'entrée du Portugal, en 1986, dans la Communauté économique européenne, son économie a enregistré un développement rapide et soutenu qui a permis que le revenu moyen de chaque Portugais passe au cours de cette période d'environ 50 % de la moyenne européenne à 78 %.

Les bonnes relations d'Etat à Etat entre le Portugal et l'Espagne ont créé dans la pratique ces dernières années un dynamisme dans tous les secteurs de la vie des deux pays ibériques. Cet élan est visible dans les relations commerciales, dans la création de partenariats économiques, dans la création d'un réseau transfrontalier de structures routières et ferroviaires, ainsi que dans la coopération avec les pays considérés par Lisbonne et Madrid « d'intérêt stratégique » (Amérique latine et Afrique). L'Espagne possède actuellement au Portugal 3 000 sociétés à capitaux espagnols et le Portugal 300 sociétés en Espagne. Les investissements espagnols au Portugal (653 millions d'euros en 2000) se font notamment dans la distribution, dans les services et dans la finance. Les investissements portugais en Espagne (423 millions d'euros) vont plutôt à l'industrie.

Le Portugal est actuellement le troisième client de l'Espagne qui est à son tour le premier client du Portugal.

Les critères de proximité géographique, culturelle et linguistique, longtemps utilisés pour éloigner politiquement et économiquement les deux pays, sont maintenant le ciment d'une coopération qui porte déjà ses fruits dans le développement des pays africains de langue officielle portugaise (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et São Tomé et Príncipe) et au Brésil. Ainsi, le Portugal arrive-t-il en troisième position, après l'Espagne et les Etats-Unis, sur la liste des pays qui investissent directement au Brésil.

Alexandre Flucher-Monteiro

UN CHIFFRE
142 208

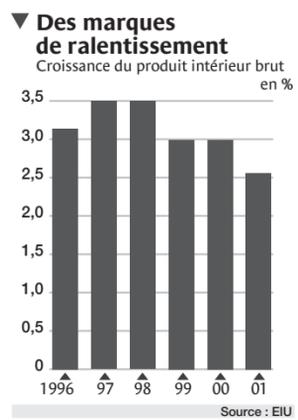
LE NOMBRE
DE SUPPRESSIONS
D'EMPLOIS EN JANVIER
AUX ETATS-UNIS

Les suppressions d'emplois ont touché 142 208 personnes aux Etats-Unis en janvier, soit une hausse de 6 % par rapport au mois de décembre, indique une étude de la firme d'outplacement américaine Challenger Gray & Christmas. Ces chiffres, repris dans la presse américaine, confirment le ralentissement économique outre-Atlantique. Ils recourent, en cela, les indicateurs officiels du chômage qui ont fait état d'une progression de 0,2 % entre décembre 2000 et janvier 2001, passant de 4,0 % à 4,2 %.

L'étude de Challenger Gray & Christmas indique que les 133 713 suppressions d'emplois de décembre, ajoutées à celles de janvier (275 000 en tout), représentent un cap : pour la première fois depuis 1993, date à laquelle cet indicateur a été mis au point, les suppressions d'emplois mensuelles dépassent la barre des 100 000.

Le chiffre des emplois supprimés en janvier 2001 est supérieur de 181 % à celui de janvier 2000 (50 655). Selon John Challenger, PDG de Challenger Gray & Christmas, la hausse des suppressions d'emplois ces deux derniers mois témoigne du fait que « les entreprises sont touchées par le ralentissement économique, à moins qu'elles ne se préparent à pis encore, en réduisant leurs coûts de fonctionnement ».

Les suppressions d'emplois en janvier ont été particulièrement massives dans l'automobile (35 000, contre 1 190 en janvier 2000), ainsi que dans les télécoms (22 000, contre 3 900 en janvier 2000).



Comment Internet influence les consommateurs

On savait d'Internet qu'il pouvait représenter un nouveau canal de vente par correspondance. On savait aussi que comme tout média, il pouvait servir de support publicitaire. Plus originale, plus insidieuse parfois, est la façon dont le réseau est de plus en plus utilisé pour influencer les consommateurs.

Dans tous les secteurs, ceux des biens de grande consommation, mais aussi de la culture ou de la santé, des sites d'information se développent, avec des contenus financés par les producteurs du domaine sans que leur nom apparaisse forcément. A la différence de publi-reportages de la presse écrite traditionnelle, ils offrent des services personnalisés grâce aux possibilités interactives du réseau. Les agences de publicité ne se limitent plus à préconiser à leurs clients industriels de cyber média plannings, c'est-à-dire une palette de sites fréquentés par les internautes les plus à même d'intéresser les producteurs.

Et leur créativité dépasse désormais largement le graphisme des bandeaux. Ces *web agencies*, agences de communication sur Inter-

net, créent des sites sophistiqués tant par leur technicité que par leur contenu. Le site du Centre des monuments nationaux (ex-Caisse nationale des monuments historiques) est assez impressionnant en la matière. Pas de faux nez ici. Un élève voulant en savoir plus sur les monuments français, et qui a l'idée de taper *www.monuments.fr*, tombe sur le site de l'institution. Le logo du Centre des monuments nationaux apparaît bien en tête de page. Mais ici ce n'est pas l'institution qui est promue, ni même la vente de

billets. En revanche, les monuments connus comme le château de Chambord ou moins connus sont très bien mis en valeur. Après les informations historiques viennent les informations pratiques, la possibilité de créer son « carnet de voyage », d'envoyer une carte électronique à un ami.

« MARKETING VIRAL »

De fil en aiguille, l'internaute passe ainsi insensiblement d'un rôle passif, celui de s'informer pour faire un devoir par exemple, à un rôle actif ; le site lui donne l'envie, mais aussi les moyens de préparer son voyage et prochainement d'acheter son billet. Ce faisant il aura aussi transmis l'idée d'un tel parcours à un ami. En visitant le site, il aura non seulement laissé son nom et son e-mail (pour faire son carnet de voyage personnel) mais aussi celui d'un certain nombre de relations (à qui il aura envoyé des cartes), contribuant ainsi à alimenter les fichiers du Centre.

Celui-ci pourra ainsi l'inscrire sur sa liste de diffusion et l'informer de tout nouvel événement, conférence, visite, exposition, susceptible de l'intéresser. Sans le savoir, il aura ainsi été entraîné et aura entraîné ses amis dans un système de « marketing viral », nouveau nom donné par les spécialistes du secteur au bon vieux bouche-à-oreille. Si ce n'est qu'ici, nul besoin de voix, ni de son ; tout se passe électroniquement, d'un clic de souris.

En cette semaine de Saint-Valentin, ceux qui voudraient mieux comprendre ce qu'est le marketing viral peuvent aussi se rendre, sans danger, sur le site Grand-Amour.com. « Certains produits ne sont pas vendables sur Internet, parce que, économiquement, ce ne serait pas rentable », explique Joël Benzimra, directeur associé e-commerce du Boston Consulting Group. « En revanche, on influence

l'achat en ayant une communication très ciblée », explique-t-il.

Procter & Gamble a été l'un des premiers industriels à utiliser ce genre de techniques. L'entreprise n'apparaît pas sur la page d'accueil de Winnerland, un site de jeux créé aux Etats-Unis, décliné, avec succès, dans de nombreux pays. Pour jouer à Ariel (tiens ! comme la lessive du même nom !), il faut bien sûr s'identifier, et l'on peut gagner des bons d'achat des Galeries Lafayette ou des bracelets du célèbre bijoutier Dinh Van.

Pour limiter l'investissement promotionnel lié à la création et au lancement d'un site ex nihilo, les entreprises peuvent aussi « sponsoriser » une rubrique d'un site indépendant. Des marques assurent les contenus rédactionnels, ou animent des forums de certains sites féminins, sportifs, etc.

Bien que difficilement chiffrable, l'efficacité de ce type de promotion serait patente. La promotion des produits Pantène sur le Web aurait atteint des scores inégalés, affirme Marco Tinelli, président de la *web agency* Grey Interactive à Paris. Les « intentions d'achat » des personnes exposées au site seraient deux fois supérieures à celles des personnes touchées par des moyens de communication plus traditionnels (publicité classique ou marketing direct).

En fait, chaque système a sa spécificité. Ils sont complémentaires les uns des autres. « Avec la publicité via la télévision ou la presse, on construit une notoriété ; on indique que l'on existe. Inutile d'essayer d'utiliser Internet pour atteindre le même objectif ; ça ne marche pas », explique Marco Tinelli. « En revanche, le Net permet d'identifier les plus gros consommateurs de produits, pour leur communiquer l'information au bon moment. La relation en ligne est plus profonde. Elle crée plus de fidélité. »

Annie Kahn

Saint-Valentin, jour du marketing viral

Le 14 février, jour de la Saint-Valentin, il est plus que jamais nécessaire de savoir si son partenaire est vraiment le bon ! Grâce au Love Calculator, création de l'agence Grey Interactive, on peut (enfin !) avoir la réponse à cette question vitale. Il suffit de remplir un questionnaire sur ses goûts (voyages, livres, cadeaux, etc.) et de donner le nom et l'e-mail de son amoureux(se). Lequel (laquelle) répond au même questionnaire, le site se chargeant d'analyser l'adéquation !

Pour Grey Interactive, cette utilisation du Web est bien plus qu'un simple gadget. Application exemplaire du marketing viral, cette *Web Agency* se construit ainsi un fichier de consommateurs dont le nombre de noms enregistrés est, au minimum, le double de celui des premiers visiteurs du site. « 98 % des internautes répondent « oui » à la question : Voulez-vous avertir votre partenaire ? », a constaté Marco Tinelli, président de Grey Interactive. « On essaie ensuite de lier cette visite à un acte d'achat », ajoute-t-il. Inutile de préciser que les propositions de sites de commerce électronique de fleuristes, libraires, etc. viennent ensuite « spontanément », qu'on les ait demandées ou pas.

Les « généreux » conseils des pharmaciens

L'influence d'Internet dans le domaine de la santé devient prépondérante. Non pas tant parce que le réseau est utilisé pour vendre des médicaments en ligne. L'action du réseau des réseaux se situe plus en amont. Il peut modifier les comportements des patients ou de leur famille. Cinquante-deux millions d'Américains adultes, soit plus de la moitié de la population dotée d'un accès à Internet, ont utilisé la Toile pour obtenir des informations ayant trait à la santé, constate une étude de The Pew Internet & American Life Project. De plus, ces visiteurs sont fidèles. La majorité d'entre eux regardent un site de santé au moins une fois par mois, ajoutent les auteurs de l'étude.

Les industriels de la pharmacie s'intéressent donc de près à ce mode de communication, bien que la vente de médicaments en ligne fasse l'objet d'analyses contradictoires. Selon la société d'études Forrester, la croissance du chiffre d'affaires serait « explosive » dans ce secteur, passant de 4 millions de dollars par site de vente au détail en moyenne en 1999, à 190 millions de dollars en 2002.

STRATÉGIE

Le Boston Consulting Group, qui vient de publier une étude intitulée « Malades, médecins et Internet. Mythe, réalité et implications », est beaucoup plus circonspect. « Le commerce électronique dans le domaine de la santé a donné des résultats décevants, le nombre d'échecs dépassant notablement le nombre de réussites », indique Philippe Guy, vice-président du BCG, responsable du secteur santé de ce cabinet de conseil, au niveau mondial.

S'ils divergent sur leur appréciation du développement de la vente en ligne, les deux cabinets sont en revanche d'accord quant à l'efficacité du réseau, pour accroître globalement les ventes que soit le canal de distribution, en participant au développement de sites d'information sur les maladies. Une stratégie surtout valable pour le leader du marché d'une pathologie donnée, explique Phi-

lippe Guy. Car, en étant mieux informé, un malade décroche apparemment moins de son traitement, d'une part, et il se soigne plus tôt, d'autre part, observe-t-on. Il consomme donc plus, et, statistiquement, renforce encore la position du numéro un, qui a donc tout intérêt à investir dans des sites médicaux.

Plus directement, « il faut rendre service aux patients pour mieux les influencer », explique très clairement Philippe Guy. D'après l'étude du BCG, réalisée en Suède et en Allemagne (un rapport sur les comportements aux Etats-Unis devrait bientôt être publié), les patients et leur entourage font beaucoup plus confiance à des chercheurs ou à

des associations de malades qu'aux études des laboratoires eux-mêmes. Alors que 80 % d'entre eux estiment crédible l'information publiée sur des sites de groupes d'hôpitaux, ils ne sont que 25 % à avoir confiance dans les sites de compagnies pharmaceutiques.

Les personnes interrogées indiquent qu'elle veulent connaître les alternatives en matière de traitement. Plutôt que d'investir massivement dans leurs propres sites, les industriels de la pharmacie ont donc intérêt à aider les instituts de recherche ou les hôpitaux à mettre en ligne leurs propres pages. Or « aucun acteur européen n'a encore vraiment développé sa marque », constate Philippe Guy. « Les centres hospitaliers universitaires (CHU) ont un savoir-faire incroyable qu'ils n'utilisent pas », déplore-t-il.

De l'autre côté de l'Atlantique, des institutions médicales comme la Mayo Clinic ou l'université John Hopkins ont depuis de nombreuses années développé un savoir-faire dans ce domaine. Mais une telle culture est-elle transposable dans le service public français ?

Le site de la Mayo Clinic est un véritable portail spécialisé dans le domaine de la santé. Des informations y sont accessibles sur une très large palette de maladies,

signées par des médecins de l'établissement. A l'université John-Hopkins, une équipe de médecins spécialistes de l'arthrite a aussi développé un site pour cette pathologie. Les sponsors sont clairement identifiés : Searle/Pfizer, Merck, entre autres groupes pharmaceutiques, participent au budget de 500 000 dollars.

COMPARAISONS

Des entreprises se sont aussi spécialisées dans ce créneau de l'information santé. Un site sur le cancer, *www.cancerfacts.com*, propose ainsi au patient des comparaisons entre différents types de traitements pour le mal spécifique dont il est atteint. Une possibilité plutôt inquiétante, dans la mesure où l'information est délivrée sans aucune connaissance de la psychologie ou du passé de l'internaute, mais qui semble répondre aux attentes des malades, aux Etats-Unis en tout cas. Selon l'étude du BCG, les patients européens pourraient aussi se tourner vers ce type de service en ligne. De plus en plus frustrés par le peu de temps que leur accorde le corps médical, ils s'orientent fréquemment vers un second spécialiste pour obtenir une autre opinion ou vers des groupes ou des associations de malades.

Ces dernières sont aussi des cibles pour les industriels de la pharmacie, dans la mesure où leurs sites, riches en informations et en forums, sont aussi jugés par les internautes comme particulièrement crédibles. Plus indirectement, ils sont aussi un canal efficace d'appels de fonds, pour financer des recherches, qui, le jour venu, donnent naissance à de nouveaux médicaments, et donc à des sources de revenus.

Outre le sponsoring financier de sites d'informations, les laboratoires réfléchissent également à la façon d'aider à améliorer la relation entre médecin et malade, ou la communication entre un patient et les nombreux spécialistes auxquels il a souvent à faire dans le cas de maladies graves.

A. K.

PENSÉE ÉCONOMIQUE

par Jean-Marc Daniel

Alfred Marshall et sa loi des « rendements décroissants »

Le XX^e siècle qui vient de s'achever est souvent limité par les historiens à la période 1914-1990. Il se trouve que cet intervalle correspond également à une phase caractéristique de la science économique, celle de l'affirmation du rôle de l'Etat. La crise de 1929 a, en effet, suscité un corpus d'idées axées sur le rôle de l'Etat comme régulateur d'un marché jugé imparfait. 1990 en marque la fin, faisant de l'étatisme, emporté par la faillite du communisme et la stagflation des années 1970, une sorte de parenthèse. Le libéralisme est désormais de nouveau à l'ordre du jour, renouant avec les idées qui s'étaient imposées à la fin du XIX^e siècle et dont l'expression la plus aboutie est probablement l'œuvre d'Alfred Marshall.

Marshall est celui qui, depuis sa chaire de Cambridge, donna sa légitimité académique au marginalisme. Il naît en 1842 à Bermondsey, près de Londres. Son père, employé de la Banque d'Angleterre, semble sorti d'un livre de Dickens. Protestant austère, il veut faire de son fils un esprit universel et un sportif accompli. A force de le harceler, il finit par en faire un adolescent surmené et longiligne, qui hérite pour la vie, du fait de sa pâleur, du sobriquet de « *chandelle de suif* ».

Devenu professeur de mathématiques à Oxford, Marshall se passionne pour l'économie après avoir lu Adam Smith et John Stuart Mill. Son excentricité naturelle, bienvenue chez un universitaire anglais, tourne néanmoins aux yeux des autorités d'Oxford – misogynes par nature – à l'incongruité lorsqu'il découvre que non seulement il s'apprête à épouser Mary Paley, mais qu'en plus il s'en déclare amoureux... Cette faute de goût, qui lui procurera une vie privée heureuse, le contraint à partir pour Bristol, puis pour Cambridge, où il enseigne l'économie à partir de 1884.

En 1890 paraissent ses *Principes d'économie politique*. S'il se sert des mathématiques, pour rester accessible au plus grand nombre, il ne garde que les conclusions dans le corps de son texte, renvoyant les démonstrations en fin de chapitre. Sur le fond, il est marginaliste, comme Léon Walras. Il prolonge les travaux du fondateur de l'économie néoclassique mais les amende sur cinq points importants :

– partant de la modélisation du consommateur, selon laquelle celui-ci achète d'un bien jusqu'à ce que l'utilité de la dernière unité acquise soit égale à son prix affiché, il additionne les consommations individuelles associées à ce prix, pour obtenir la demande globale. Il crée ainsi une fonction qui lie prix et quantité demandée, la fonction de demande, qui est décroissante : la demande diminue quand les prix montent.

– en admirateur d'Adam Smith, il considère que sa réflexion doit partir de la production. Il expose une théorie de l'entreprise inspirée formellement de celle du consommateur. L'entreprise produit tant que ce qu'elle retire de la vente d'un bien est supérieur au débours lié à sa production. Chaque unité supplémentaire produite et vendue rapporte l'équivalent de son prix et a un coût appelé coût marginal. L'entreprise cesse d'accroître sa production quand rapport et débours sont égaux, c'est-à-dire quand le coût marginal est équivalent au prix. Ce mécanisme joue si le coût marginal, faible pour les petites quantités,

augmente quand la production augmente. Supposer que le coût marginal augmente simultanément à la production s'appelle en économie faire l'hypothèse des « rendements décroissants » ;

– Marshall considère deux types de biens : ceux aux rendements décroissants et les autres. Pour les premiers, chaque entreprise fixe sa production au niveau qui égalise prix et coût marginal. En sommant ces productions, on obtient une fonction liant le prix à la quantité produite. Cette fonction est croissante – la production augmente avec le prix. Pour les autres biens, ceux pour lesquels les rendements ne sont pas décroissants, on ne peut pas construire une telle fonction d'offre. Souvent, ils ne peuvent pas être produits dans le cadre de la concurrence et doivent l'être par l'Etat : ce sont des biens publics ;

– pour Walras, le consommateur adapte sa demande à un prix imposé, si bien que les quantités demandées sont fonction du prix. En se concentrant sur l'offre, Marshall soutient que le paramètre déterminant, ce sont les quantités produites. Les entreprises disposent de capacités de production qui fixent ces quantités et, par-delà, leurs prix, égaux aux coûts marginaux. D'où leur différence sur la nature du lien entre les prix et les quantités : pour Walras les quantités échangées sont fonction des prix ; pour Marshall, les prix sont fonction des quantités ;

– Marshall représente graphiquement par deux droites la fonction de demande décroissante et la fonction d'offre croissante : elles se coupent en un point qui a pour coordonnées le prix et la quantité d'équilibre. Alors que Walras raisonnait en équilibre général, Marshall raisonne sur le marché de chaque bien où se réalise – quand la fonction d'offre est croissante, c'est-à-dire quand les rendements sont décroissants – un équilibre partiel.

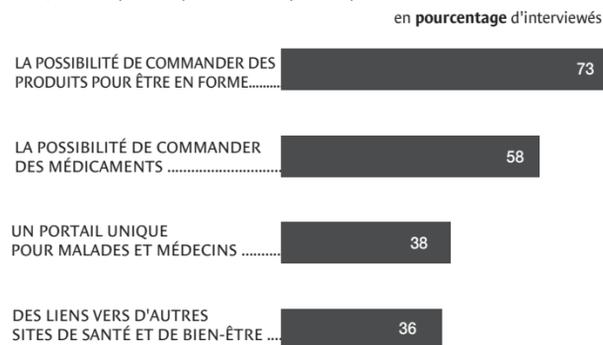
Marshall est libéral, en politique comme en économie. Membre assidu de la Commission royale du travail, il y soutient les chefs d'entreprise (devenant ainsi la bête noire du travaillisme naissant), mais y défend aussi la nécessité de réduire les inégalités. A la veille de sa mort – il disparaît en 1924 – il est une institution de l'intelligentsia britannique, s'exprimant avec un humour « pince-sans-rire » sur de nombreux problèmes. Son sujet de prédilection reste l'économie, dont il est le maître incontesté. Quand le jeune Keynes lui fait part de son désir d'être économiste, il l'informe simplement que tout ce qu'il est possible de connaître en économie est déjà dans ses propres œuvres, et que par conséquent tout nouvel économiste est condamné à rabâcher.

Mais les difficultés issues de la première guerre mondiale font naître des doutes. Reprenant un terme du sociologue Thorstein Veblen, qui se voulait méprisant, certains de ses anciens élèves qualifient ses théories de « néoclassiques », pour montrer qu'ils les jugent figées et préparer leur refonte. Dans cet exercice, Keynes ne sera pas le dernier...

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP.

▼ Les malades ne sont pas tentés d'acheter leurs médicaments en ligne

Qu'est-ce qui n'est pas du tout important pour vous ?



Source : BCG

Le Monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES

Le secrétaire d'Etat espère trouver vite une fenêtre législative pour faire adopter des mesures réclamées depuis longtemps par les acteurs du terrain. Innovation principale : la création d'une société coopérative d'intérêt collectif qui permettrait enfin structures de statuts différents de travailler ensemble

Guy Hascoët concocte un projet de loi ambitieux pour dynamiser l'économie sociale et solidaire

Sur la feuille de papier, il trace des carrés, des flèches, inscrit des mots dans les cases – coopératives, commerce équitable, bénévoles... Après avoir eu du mal à trouver ses marques dans le gouvernement, Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, bouillonne d'énergie. Il lui en faudra beaucoup pour conduire les mille et un chantiers qu'il a ouverts dans ce vaste domaine encore en quête de reconnaissance, regroupant les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les organismes d'insertion et le commerce équitable. Les choses avancent doucement.

Sur le plan européen, d'abord, il a marqué des points. En novembre à Tours, lors des « Rencontres européennes des acteurs de l'économie sociale et solidaire », une réunion informelle des ministres de six pays dont la Suède, qui préside l'Union depuis janvier, et la Belgique, qui prendra le relais en juillet, ont conclu un accord pour s'efforcer d'inclure l'économie sociale et solidaire dans les priorités des Quinze. « C'est la première fois qu'une réunion des ministres a lieu sur ce thème », se félicite Guy Hascoët. Une initiative relayée lors du sommet de Nice de décem-

bre qui a fait entrer l'économie sociale et solidaire dans l'Agenda social. En outre, la présidence suédoise a « dit qu'elle prendra sous son aile le projet de statut de la coopérative européenne », pendant de la société anonyme européenne.

Mais le grand chantier actuel de l'ancien député des Verts, c'est un projet de loi-cadre, dont le secteur « rêve depuis de nombreuses années », confie François Soulage, vice-président de la Conférence permanente des coordinations associatives. Pour la bâtir, Guy Hascoët a consulté « quatre-vingts réseaux », qu'il recevra à nouveau fin février avant de boucler son texte.

Les problèmes à résoudre sont multiples : financement, formation, accès aux marchés publics, etc. Les associations, par exemple, demandent des éclaircissements fiscaux. « Dans différents secteurs, l'administration estime que, certaines associations étant fiscalisées, elles sont à but lucratif, et n'ont donc pas droit aux emplois-jeunes, protestent François Soulage. Or elles ne distribuent pas de profits. » Il souhaite donc que la loi définisse la « lucrativité ». Le tiers secteur se heurte aussi à la difficulté d'obtenir des prêts bancaires. Guy Hascoët compte mettre en place avec la Caisse des dépôts et consignations « un con-

trat de trésorerie » qui permettra « d'abaisser le coût de l'argent ». Ce dispositif sera expérimenté en 2001 en Ile-de-France et dans le Nord-Pas-de-Calais. Déjà, la circulaire du 1^{er} décembre 2000 apporte un peu d'oxygène aux structures en généralisant les conventions pluriannuelles d'objectifs conclues entre l'Etat et les associations, qui n'auront donc plus à perdre leur énergie dans la course annuelle aux subventions.

UN HOMME, UNE VOIX

Le cœur du projet de loi, c'est la création d'un statut de « société coopérative d'intérêt collectif » (SCIC). Les réseaux se plaignent en effet de la difficulté de nouer des partenariats entre structures de statuts juridiques différents pour monter ensemble des projets, par exemple des services de proximité. La SCIC est une sorte de synthèse des statuts juridiques existants et de leurs spécificités : non lucrativité, impartageabilité de leur patrimoine, fonctionnement démocratique (« un homme, une voix »), son conseil d'administration pouvant réunir tous les participants et financeurs impliqués (usagers, salariés, sociétaires, collectivités locales, comités d'entreprise, etc.). Guy Hascoët se penche aussi sur l'éven-

tuelle création de chambres consulaires de l'économie sociale et solidaire, réclamée par certains. « Lors des négociations du contrat de plan, par exemple, le secteur regarde passer le train car il n'est pas structuré », souligne Patrick Loquet, militant du Réseau 21, et cocréateur du DESS d'économie solidaire à l'université de Valenciennes.

Pour appuyer sa démarche, le secrétaire d'Etat compte sur les pactes locaux pour le développement de l'économie solidaire. « L'économie solidaire se diffuse actuellement à toute vitesse, notamment parmi les élus locaux, constate-t-il. Avec les prochaines élections municipales, toute une génération de maires-adjoints à l'économie solidaire va apparaître. » L'année 2001, centième anniversaire de la loi de 1901 sur les associations est pour Guy Hascoët l'occasion rêvée pour faire passer sa loi. Mais rien n'est moins sûr compte tenu de l'embouteillage parlementaire. La partie concernant la SCIC pourrait cependant être détachée de l'ensemble pour s'insérer dans un projet relatif à diverses dispositions d'ordre social, ou financier, ou encore dans une loi d'initiative parlementaire.

Francine Aizicovici

Le « mieux disant social » reconnu

En novembre 1999, le tribunal administratif de Strasbourg annulait un marché confié à une régie de quartier par la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), l'appel d'offres ayant été jugé illégal en raison d'un critère de « mieux disant social ». La CUS désirait en effet que les entreprises recrutent des personnes en difficulté.

Ce jugement avait provoqué une vive inquiétude parmi les structures d'insertion, qui font régulièrement pression sur les pouvoirs publics pour que cette clause figure dans le code des marchés publics. Message reçu. Un décret va affirmer que, désormais, le mieux disant social constitue un critère objectif de sélection des entreprises.

Une avancée sans doute encouragée par l'arrêt du 26 septembre 2000 de la Cour de justice des communautés européennes – reconnaissant cette clause – sur l'attribution de marchés par la région Nord-Pas-de-Calais et le département du Nord.

Strasbourg, une ville pionnière

STRASBOURG de notre correspondant
Depuis le 15 janvier, après négociation avec les syndicats, les deux cafétérias de la Communauté urbaine de Strasbourg proposent, aux côtés du traditionnel « petit noir », un café « équitable ». Vingt centimes plus cher, il porte le label Max Havelaar, nom d'un humaniste dans un roman néerlandais du XIX^e siècle : ce label, décerné par l'association internationale Max Havelaar, garantit que le café répond aux conditions d'un commerce équitable et que ses petits producteurs, sud-américains ou africains, bénéficient d'un juste prix qui leur garantit un niveau de vie décent. En Alsace, il est présent dans plusieurs lieux publics, dont le Parlement européen, grâce aux efforts d'un collectif régional.

Ce « café éthique » est un symbole, quelques semaines après la signature par la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), qui regroupe 27 communes de l'agglomération, d'un Pacte pour le développement de l'économie sociale et solidaire, équitable et durable. Ce document cadre, paraphé par le préfet de région, Philippe Marland, et la présidente de la CUS, Catherine Trautmann (PS), le 30 novembre 2000, en présence de Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, est une première en France. Il prévoit une enveloppe d'au moins 2,5 millions de francs sur six ans pour « développer les initiatives » dans ce secteur « fondé sur les valeurs de partage et de développement durable ». A cette somme pourraient s'ajouter, au cas par cas, 3,5 millions venant de l'Etat et 1 million de la région Alsace prévus au contrat de plan 2000-2006.

Mais dépenser intelligemment cet argent ne va pas toujours de soi. La réunion d'une centaine de représentants associatifs, mardi 6 janvier, à l'initiative de Rogert Baumert, vice-président de la communauté urbaine en charge de ce domaine, l'a démontré. La première difficulté est bien de tra-

La capitale alsacienne est la première en France à avoir signé un Pacte pour le développement de l'économie sociale et solidaire, équitable et durable

cer les frontières de cette « voie tierce entre l'économie de marché et les responsabilités collectives assurées par les pouvoirs publics », selon les termes de Gérard Pigault, directeur du département de formation continue de l'université Marc-Bloch de Strasbourg, par ailleurs président de l'Institut régional de coopération et de développement (IRCOD), association alsacienne partenaire des collectivités locales pour leurs actions Nord-Sud. Qu'y a-t-il ainsi de commun entre le puissant secteur mutualiste bancaire alsacien et les 28 entreprises ou associations d'insertion de Strasbourg ?

GARDE D'ENFANT

Un autre frein est « l'éparpillement » et la discrétion des projets relevant de l'économie sociale et solidaire. « J'entends trop souvent dire dans l'administration : il y a de l'argent, il n'y a pas de projets ! Tandis que dans les quartiers, on me dit : on fourmille d'idées, mais on ne nous aide pas », s'étonne Xavier Boos, chargé de mission auprès du Secrétariat général à l'action régionale (Sgare) à la préfecture de Strasbourg. N'est-ce pas qu'au contraire « il y a pléthore de consultants, experts et conseillers », s'est interrogée une participante. « Attention, il faut répondre à des besoins réels », prévient

Jean-Michel Seitz, délégué de la Fédération des centres socioculturels. « Comment faire pour que les porteurs de projets ne passent pas 50 % de leur temps à rechercher des financements ? », s'est exclamée une militante associative.

Pour l'instant, la communauté urbaine propose plusieurs axes de travail, discutés lors de ce forum. Un premier effort sera de promouvoir l'économie sociale et solidaire et d'en « labelliser » les produits ou services. Un deuxième sera d'en consolider les éléments locaux, en adaptant les formules juridiques et les offres financières. Un troisième, le plus âprement débattu, sera de faire émerger les projets. Enfin, le Pacte ne devra pas oublier son volet transfrontalier (Suisse et Allemagne) ont des traditions d'économie sociale et solidaire intéressantes) et international, en direction des pays du Sud. « L'économie sociale et solidaire peut répondre à certains nouveaux défis urbains », a témoigné Rainer Schlüter, directeur du Réseau européen des villes et régions de l'économie sociale (REVES), qui regroupe 25 collectivités européennes. C'est le cas par exemple des initiatives d'insertion, de la garde d'enfant, de l'aide aux personnes en difficulté, des services à domicile. Mais il a aussi mis en garde contre les obstacles rencontrés le plus souvent dans l'expérience de ce réseau. « Dans les nouveaux projets, les problèmes de salaires, de conditions de travail, sont très particuliers. Si on n'associe pas en amont les syndicats aux projets, au lieu d'en être les partenaires naturels, ils risquent d'en devenir les adversaires. » Le Pacte strasbourgeois est né d'une réflexion plus large, le « projet d'agglomération » 2000-2010. Longuement débattu, avant d'être adopté en avril 2000 par le conseil de la communauté urbaine sous la forme de 16 « programmes prioritaires », ce projet n'a pas de caractère contraignant, mais il insiste souvent sur le développement durable et la solidarité.

Jacques Fortier

Les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire

Chiffres de 1999

| CATÉGORIE D'ORGANISME | NOMBRE DE STRUCTURES |
|---------------------------------|----------------------------|
| COOPÉRATIVES..... | 7 150 |
| MUTUELLES D'ASSURANCE..... | 17 MUTUELLES |
| ASSURANCES MUTUELLES..... | 25 CAISSES RÉGIONALES |
| MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE..... | 85 CAISSES DÉPARTEMENTALES |
| MUTUELLES DE SANTÉ..... | 6 400 |
| DONT FNMF..... | 6 000 |
| LES ASSOCIATIONS..... | 730 000 |

Source : «L'Economie sociale en action», de Thierry Jeantet, Editions CIEM, 1995, DARES 1999 et CNLRC

Répartition des organismes d'insertion par l'économie sociale et solidaire

nombre de structures (chiffres 1999)

TOTAL : 2 063 ORGANISMES

Le secteur découvre Internet

Né grâce aux crédits de la défense américaine, Internet s'est ensuite développé dans un univers de chercheurs ou de passionnés de la communication pour qui la mise en commun de savoirs était la règle. Aujourd'hui, les entreprises, le monde des affaires, se sont emparés du réseau des réseaux, ce que certains déplorent. Pourtant, cette solidarité n'est pas morte pour autant. Les caractéristiques mêmes du réseau, qui en font un outil d'échange extrêmement puissant, ne sont-elles pas particulièrement bien adaptées à la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer les liens sociaux ?

Anne Dhoquois, rédactrice en chef de Place-Publique, « le site des initiatives citoyennes », l'a découvert presque à son insu. L'association, qu'elle a contribué à créer il y a cinq ans, avait pour objectif de « valoriser les initiatives citoyennes ». Avec les autres fondateurs, tous journalistes, ils décident de créer un magazine papier, Cité, pour donner à tout citoyen les moyens d'agir afin de « combattre le fatalisme des années de crise ».

LES MÉCÈNES

La recherche de financement s'avère beaucoup plus difficile que prévu. Lorsqu'il est finalement décidé d'abandonner le journal, faute de moyens, les fondateurs réalisent que le site, créé en parallèle du projet papier, a acquis une certaine notoriété. La décision est alors prise de développer la jeune pousse. D'autant que, dans l'intervalle, la

Le réseau des réseaux facilite les échanges citoyens comme en témoigne le site Place-Publique

formule des emplois-jeunes avait vu le jour, ce qui permettait de constituer une équipe à bon marché. Une subvention de 120 000 francs de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) et les apports de quelques entreprises mécènes aident au démarrage. L'audience grimpe rapidement : elle atteint 17 000 visites par mois.

Le site fourmille d'informations pratiques pour venir en aide, ou donner des idées à ceux qui souhaitent créer une association ou une société coopérative (Scop). Reportages, forums, courrier des lecteurs, permettent une grande interactivité entre les acteurs.

« Pour donner corps à l'idée première de Place-Publique, qui était de créer une mise en réseau, Internet est le média le plus approprié », dit aujourd'hui Anne Dhoquois. Pour continuer de vivre, l'association se fait prestataire de services. Cette activité assure désormais 75 % de

son budget ; le reste continuant de provenir de « mécènes ».

Place-Publique est de plus en plus sollicitée pour des partenariats : avec l'association Cidem (Civisme et démocratie) par exemple, qui regroupe la Ligue de l'enseignement, la Ligue des droits de l'homme, ATD Quart-Monde, les Scouts de France, afin d'échanger des contenus.

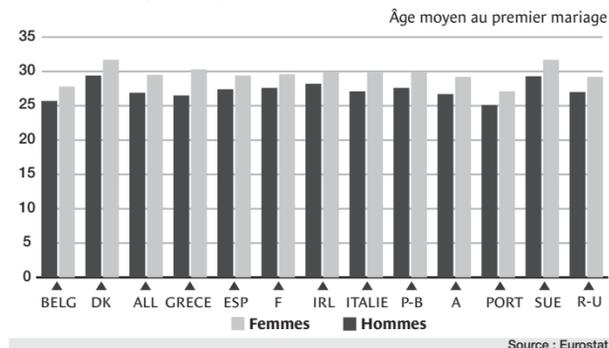
Et pourtant, Internet n'est pas encore perçu comme un outil d'économie solidaire. Le secrétariat d'Etat en a eu charge de ce secteur avait lancé, le 1^{er} août 2000, un appel à projets « Dynamiques solidaires » pour une économie solidaire. Sur les 268 dossiers reçus, liés aux technologies de l'information et de la communication, seuls neuf ont été retenus par les comités régionaux chargés d'effectuer la sélection. Un second tour est en cours. Il devrait permettre de redresser le tir.

Annie Kahn

Précision. La méthode de recrutement dite des « habiletés », présentée dans l'article : « Leroy-Merlin n'embauche plus à l'aune du CV », paru dans « le Monde Economie » du 6 février, n'a pas été importée du Canada mais inventée par Georges Lemoine, directeur de l'ANPE des Deux-Sèvres et professeur associé de sociologie à l'université de Poitiers. Cette méthode se diffuse tant en France – chez Citroën, à Rennes, dans le secteur de l'optoélectronique, à Lannion, etc. – qu'à l'étranger (Nokia, en Hongrie, ou encore les plates-formes d'appel au Maroc).

EUROPE

Des mariages de plus en plus tardifs



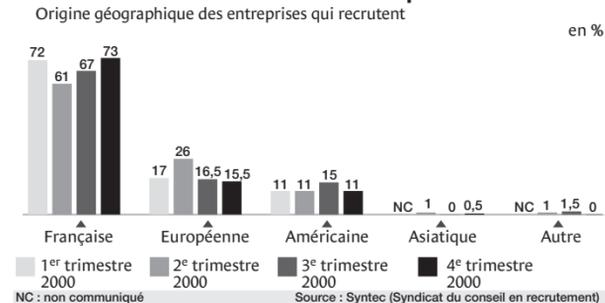
■ **L'ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE** continue d'enregistrer une progression régulière depuis les années 70. Pour les deux sexes, cet âge a augmenté de quatre ans environ. Cela dit, les scénarios changent d'un Etat membre à un autre. Les Portugais et les Belges ont tendance à se marier le plus tôt (27,5 ans pour les hommes et 25,5 ans pour les femmes), tandis que les Danois et les Suédois attendent la trentaine.

■ **L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DES ÉTUDES**, la difficulté de trouver un emploi à durée indéterminée, la quête d'un logement explicite, en même temps que le déclin de la nuptialité, ces mariages plus tardifs. Au cours de ces vingt-cinq dernières années, la vie conjugale a cédé de plus en plus le pas au concubinage.

■ **LES POURCENTAGES LES PLUS ÉLEVÉS** de personnes qui se marieront au moins une fois dans leur vie se retrouvent dans les pays du Sud (95 % au Portugal) ; les plus bas dans les pays du Nord (63 % en Suède).

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

De moins en moins de missions européennes



■ **LA MAJORITÉ DES MISSIONS DE RECRUTEMENT** réalisées dans l'Hexagone au quatrième trimestre 2000 l'ont été pour le compte d'entreprises françaises. C'était déjà le cas lors des trimestres précédents.

■ **LA PART DES CLIENTS EUROPÉENS** continue à diminuer. Elle était de 26 % au deuxième trimestre 2000 et n'atteint plus, en fin d'année, que 15,5 %. Mouvement identique concernant les missions lancées par des entreprises américaines, qui, après avoir atteint la proportion de 15 % au troisième trimestre, sont retombées à 11 %.

■ **CES STATISTIQUES** sont à mettre en relation avec le nombre peu élevé de cabinets français qui disposent d'implantations à l'étranger. Une faiblesse à l'international, que certains essaient de compenser en élaborant des réseaux ou des partenariats européens et américains.

AGENDA

● **EMPLOI.** Les Pactes territoriaux pour l'emploi permettent, à l'échelle d'un territoire, de coordonner l'action des collectivités locales qui sollicitent de façon trop souvent dispersée les financements des programmes régionaux, nationaux ou européens. Le réseau des Pactes territoriaux organise, le 14 février, une journée d'information destinée aux acteurs locaux. Renseignements : 01-53-86-11-57.

● **LIBRE-ÉCHANGE.** L'université de Nice Sophia-Antipolis organise, le 14 février, une conférence avec Raymond Chrétien, ambassadeur du Canada en France, sur « Le libre-échange outre-Atlantique : un modèle pour une Europe élargie ? ». Renseignements : 04-92-07-66-25.

● **VALIDATION DES ACQUIS.** La loi facilitant la validation des acquis professionnels votée en première lecture par l'Assemblée nationale, la question de la mise en œuvre des dispositifs de validation dans le nouveau cadre législatif peut être posée. C'est l'objet de la journée organisée par le Club Stratégies, le 15 février à Paris, où cinq dispositifs mis en place par une université, l'Alfa, une branche professionnelle, une chambre consulaire et les services de l'Etat seront présentés. Renseignements : 01-53-69-98-15.

● **MÉTIER.** L'Association des Compagnons du devoir, engagée dans la promotion et l'étude de l'avenir des métiers traditionnels, propose, le 17 février à Paris, une conférence-débat sur « le métier, porteur d'identité » avec Pierre Morin, enseignant et consultant. Renseignements : 01-42-74-43-97.

● **AGRICULTURE.** La Cinquième diffuse, du 19 février au 19 mars, les lundis à 16 heures, une série consacrée aux « nouveaux agriculteurs », cultivateurs et éleveurs qui ont pris conscience des demandes et des inquiétudes des consommateurs et de la société en matière de sécurité alimentaire, d'environnement et de qualité. Renseignements : www.lacinquieme.fr/emploi

● **E-LEARNING.** L'explosion de l'offre de formation en ligne suscite toujours l'intérêt et la perplexité des directeurs de ressources humaines. E-learn Expo, les 22 et 23 février à Paris, propose dix conférences d'experts, deux tables rondes, trente-cinq études de cas d'application, cinquante exposants et trente produits à tester. Renseignements : http://www.elearnexpo.com

● **VILLE.** L'agglomération, promue par les lois Voynet et Chevènement et adoptées par un nombre croissant de collectivités urbaines, apparaît comme le niveau le plus pertinent de la politique de la ville. L'Ecole nationale des ponts et chaussées propose, du 28 février au 2 mars, une formation destinée aux professionnels et intitulée « Elaborer un projet d'agglomération ». Renseignements : 01-44-58-27-13.

● **FORMATION.** La sixième édition du Salon de la formation continue se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 mars à Paris. Cette manifestation regroupera, outre les exposants traditionnels (établissements, organismes), de nombreux prestataires et éditeurs dans le domaine des nouvelles technologies de la formation. Renseignements : 01-48-07-43-39.

● **ÉTUDIANTS.** Les associations étudiantes représentent une activité – donc un marché – importantes, lorgnées par de nombreux acteurs et prestataires. Animafac, réseau qui dit regrouper 7 000 de ces associations, organise du 2 au 4 mars à Paris, la deuxième édition du « Forum des associations étudiantes ». Les associations présenteront la diversité de leurs activités, en particulier leur activité éditoriale, les revues étudiantes étant de plus en plus nombreuses sur les campus. Renseignements : info@animafac.net

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

| | UE 15 | ZONE EURO | ALLEMAGNE | BELGIQUE | ESPAGNE | FRANCE | ITALIE | PAYS-BAS | ROY.-UNI | E.-U. | JAPON |
|---|--------|-----------|-----------|----------------------------|---------|--------|--------|----------|----------|----------------------------|-------|
| ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an) | | | | | | | | | | | |
| | 1,4 | 1,5 | 0,1 | 1,0 (2 ^e trim.) | 4,7 | N. D. | 1,3 | N. D. | 1,1 | 1,5 | -0,6 |
| Dont emploi salarié..... | 1,7 | 1,9 | N. D. | 1,2 | 7,1 | 2 | 2,3 | 2,9 | 1,1 | 2,2 | -0,4 |
| Dont emploi à temps partiel..... | N. D. | N. D. | N. D. | N. D. | 8,1 | N. D. | 8 | 2,8 | 2,1 | 1 | N. D. |
| TAUX D'EMPLOI 2000 (en %) | | | | | | | | | | | |
| Hommes + femmes (15-64 ans).... | 62 * | 60 * | 65 * | 75 | 54,7 | 61,7 | 53 * | 71 * | 71,2 | 64 (1998) | N. D. |
| Hommes + femmes (50-64 ans).... | 49 * | 45 * | 48 * | 39,2 | 44,6 | 48,7 | 38 * | 50 * | 60,7 | N. D. | N. D. |
| DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 2000 (h/semaine) | | | | | | | | | | | |
| | 40,4 * | 39,7 * | 40,1 * | 38,5 | 40,6 | 38,9 | 38,5 * | 39 * | 43,6 | N. D. | N. D. |
| ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 3^e trim. 2000 | | | | | | | | | | | |
| | +3,9 | +3,9 | +3,7 | +1,8 | +3,6 | +5,5 | +0,8 | +5,2 | +3,9 | +4,6 (2 ^e tri.) | N. D. |
| TAUX DE CHÔMAGE DÉC. 2000 (en %) | | | | | | | | | | | |
| Hommes + femmes..... | 8,1 | 8,7 | 8,1 | 8,3 | 13,6 | 8,9 | 10,5 | 2,8 | 5,5 | 4,0 | 4,7 |
| Moins de 25 ans..... | 15,8 | 16,5 | 9 | 22,6 | 25 | 18,8 | 31,9 | 5,1 | 12,6 | 9,1 | 9,6 |
| PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 2000 (en %) | | | | | | | | | | | |
| | 46 * | 49 * | 52 * | 56 | 42 | 40 | 61 * | 44 * | 28 | 8 (1998) | N. D. |

N. D. : non disponible * 1999

Pour plus d'informations : http://www.europa.eu.int/comm/eurostat

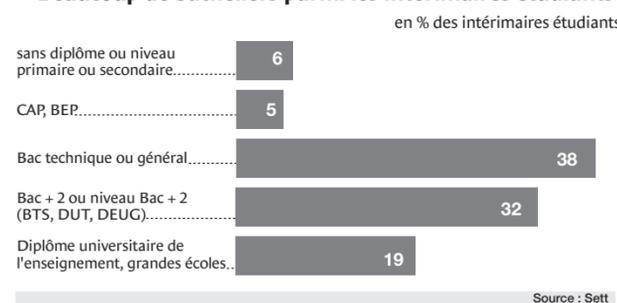
Le marché du travail français

| | DERNIER MOIS CONNU | VARIATION SUR UN AN |
|--|--------------------|---------------------|
| TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES | 16,4 % (déc.) | -1,4 |
| PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE | 33,3 % (déc.) | -3,8 |
| EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) : | | |
| CDD..... | 975 | +9,2 %* |
| INTÉRIM..... | 550 | +23,1 %* |
| APPRENTIS..... | 285 | +3,2 %* |
| CONTRATS AIDÉS..... | 462 | +8,8 %* |
| SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants) | | |
| Femmes..... | 7 000 (mars) | +0,9 %* |
| Hommes..... | 8 666 (mars) | +0,6 %* |
| SMIC (en francs) | | |
| Horaire..... | 42,02 (juillet) | +3,2 % |
| Mensuel..... | 7 101 (juillet) | +3,2 % |
| NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers) | | |
| | 1 137,4 (juin)** | +2,3 %*** |

* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SETT / « LE MONDE »

Beaucoup de bacheliers parmi les intérimaires étudiants



■ **PLUS D'UN TRAVAILLEUR TEMPORAIRE** sur quatre est étudiant au moment de sa venue dans l'intérim. Pour 50 % d'entre eux, cet emploi leur permet d'accroître leurs ressources financières tout en continuant un cursus universitaire.

■ **89 % DES INTÉRIMAIRES ÉTUDIANTS** ont un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, les 11 % restants étant sans diplôme (6 %) ou titulaires d'un CAP ou d'un BEP (5 %).

■ **LES INTÉRIMAIRES ÉTUDIANTS** travaillent majoritairement dans le secteur du commerce et dans celui des services. Ils représentent néanmoins 47 % des intérimaires de la manutention et du conditionnement, 41 % des ouvriers spécialisés ou qualifiés et 15 % des dessinateurs dans les ateliers techniques.

Gaëtan Gorce, député PS de la Nièvre

« La création du Forum parlementaire sur le dialogue social veut aider à sortir des crispations actuelles »

Le 30 janvier se tenait à l'instigation de Gaëtan Gorce – épaulé par le cercle de réflexion Réalités du dialogue social (RDS) – le premier Forum parlementaire sur le dialogue social auquel ont participé une cinquantaine de syndicalistes, de chefs d'entreprise et d'experts, mais malheureusement très peu de députés.

Cette initiative a abouti à la création de quatre groupes de travail chargés d'élaborer, d'ici l'été, des propositions précises afin d'améliorer les modes de concertation en France.

– Vous venez de lancer un forum parlementaire sur le dialogue social. Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à prendre une telle initiative ?

– L'année 2000 s'est achevée pour moi sur un sentiment de malaise. La crise de l'Unedec a révélé les limites de notre système de dialogue social mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale. Dans cette affaire, chacun tenait son rôle habituel : les syndicats, celui de la contestation ou de la négociation ; le patronat en donnant la la des échanges ; et le gouvernement en rappelant les règles nécessaires à la cohésion sociale.

» Pour autant, nous avons échappé de peu au blocage. Si l'on ne veut pas que se reproduise le psychodrame que nous avons connu, il faut trouver les moyens de faire progresser le système. Il ne s'agit pas de réformer dans la précipitation, mais plutôt de réfléchir en profondeur aux pistes éventuelles.

– Quelle est la vocation de ce forum ?

– L'idée n'est pas de créer une nouvelle structure de dialogue mais de réunir de manière informelle des syndicalistes, des membres du patronat, des experts et des parlementaires pour faire

émerger des propositions et un début de solutions sur les questions essentielles que sont : l'articulation de la loi et de la négociation, l'évolution de notre système de négociation collective, l'avenir du paritarisme, et la représentativité des acteurs. Aujourd'hui, si chacun s'accorde à reconnaître que le système n'est pas satisfaisant, une grande confusion règne quant aux propositions qui sont faites pour le faire évoluer.

– En quoi les parlementaires ont-ils un rôle à jouer dans ce renouveau ?

– Il s'agit là d'un grand chantier de modernisation de la vie publique. Les parlementaires ne peuvent pas se désintéresser de ce qui se passe. Ainsi, il n'est pas possible de se réfugier derrière l'idée selon laquelle les pouvoirs publics doivent laisser les partenaires sociaux négocier. Ni derrière l'idée selon laquelle seuls les élus au suffrage universel ont une véritable légitimité.

» Les épisodes conflictuels de la refondation traduisent bien la difficulté de jeter les bases d'une démocratie sociale renouée, sans faire le lit de la déréglementation libérale. C'est bien dans la conjugaison de la démocratie sociale et de la démocratie politique que peut se jouer un nouvel équilibre du contrat social.

– Comment repenser la place des différents acteurs dans le débat social ?

– En tant que rapporteur de la loi sur les 35 heures, j'ai beaucoup souffert de ce que l'on exigeait du législateur. Par crainte de voir la loi mal appliquée, on le pousse à entrer dans le menu détail de la réglementation, ce qui ne facilite pas en définitive l'application des nouvelles mesures sur le terrain.

» A durcir ainsi la loi, on joue la politique de l'autruche. Car

aussi protectrice et précise soit-elle, elle sera mal appliquée si les gens du terrain ne se l'approprient pas.

» Un nouvel équilibre entre les partenaires sociaux et l'Etat doit être trouvé. Il est illusoire de penser que peut exister une séparation étanche entre ce qui relève de la loi et ce qui résulte de la négociation. Comme de croire que l'on peut tout renvoyer aujourd'hui à la négociation d'entreprise, vu la faiblesse du syndicalisme. Le législateur, qui a vocation à garantir l'ordre public social, doit fixer les principes fondamentaux des réformes et laisser le soin à la négociation collective d'adapter leur mise en



Gaëtan Gorce

● Ancien collaborateur de Pierre Joxe et de François Mitterrand, Gaëtan Gorce est député de la deuxième circonscription de la Nièvre depuis juin 1997.

● Il est membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à l'Assemblée nationale et responsable national à l'emploi du Parti socialiste. Il a été rapporteur de la loi sur les 35 heures.

œuvre à la variété des situations. C'est à ce prix que la loi pourra retrouver son autorité d'ordre public social et que les organisations syndicales pourront faire la preuve de leur légitimité.

– Comment faire le partage entre les principes fondamentaux et ce qui relève de la négociation collective ?

– En amont de la loi, il faudrait arriver à mettre en place un système d'écoute et de dialogue entre l'Etat et les partenaires sociaux, afin de s'accorder sur le sens des réformes et définir le cadre de la négociation.

» Cela pourrait se faire sous forme de conférence tripartite comme c'est la tradition dans les pays de l'Europe du Nord, ou au sein d'une instance comme le Conseil économique et social (CES). Nous payons aujourd'hui l'affaiblissement de nos structures de concertation que sont le CES, le Commissariat général du Plan...

– Avant le vote d'une loi, la commission sociale de l'Assemblée nationale n'auditionne-t-elle pas déjà les partenaires sociaux ?

– Cette audition garde un caractère très formel. De plus, elle a lieu après que le gouvernement a soumis son texte au Parlement.

» Il faut plutôt que nous définissions les règles et les formes d'une concertation permanente appropriée, à l'instar du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales mis en place par le premier ministre en 1998, qui a pour mission de consulter les partenaires sociaux sur les travaux en cours et de les associer à la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi. »

Propos recueillis par Laetitia Van Eeckhout

Attraction-répulsion... qu'est-ce qui conduit les jeunes à choisir un secteur d'activité ?

On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre. Le vieil adage s'est rarement aussi bien vérifié depuis que nombre d'entreprises peinent à attirer vers leurs métiers les jeunes sortant du système éducatif. Tout le mérite de l'ouvrage qui vient de publier le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq), sous le titre « *Regard sectoriel sur l'insertion professionnelle des jeunes* », de Jean-Pierre Desgoutte et Jean-François Giret, *Document n° 153*, décembre 2000, est d'observer sur cinq ans les pratiques des entreprises, regroupées en 45 secteurs, en matière de recrutement puis d'insertion des jeunes diplômés de tous niveaux sortis en 1992, mais aussi les comportements de ces derniers.

Il s'agit, du côté de l'entreprise, du recours à la précarité (la flexibilité, dirait l'employeur) – temps partiel, contrat temporaire – de l'envoi en formation, de la rémunération et de la progression de carrière ; du côté des jeunes, l'étude s'intéresse au changement de secteur ou d'employeur. La comparaison de ces comportements explique comment telle activité, tel métier, acquièrent auprès des jeunes un pouvoir de répulsion ou d'attraction. Elle met aussi à mal, chiffres à l'appui, les réputations supposées de tel ou tel secteur.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a suivi sur cinq ans les pratiques de recrutement et d'insertion des entreprises

Ainsi la plupart des secteurs industriels, y compris l'électronique/électricité, recourent autant ou plus que la moyenne aux formes d'emploi flexible (6% de temps partiel, 19% d'emplois temporaires), au même niveau que... le BTP (construction), qui doit pourtant une partie de sa mauvaise réputation à la supposée extrême flexibilité de ses emplois. En fait, la flexibilité, du moins celle de l'emploi des jeunes, semble être entrée dans les mœurs.

C'est donc par d'autres caractéristiques que les secteurs industriels se distinguent. Les salaires tout d'abord, où les industries traditionnelles sont en général moins attractives, tels l'habillement ou le bois/papier. En revanche, le secteur de l'énergie apparaît plus rémunéra-

teur que la moyenne, tous niveaux confondus. Le détail de l'enquête offre aussi certaines surprises : ainsi les niveaux de qualification les plus élevés sont beaucoup moins bien rémunérés que la moyenne (-2 000 francs) dans l'édition-imprimerie, ce qui n'est pas le cas des bas niveaux. Dans la construction navale, aéronautique, ferroviaire, les salaires ouvriers sont plus élevés que la moyenne, mais ce n'est pas le cas de ceux des cadres. C'est dans la chimie que les écarts de salaires entre le haut et le bas de l'échelle sont les plus importants. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, électronique et électricité ne riment pas avec salaire élevé, et ce à tous les niveaux de la hiérarchie.

ATTRACTIVITÉ

Mais le facteur le plus discriminant semble être le recours à la formation. En tête vient le secteur de l'énergie, suivi de la pharmacie, de l'industrie automobile, de l'électronique, de la chimie ; alors que les industries traditionnelles restent loin derrière, tels l'habillement, le textile, ainsi que la construction.

Dans les services, la « surprise » vient d'un recours à la flexibilité très supérieur ou égal à la moyenne (20% de temps partiel, 24% d'emplois temporaires) dans les différents secteurs publics ou parapublics. Certains secteurs du privé apparaissent confor-

mes à leur réputation, comme le commerce de détail, les services domestiques, le nettoyage, mais la situation est beaucoup plus nuancée pour d'autres. Ainsi, si la grande distribution recourt bien plus que la moyenne (+19 points) au temps partiel, elle passe en dessous (-9) en matière de contrats temporaires. Le même phénomène s'observe pour l'hôtellerie-restauration, pourtant considérée comme le royaume de la précarité, ou encore la coiffure. Dans ces deux derniers secteurs, le comportement très mobile des jeunes – ils restent dans le métier, mais changent souvent d'employeur – montre que la rupture de contrat est plus souvent subie que voulue par l'employeur. D'autres secteurs, enfin, recourent beaucoup moins que la moyenne à la flexibilité. Il s'agit de la bancassurance, des sociétés de service informatique et de conseil, mais aussi des transports et de la réparation automobile.

En matière de salaires, les réalités semblent conformes aux réputations : la bancassurance, le conseil, le service informatique, la publicité, donnent les meilleures rémunérations... mais se situent derrière les télécommunications. L'hôtellerie-restauration, le nettoyage, la coiffure, les associations, et surtout les services domestiques, offrent les plus basses. Mais les bas niveaux restent mieux rémunérés que la moyenne dans l'hôtellerie, les transports, l'alimentation de détail.

Comme dans l'industrie, ce sont les efforts de formation qui caractérisent le mieux l'attractivité des secteurs. La banque et l'assurance viennent largement en tête, avec des scores doubles de la moyenne. Les SSII, les télécoms et le conseil viennent au deuxième rang, tandis que suivent, au troisième, les secteurs publics et parapublics, qui jouent à leur seul atout. Et les secteurs qui ont aujourd'hui le plus de difficultés à recruter des jeunes peuvent vraisemblablement s'en prendre, entre autres, à l'extrême faiblesse de leurs efforts de formation.

Antoine Reverchon

VIE DES ORGANISATIONS

par *Christophe Dejours*

Evaluer les activités de service ?

Le fossé énorme qui s'est creusé en quelques années entre les populations de notre pays se mesure à la sollicitation d'une quantité impressionnante de « nouveaux métiers » par les politiques de la ville : agent d'ambiance, agent local de médiation sociale, femme-relais, correspondant de nuit, animateur de nouvelles technologies, médiatrice sociale et culturelle, animateur de quartier, coordinateur des actions jeunes, chargé de gestion de proximité, responsable prévention – tranquillité publique, etc. Ils s'ajoutent aux métiers traditionnels du travail social, qui ne disparaissent pas mais doivent à leur tour se transformer. Dans le rapport de M^{me} Claude Brévan, déléguée interministérielle à la ville, revient de façon récurrente l'urgence de reconnaître les savoir-faire et les métiers de ces nouveaux professionnels.

De la reconnaissance ? Soit ! Mais en quoi peut-elle consister ? Et qui va pouvoir l'accorder ? Les populations majoritaires de ce pays, qui ne sont pas directement au contact des zones de développement urbain, ignorent tout de ce travail et ne perçoivent que les échecs dont les médias se font l'écho, dès lors que surgissent des troubles ou des violences. Le travail social accompli est invisible. Comme le ménage ou la vaisselle, il ne se voit que quand il n'est pas fait. Les hommes et les femmes qui interviennent dans ce secteur d'activité sont constamment dans l'action, dont le propre est d'avoir à s'ajuster à des situations incertaines et imprévisibles, hors de toute procédure et de toute routine. Ils doivent constamment inventer, expérimenter, tenter, faire l'épreuve de l'impuissance et de l'échec, surmonter le découragement, recommencer, reprendre les dossiers, retourner sur le terrain, affronter le rejet, la violence. Souvent surchargés de travail, ils n'ont ni le temps ni les moyens d'élaborer leur expérience et de la transformer en connaissances organisées et transmissibles... donc reconnaissables. S'il y a parfois de la reconnaissance, elle vient de ceux qui ont bénéficié de l'assistance de ces professionnels. Mais ils sont rares ceux qui sont capables d'apprécier les services qu'on leur a rendus. Et il ne s'agit dans ce cas que de reconnaissance au sens de gratitude, pas de reconnaissance de la qualité du travail.

Au nom du réalisme, de l'équité, de la rentabilité, voire de la qualité totale, on évalue, on quantifie, avec force méthodes objectives. Malheureusement on ne sait pas ce qu'on évalue, puisqu'on ne sait même pas décrire le travail qu'on prétend mesurer

En quoi consiste donc ce travail ? Le rapport Brévan reprend les huit grandes missions des agents de médiation, définies par Bertrand Schwartz, un des grands experts de la formation professionnelle : le rétablissement de la tranquillité publique, l'organisation de la prévention, la veille sociale, la restauration du lien social sur les quartiers, l'évolution des services, l'éducation à la citoyenneté, l'organisation d'activités générant du lien social, l'exploration des coûts des effets néfastes. Mais il s'agit de « missions », d'objectifs à atteindre. Cela ne dit strictement rien sur les moyens, les techniques, les savoir-faire, la conception, l'exécution du travail qu'elles impliquent. Dans ces conditions, il est impossible d'évaluer le travail effectué par ces professionnels. Et cela devient grotesque quand on exige de ces derniers qu'ils s'évaluent eux-mêmes ! Il faudrait pour cela avoir non seulement un libellé des missions, mais un ensemble structuré de procédures de travail prescrites pour avoir une grille de références. Or cette grille fait défaut.

Au-delà de cet exemple caricatural du travail social, les activités dites de services, qui constituent le principal gisement de nouveaux emplois, sont, pour la plupart, très mal analysées. Car en leur centre se trouve la question d'un travail qui n'est pas destiné à être « consommé » directement ou immédiatement par le client. Pour que ce travail atteigne son but, pour que le service soit effectivement rendu, il faut agir sur le client : faire connaissance avec lui, établir une relation de confiance, obtenir sa coopération, enrichir son information, faire évoluer son point de vue et lui apprendre à se servir... du service qu'on lui rend ! Quelles sont les compétences requises ? Quel type d'intelligence est ici sollicité ? En quoi consiste la mobilisation personnelle qui permet à l'agent d'atteindre la performance ? De tout cela on ne sait rien ou presque.

Ce qui n'empêche nullement qu'on réclame à cor et à cri l'évaluation de ce travail au nom du réalisme, de l'équité, de la rentabilité, voire de la qualité totale ! Alors on évalue, on quantifie, avec force méthodes objectives. Malheureusement on ne sait pas ce qu'on évalue, puisqu'on ne sait même pas décrire le travail qu'on prétend mesurer.

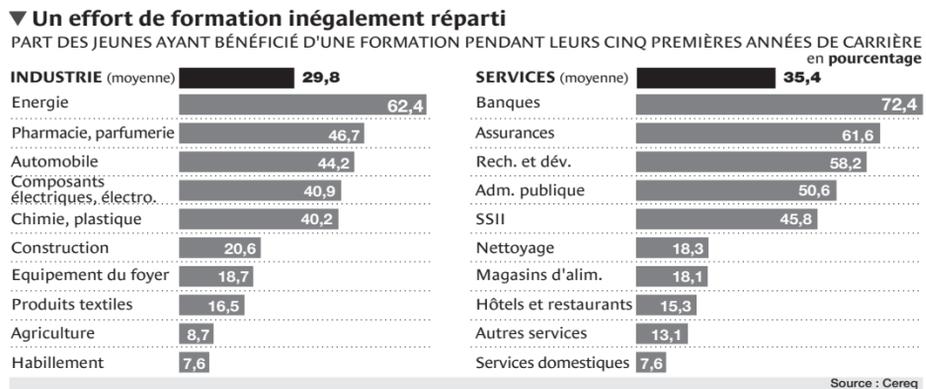
La farce tourne à la tragédie quand ces évaluations créent des sentiments d'injustice, d'absurdité et parviennent même à perturber voire à désorganiser des activités de service qui fonctionnaient beaucoup mieux avant qu'on ne commence à les « évaluer ». C'est le cas, en particulier, du travail hospitalier, aussi bien celui des aides-soignantes que celui des infirmières ou des médecins, ou encore de celui des agents de l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) ou de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes). Le résultat, c'est une souffrance qui s'aggrave chez tous ces personnels dont la morbidité psychopathologique témoigne de façon éloquent.

La reconnaissance du travail accompli par tous ces agents des activités de service n'est pas pour demain. Car, une fois pour toutes, pour pouvoir reconnaître, il faut d'abord connaître. Les consultants en tout genre qui se disputent le marché de l'évaluation des services ne font qu'aggraver les difficultés rencontrées par ces agents dans l'exercice de leurs fonctions et favoriser les fraudes auxquelles il faut bien se résoudre pour présenter des « résultats » convenables.

Il est temps de mettre un point d'orgue à ces méthodes aussi prétentieuses qu'ineptes et de financer la recherche sur l'analyse du travail dans les services, de façon à produire d'abord les connaissances qui nous manquent. On verra alors comment reprendre le dossier de l'évaluation. Pour l'heure, un peu de modestie de la part des spécialistes de la quantification permettrait de désamorcer bien des conflits qui empoisonnent les relations de travail ordinaires. Ce ne serait certes pas la reconnaissance tant attendue, mais ce serait tout de même une bouffée d'oxygène qu'apprécieraient les agents...

Christophe Dejours est professeur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Marie-Béatrice Baudet



Les entreprises pratiquent encore des stratégies de court terme

Avec la reprise, les entreprises se mettent à réembaucher des jeunes, et pas uniquement des diplômés. 320 000 emplois occupés par des moins de vingt-six ans ont été créés dans le privé en 1999 et plus de 400 000 en l'an 2000. Des chiffres impressionnants mais, ce qui l'est encore plus, c'est cet aveu des patrons interrogés par l'association Jeunesse et entreprises lors d'un sondage réalisé en janvier 2001. A la question : « *Disposez-vous d'une politique de recrutement des jeunes ?* », ils ne sont que 51% à répondre par l'affirmative. Parmi les 49% qui disent ne pas en avoir, 67% précisent même qu'ils n'envisagent pas d'en élaborer une.

Ce résultat est-il une surprise ? Pas tant que cela. Beaucoup d'entreprises s'accrochent à la vague de la conjoncture et réagissent sur le court terme. Voilà pourquoi, alors qu'elles avaient juré ne pas recommencer les erreurs faites dans les années 1980 (surenchère salariale, embauches sans gestion de carrière, etc.), on a le sentiment contraire. Les tensions actuelles sur le marché du travail, voire la pénurie de main-d'œuvre, les incitent à nouveau à beaucoup d'excès.

Une impression confirmée par les résultats expliquant les motivations à l'embauche de jeunes. « *C'est un investissement* » ne vient qu'en troisième position (88% des réponses), derrière « *Cela évite le vieillissement* » (96%) et « *C'est l'intérêt de l'entreprise* » (93%). Là encore, c'est l'immédiateté qui est privilégiée. Une grande majorité des pyramides des âges des entreprises françaises sont en forme de toupie : les préretraites ont fortement abaissé le nombre de seniors, tandis que des années de resserrement de recrutement n'ont pas assuré l'arrivée de jeunes recrues, gonflant les tranches d'âge des 35-45 ans, tous dans les starting-blocks pour les promotions à venir. D'où la volonté actuelle de rajeunir

PME et grands groupes ne sont que 51% à avoir élaboré une véritable politique de recrutement. Quand ils embauchent des jeunes, c'est surtout en raison de leur capacité d'adaptation

les troupes. Signe d'une conjoncture favorable, l'aspect financier – « *Les jeunes coûtent moins cher* » – ne recueille que 28% des suffrages, juste derrière l'item (lui aussi budgétaire) « *L'entreprise reçoit des aides spécifiques* ».

Qu'est-ce qui séduit les entreprises quand elles recrutent un jeune ? De disposer de bras plus facilement malléables : 95% des entreprises plébiscitent « *leur meilleure faculté d'adaptation* » et 84% « *leur plus grande mobilité* », tout comme leur faculté à apporter « *des idées nouvelles* ». En revanche, « *leur non-conformisme* » n'intéresse qu'un

recruteur sur deux (50%) et « *leur plus grande capacité de travail* » seulement 45%.

A l'inverse, qu'est-ce qui inquiète les chefs d'entreprise ? Autrement dit, quels sont, selon eux, les défauts des jeunes ? « *Leur trop grande confiance dans les diplômes* » (58%) et « *leur manque de compétences* » (58%). On retrouve là un air connu : les patrons ont du mal à faire confiance aux formations des écoles et des universités. Si les différends entre le patronat et l'éducation nationale se sont beaucoup apaisés, il en reste néanmoins quelques séquences. Les entreprises recherchent des jeunes qui puissent être opérationnels très rapidement et ils sont visiblement une majorité à penser que les cursus qui leur sont dispensés ne sont pas assez proches des réalités de l'entreprise.

FIDÉLISATION

Comment le recrutement des jeunes est-il réalisé ? Traduction de la faiblesse des partenariats directs avec les établissements, la réponse la plus fréquente (85%) est « *via les candidatures spontanées* ». Viennent derrière « *les anciens intérimaires* » (75%) et « *les anciens stagiaires* », deux portes d'entrée de plus en plus utilisées dans l'entreprise comme période d'essai. « *Les instances officielles* », c'est-à-dire les organisations professionnelles, sont sollicitées dans 67% des cas, « *les*

Etablir de meilleures passerelles

Créée en 1986 par Yvon Gattaz, ex-président du CNPF devenu depuis le Medef, Jeunesse et entreprises est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle annonce une centaine d'entreprises adhérentes aussi bien des grands groupes (Air France, Adecco, Esso...) que des PME. Parmi ses partenaires, on trouve le ministère de l'éducation nationale, des lycées et des collèges ainsi que des universités.

Son objectif ? Il est double : d'abord aider au rapprochement des jeunes et des entreprises, dont l'image n'est plus forcément celle des années 1980 – la crise est passée par là –, travailler à l'établissement de passerelles plus efficaces entre le monde scolaire et universitaire et celui du travail.